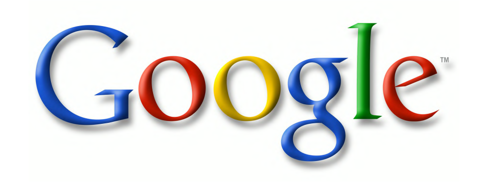


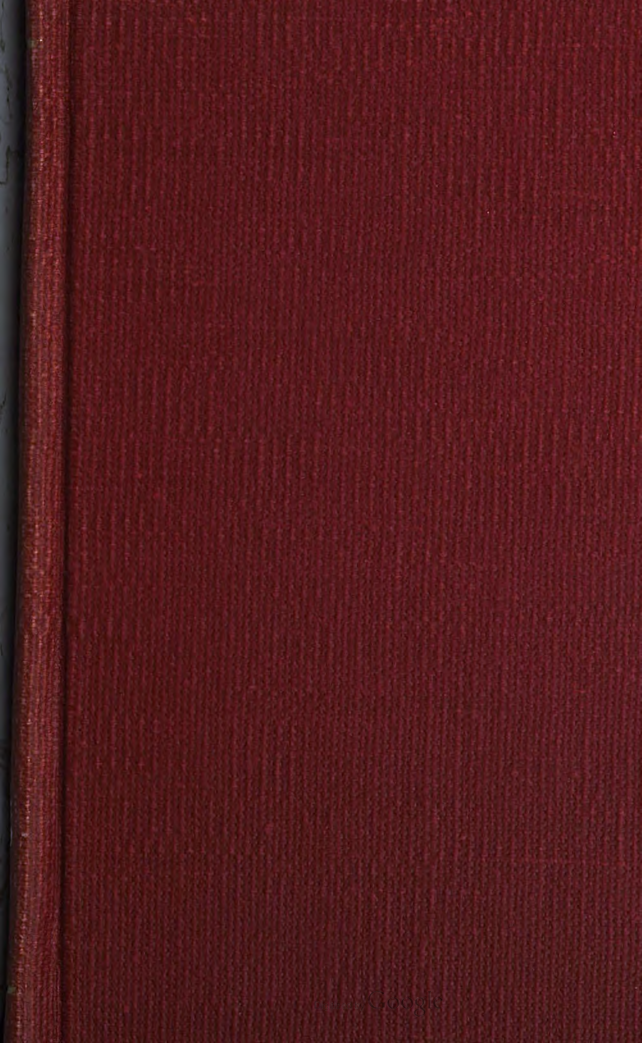

Google

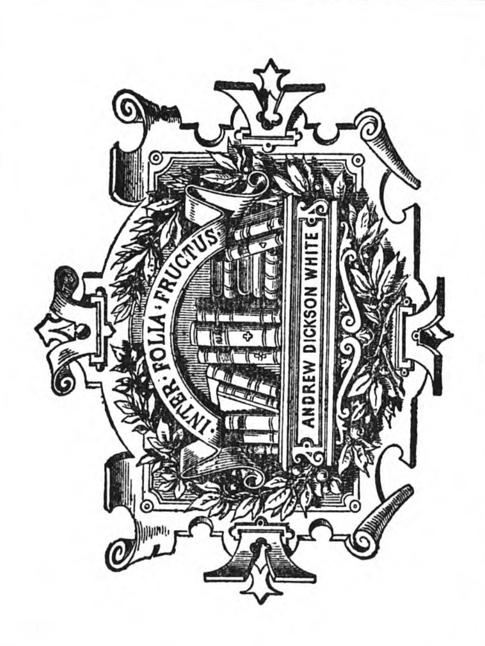
LES FILS DE CLOTAIRE



LES FILS DE CLOTAIRE






INTER · FOLIA · FRUCTUS
ANDREW DICKSON WHITE


CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 082 184 197

L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE

PAR LES CONTEMPORAINS

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

A LA LIBRAIRIE HACHETTE.

La Gaule romaine. 1 vol. petit in-16, avec 31 grav. » !

La Gaule chrétienne. 1 vol. petit in-16, avec 38 grav. » !

Les Invasions barbares. 1 vol. petit in-16, avec 11 gr. » !

Clovis et ses fils. 1 vol. petit in-16, avec 14 grav. » !

Ouvrages portés au catalogue officiel des bibliothèques de qua tier et des livres de prix pour les lycées.

Vie de Richelieu. 1 vol. in-12. 1 fr

A LA LIBRAIRIE DIDIER ET Cie.

Henri IV et Marie de Médicis (ouvrage couronné pa l'Académie française). 1 vol. in-8°. 6 fr

Le connétable de Luynes, Montauban et la Valteline 1 vol. in-8°, 6 fr

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD



LES

FILS DE CLOTAIRE

FRÉDÉGONDE ET BRUNEHAUT

EXTRAITS DE GRÉGOIRE DE TOURS,
DES CHRONIQUES DE SAINT-DENIS, DE FRÉDÉGAIRE, ETC.



PUBLIÉS PAR

B. ZELLER

Professeur d'histoire au lycée Charlemagne.



Ouvrage contenant 9 gravures.

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1880



L'HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE PAR LES CONTEMPORAINS

Notre histoire a été présentée sous bien des formes. Mais c'est dans les écrivains contemporains des évènements dont ils sont les narrateurs, qu'elle se montre plus vivante et plus vraie. A une époque où le goût public s'est épris des recherches exactes et tend à remonter dans toutes les sciences aux sources mêmes de la vérité, une histoire de France dans laquelle les contemporains seuls ont la parole pour raconter ce qu'ils ont vu par eux-mêmes, ou appris soit de témoignages authentiques, soit de traditions très rapprochées du temps où ils écrivent, doit être bien accueillie.

L'Histoire de France racontée par les contemporains se compose déjà de cinq volumes : 1° *La Gaule et les Gaulois;* 2° *La Gaule romaine;* 3° *La Gaule chrétienne;* 4° *Les Invasions barbares en Gaule;* 5° *Les Francs; Clovis et ses fils.* Sous une forme commode et économique, elle présente un tableau suivi, quoique emprunté à des auteurs différents, des évènements, des mœurs, des institutions. De courtes notes explicatives, des analyses aussi succinctes que possible font connaître les auteurs cités et rattachent les uns aux autres les morceaux qui leur sont empruntés. Cette petite collection vulgarisera la connaissance de nos historiens nationaux; elle en donne la substance et les rend accessibles à tous.

Le choix des gravures qui accompagnent le texte est inspiré du même esprit. On s'est attaché à ne donner que des images authentiques tirées aussi, autant que possible, des documents contemporains.

Chaque année verra paraître trois ou quatre nouveaux volumes.



LES
FILS DE CLOTAIRE
FRÉDÉGONDE ET BRUNEHAUT

I

LES ROIS FRANCS, LEURS MARIAGES, LEURS GUERRES DE LA MORT DE CLOTAIRE Ier A L'ASSASSINAT DE SIGEBERT (561-575).

§ 1. — PARTAGE DU ROYAUME FRANC ENTRE LES FILS DE CLOTAIRE (561 ap. J.-C.).

(*Chron. de Saint-Denis*, II, 23.)

Après la mort du premier roi Clotaire fut le royaume départi aux quatre frères [1] : Chilpéric, qui était le plus sage et le plus malicieux de tous les autres, et à qui ne suffisait pas la part qu'il devait avoir par droit sort, alla à Paris au plus tôt qu'il put et saisit tous les trésors qui avaient été à son

1. « Chilpéric, après les funérailles de son père, s'empara des trésors rassemblés dans la ville de Braine, » dit Grég. de Tours, liv. IV, ch. XXII.

père et qui en la cité étaient. Tous les plus puissar
de France manda par devant lui, et fit tant enve
eux qu'il acquit leur bonne volonté. Ceux qu'il cui
les plus convoiteux, il les attira à son amour p
dons et par promesses qu'il leur fit; en telle maniè
se mit en la possession du royaume. Mais les autr
trois frères, qui pas ne se voulurent accorder à
partage, s'assemblèrent en armes et entrèrent
la cité si soudainement, que celui-ci n'en sut on
ques mot, comme celui qui dépourvu était cont
leur venue. Hors de la cité le chassèrent, puis l
mandèrent que si il voulait consentir que tout
royaume, que leur père avait tenu, fût départi à e
quatre en quatre parties égales, ils le rappeleraient
il répondit que volontiers s'y accordait, et fut ra
pelé pour ce que il s'accorda à cette chose. Lo
partagèrent le royaume en quatre : Caribert, q
l'aîné était, eut le royaume de Paris, qui avait é
à son oncle Childebert; Gontran eut le royaun
d'Orléans, qui jà avait été à son oncle Clodomi
Sigebert, le royaume de Metz, dont Théoderic s
oncle avait été roi; Chilpéric, celui de Soissons, q
Clotaire leur père avait jà tenu. Ainsi fut le royaur
départi en quatre parts, tout aussi comme leur pè
et leur oncle l'eurent jà parti après la mort du f
roi Clovis.

§ 2. — DIGRESSION AU SUJET DE METZ. — HISTOIRE DU
CROCUS ET DE SAINT FLORENTIN.

(*Chron. de Saint-Denis,* II, 23.)

Mais pour ce que nous avons fait mention de la c
de Metz, que Sigebert eut pour sa part, il nous co

vient un petit entrelaisser notre matière pour raconter aucunes choses de cette cité, que nous avons trouvées ès anciennes écritures. Jadis advint que les Wendes, les Souabes et les Alains, que aucuns appellent Huns, issirent de leur contrée pour France détruire et gâter. Un roi avaient qui Crocus était appelé ; ce Crocus demanda à sa mère avant que il quittât son pays, quelle chose il pourrait faire pour acquérir grand nom ; elle lui répondit : « Beau fils, si tu veux être renommé par tout le monde, abats et cravente les tours et les édifices que les plus grands princes et les plus puissans ont estoré jadis ; gâte les plus grandes cités et les plus nobles et tout le peuple mets à l'épée. Car tu ne peux faire meilleurs habitacles que ceux qui ont été faits ça en arrière, ni la gloire de ton nom plus accroître ni par bataille ni par autre manière. » Celui-ci fit, tant comme il put, le conseil de sa mère, et ouït les paroles aussi comme si ce fussent divins respons. Quand il eut passé le pont de Mayence sur le Rhin, et qu'il eut gâté et détruit la cité, il alla tout détruisant et gâtant les terres et les contrées par où il passait ; moult y fit griés, dommages aux églises et au peuple, et moult y perdit de sa gent. Tant alla que il parvint ès parties de Bourgogne. Il advint un jour que il s'imagina d'avoir chevaliers du pays à être ses soudoyers en sa cause et en ses guerres ; enseigné lui fut et indiqué que près de là y avait un chevalier preux et vaillant et vigoureux de corps et bien éprouvé d'armes. Le roi Crocus le manda devant lui et l'aresna et reprit que il fût son soudoyer avec autres chevaliers que il avait éprouvés en son service. Le chevalier, qui était bien garni et bien armé de la foi de Jésus-Christ, répondit au tyran en cette manière : « Je suis et serai toujours soudoyer

d'un seul seigneur à qui je suis et que je servirai en cette vie temporelle. » Le tyran lui demanda comment ce sire avait nom ; et le chevalier répondit que ce était Jésus-Christ, qui est un seul Dieu en trois personnes et triple unité. Le tyran lui redemanda de quel nom et de quelle religion il était; et le chevalier répondit : « Florentin suis appelé par nom, et suis chrétien et chevalier de Notre Seigneur Jésus-Christ que je t'ai nommé. » Le roi Crocus lui fit couper la langue, et après ce couper le chief. Le prudhomme et bon chevalier messire saint Florentin rendit par son martyre l'âme à Notre Seigneur Jésus-Christ, et fut son corps enseveli et mis en sépulture en une ville qui est au pays, et qui orendroit est nommée Saint-Florentin [1]. Grand temps fut le corps de ce bien heureux martyr en l'église de cette ville, et encore y est le chief; et pour les grans miracles que notre Sire faisait et fait encore pour lui en ceux qui dignement le requèrent et le requerront; un prudhomme, qui au temps de lors était, prit le corps du benoît martyr, et sans le chief le translatèrent de lieu en autre, pour savoir où ils trouveraient lieu religieux où ils pussent dignement et honorablement herbergier : à la parfin fut rapporté à Bonneval, en l'église et diocèse de Chartres, pour ce que ceux qui l'apportèrent cuidaient que ce fût le plus religieux lieu où ils le pussent mettre. En cette abbaye est et repose moult honorablement et moult dignement le corps de monseigneur Saint-Florentin le martyr. Et là fait notre Sire

1. Saint-Florentin est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de l'Yonne, à 31 kilomètres au nord-est d'Auxerre, au confluent de l'Armance et de l'Armançon.

grans miracles de jour en jour en l'honneur et en mémoire de ce glorieux martyr. Quand le roi Crocus eut assez fait de mauvaises œuvres çà et là par les terres et par les contrées, comme celui qui n'avait mie oublié le conseil que sa mère lui avait donné, il s'en vint en la cité de Metz. Les murs trébuchèrent par divine volonté la nuit devant que le tyran y vînt, en telle manière que il pût entrer ens sans nulle défense. En doute fut si notre Sire le fit pour les péchés et pour les maux des citoyens punir, ou pour la perdition du tyran en vengeance des cruautés et des homicides que il faisait, et pour ce que il s'abandonna à ce faire, jusques à que il trouvât qui vengeance en prît. Quand il eut fait sa volonté de la cité, il mit droit à aller à la cité de Trèves, mais les citoyens qui de sa venue furent prévenus issirent de la ville, en la gravelle dessous la cité s'appareillèrent à bataille contre lui. Quand Crocus vit qu'il ne pouvait d'eux venir à chief, il mit droit à aller à une autre cité qui a nom Alle; en cette voie le prit un chevalier qui avait nom Marie, je ne sais par quelle manière; car l'histoire s'en tait. Quand Crocus le tyran fut pris, il fut vilainement mené par les cités que il avait détruites : après ce mourut, fut tourmenté de divers tourments selon ce que il avait desservi [1].

1. Ici, nous sommes dans la pure légende. On voit par ce récit combien l'imagination des peuples avait été frappée par la terrible invasion des Vandales en 406. (Voir un volume précédent de notre collection : *Les invasions barbares*).

§ 3. — MORT DE CARIBERT (567).
(*Chron. de Saint-Denis*, II, 24.)

Caribert, qui roi était du siège de Paris, épousa s femme qui avait nom Ingoberge [1]; deux chambrière avait, dont l'une était appelée Marcovèphe et l'autr Meroflède [2]. Le roi fut si épris de leur amour, que laissa du tout sa femme pour elles. De ce le reprit e chastoya saint Germain, qui à ce temps était évêqu de Paris. Le roi ne s'en voulut amender, malgré l chastoiement du saint homme. De cette chose s courrouça notre sire : car les deux femmes et u fils que le roi avait eu de l'une d'elles furent féru de mort soudaine : de quoi le roi fut moult dolent lui-même ne vécut pas moult longuement; assez tô fut mort en la cité de Blaye en Poitou, enterré fut e l'église de monseigneur saint Romain.

§ 4. — LE BON ROI GONTRAN.
(*Chron. de Saint-Denis*, II, 23. — *Grég. de Tours*, IV, 76

Gontran, qui roi fut d'Orléans, eut quatre fils d diverses femmes qu'il n'avait pas épousées. Nous n

1. « Le roi Caribert prit pour femme Ingoberge, de qu il eut une fille, qui fut ensuite mariée et conduite dan le pays de Kent, » dit Grég. de Tours, liv. IV, c. 26. C fut Berthe ou Edelberge, qui épousa Ethelbert, roi d Kent, et contribua puissamment à la conversion de so mari et des Anglo-Saxons au christianisme.

2. Elles étaient filles d'un ouvrier en laine. Saint Gré goire de Tours raconte qu'Ingoberge fit venir travaille le père aux laines au palais, et que Caribert, indigné chassa la reine pour cette méchanceté.

les voulons pas nommer, pour ce que il ne les eut pas par mariage [1]; mortes furent tantôt après qu'elles eurent enfanté. Le roi Gontran fut roi de souveraine bonté, moult aima paix et concorde, et garda droiture et loyauté.

Après la mort de Caribert, Teutéchilde, l'une de ses femmes, envoya des messagers au roi Gontran, et s'offrit à lui en mariage. Le roi répondit : « Qu'elle vienne à moi avec ses trésors, je la prendrai pour femme et la rendrai grande aux yeux du peuple, afin qu'elle jouisse avec moi de plus d'honneurs qu'elle n'en a eu avec mon frère qui est mort. » Joyeuse de cette réponse, elle réunit tout ce qu'elle possédait et vint le trouver. Mais alors le roi dit : « Il est plus juste que ces trésors soient en ma possession qu'en celle de cette femme que mon frère a fait honteusement entrer dans son lit. » Alors il lui enleva la plus grande partie de ce qu'elle apportait, ne lui en laissa qu'une petite portion, et l'envoya au monastère



Fig. 1. — Gontran.

1. Grégoire de Tours est moins discret que le moine de Saint-

d'Arles. Là, elle ne se soumettait qu'avec grande tristesse aux jeûnes et aux veilles ; elle s'adressa donc par messagers secrets à un certain Goth, lui promettant que, s'il voulait la conduire en Espagne et l'épouser, elle fuirait le monastère avec ses trésors et le suivrait de bon cœur. Il promit sans hésiter ; déjà elle avait rassemblé ses effets, garni ses valises et elle se préparait à quitter le monastère, quand la vigilance de l'abbesse fit échouer sa tentative. Elle fut cruellement fouettée, puis renfermée, et elle demeura ainsi, jusqu'à sa mort, soumise à de durs châtiments.

§ 5. — LE SONGE DE GONTRAN.

(*Chron. de Saint-Denis*, II, 24.)

Un jour Gontran alla chasser en bois ; quand la chasse fut commencée, sa gent se départit, les uns

Denis. Voici ce qu'il dit à ce propos : « Le bon roi Gontran fit d'abord entrer dans sa maison Vénérande, servante d'un de ses hommes, et en eut un fils nommé Gondebaud. Il prit ensuite en mariage Marcatrude, fille de Magnaire, et envoya son fils Gondebaud à Orléans. Marcatrude en devint jalouse, quand à son tour elle eut un fils et attenta à ses jours. Elle le fit, dit-on, mourir en empoisonnant sa boisson. Mais alors, par le jugement de Dieu, elle perdit son fils, encourut la haine du roi, qui la renvoya, et mourut peu de temps après. Le roi épousa alors Austréchilde, surnommée Bobyla ; il en eut deux fils, dont le plus âgé se nommait Clotaire et le plus jeune Clodomir. » (IV, 25.)

çà et les autres là, si comme ils avaient souvent fait telle chose. Le roi tourna d'une part avec l'un de ses hommes tout seulement, qui moult était de ses privés. Dessous un arbre descendit pour un petit reposer; pour dormir s'inclina au giron de celui qui avec lui était. Pendant qu'il dormait ainsi issit de sa bouche une bestelete semblable comme une laisarte. Lors cette petite bête commença à aller et à venir et à chercher entour les rives d'un petit ruisselet qui illuec courait, et moult se peinait de passer outre, si elle pouvait voie trouver. Quand celui qui avec lui était vit ce, il prit son épée toute nue et la traversa parmi le ruisselet. La bestelete se mit dessus, et elle alla rampant tout outre jusque à l'autre rive; en terre entra par un petit trou dessous le pied d'une montagne. Quand elle eut laïens demeuré aussi par l'espace de deux heures, elle retourna arrières par-dessus l'épée, et entra en la bouche du roi, qui encore dormait.

Le roi s'éveilla un peu après, et dit à son compagnon quelles merveilles il avait vues en dormant. « Je ai, dit-il, vu un trop grand fleuve, et par-dessus un pont de fer; ainsi me semblait que je passais par-dessus jusques à l'autre rive; puis entré sous terre en une cave qui était au pied d'une montagne, là trouvai plus de richesses que nul ne pourrait prendre, et les trésors des anciens pères qui là dedans sont déposés. » Alors monta le roi, si alla à sa demeure, puis entendit que un autre avait vu même vision, et pour ce qu'elles s'accordaient; pour ce qu'elles étaient semblables, fit-il le lieu hoer et trouer bien parfond; là trouva or et argent à très grande masse. De cet or et de cet argent fit le roi faire une châsse grande et belle que il envoya au

sépulcre de Notre Seigneur en Jérusalem [1]. Mais le péril de la voie et la paour des Sarrasins, qui au pays demeuraient, empêchèrent la voie et le don et la promesse que il avait faite : et pour ce que il ne le voulut pas tenir que il ne fût offert à Dieu, à qui il avait été promis, il le fit porter dans une abbaye qui est delez Châlons en Bourgogne, que il avait fondée en l'honneur de saint Marcel. Sur le corps saint fut mis le vaisseau, qui tout était d'œuvre belle et riche, que sa pareille ne fût pas trouvée en royaume de France [2].

§ 6. — MARIAGE DE SIGEBERT AVEC BRUNEHAUT. — CHUTE DU MAIRE DU PALAIS GOGONE (566).

(*Chron. de Saint-Denis,* II, 25.)

Sigebert, le roi de Metz, savait bien que ses frères étaient en reproche et dégabement du monde pour ce qu'ils ne gardaient pas bien la foi ni la loyauté de mariages envers leurs épouses ; pour ce envoya au roi d'Espagne Athanagilde [3] un sien messager qui

1. Le moine de Saint-Denis se laisse entraîner ici par son imagination. Il n'y avait point alors de Sarrasins, dans le sens où l'on a pris ce mot plus tard, et l'on ne songeait pas au tombeau du Christ. L'auteur cherche par cette histoire à éveiller la générosité des bienfaiteurs de l'Église.

2. Sous cette légende il faut chercher un souvenir de cette chasse aux trésors qui fait le fond des anciens poèmes germaniques tels que les *Niebelungen*, et qui fut une des préoccupations principales des Barbares.

3. Ce roi des Visigoths, de 546 à 567, s'efforça d'enlever aux Grecs les villes qu'ils occupaient sur la côte orientale d'Espagne.



Gogone avait nom et lui manda que il lui envoyât une sienne fille, qui était appelée Brunehaut, car il la voulait épouser par mariage [1]. Celui-ci le fit moult volontiers, qui moult en fut liès; livrée fut aux messagers a tout grant planté de joyaux et de richesses. Quand le roi Sigebert eut la dame reçue, il la fit baptiser et introduire en la foi de Rome, pour ce qu'elle était corrompue de l'hérésie arienne, en quoi elle avait été née et nourrie. Il l'épousa à grande solennité. Quand elle vit que elle fut dame et reine acclamée du royaume, tant fit par ses paroles que le roi cueillit en trop grande haine icelui Gogone, qui d'Espagne l'avait amenée. Comte et maître était adonques du palais, et y fut élu en manière que nous vous dirons.

Tandis comme le roi était en son enfance, les princes du royaume avaient élu un autre, qui Crodine était appelé, prudent était et plein de la paour de Dieu; si était du plus grand lignage de France. Il refusa cet honneur, et pour soi délivrer et excuser de cette charge, il vint au roi et lui dit ainsi : « Sire, tous les plus puissants du royaume m'appartiennent de lignage, ni je ne puis porter ni souffrir leur plais ni leurs tençons. Car ils sont plus hardis et plus prêts de grever leurs voisins, pour ce que ils sont mes parents, et ne redoutent pas mes paroles, ni mes jugements, pour ce que il leur semble que je les dois supporter pour l'affinité de chair que ils ont vers moi. Or nul ne peut nier que ce soit

1. « C'était une jeune fille de manières élégantes, belle de figure, honnête et décente dans ses mœurs, de bon conseil et d'agréable conversation, » dit Grég. de Tours, IV, ch 27.



bien à faire que l'on punisse ses parents selon la sentence de droit jugement ; si le peut-on par plusieurs exemples : Torquatus fit son propre fils décoller, pour ce que il avait despit son commandement ; Romulus, qui fonda Rome, fit occire Rémus, son frère, pour ce que il brisa le ban que il avait fait crier ; Brutus occit ses deux fils tout en telle manière pour la franchise du pays garder. Et jaçoit que il vaille mieux être repris pour miséricorde que pour cruauté, pourquoi fera-t-on miséricorde aux mauvais, que plus les déporte-t-on, et pire les a-t-on ; car ils s'enorgueillissent et s'élèvent de la grâce que on leur fait, en tant que ils en font pis. Après ja dont ce ne m'advienne que je soye féru de la perpétuelle sentence du souverain juge pour acquerre leur grâce transitoire. »

Quand Crodine eut ainsi parlé au roi et aux barons, ils mirent en sa volonté et en son ordonnance l'élection de si grand honneur et de si grande dignité pour le bien et pour la loyauté qu'ils sentaient en lui. Il se leva lendemain bien matin et prit avec lui aucuns des plus grands seigneurs du palais : à l'hôtel de Gogone vint, ses bras lui mit au col, et lui donna signe de seigneurie qui advenir lui devait. Puis il dit : « Notre sire le roi Sigebert et tous les princes du royaume m'avaient élu comte et maître du palais, mais je ai refusé ce don. Use donc de ce privilège bienheureusement que je te déguerpis de ma volonté. » Tout maintenant à l'exemple de lui ceux qui là étaient crièrent Gogone graindre du palais [1]. Bien et noble-

1. On saisit ici l'origine de cette puissante fonction du maire du palais qui donna plus tard à ceux qui la possédèrent la haute main sur la maison du roi, sur l'aristocratie des leudes, sur la royauté elle-même.



ment se tint dès lors Gogone en la seigneurie et en l'office jusques à ce jour que il eut amené Brunehaut d'Espagne. Ce jour que il l'amena il fut mort ; plus profitable lui eût été que il s'en fût enfui en exil, que ce que il eût amené femme plus cruelle que nulle bête sauvage. Car puis que elle fut reine acclamée, et que elle fut bien entrée en l'amour et en l'accointance de son seigneur, elle le pervertit si durement et aliéna de sens, que il commanda que Gogone graindre du palais fût étranglé et murtri. Tant fut Brunehaut déloyale et pleine de très démesurée cruauté ; toutes occisions furent par elle faites, tant rois de France et tant princes furent par elle occis et pers que l'on peut bien pour ce savoir que la prophétie de la Sibille fut pour elle dite avant grand temps, qui est telle : « Brune viendra, dit-elle, déportée d'Espagne ; les gens et les rois périront devant son regard ; elle sera déroute de pieds de chevaux. » Pour elle donc fut la prophétie dite ; car il fut ainsi d'elle, comme la Sibille prophétisa [1].

§ 7. — MOEURS DE CHILPÉRIC. — SON MARIAGE AVEC AUDOWÈRE. RUSE DE FRÉDÉGONDE POUR LES SÉPARER [2] (566).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 1.)

Chilpéric, roi de Soissons, avait une femme qui eut nom Audowère ; des fils en eut : Théodebert,

1. Il faut se défier de la partialité de l'écrivain ecclésiastique contre la reine Brunehaut. Le moine est ici l'interprète des rancunes de l'aristocratie, rudement malmenée à plusieurs reprises par l'énergique reine d'Ostrasie.

2. Le moine de Saint-Denis place ces évènements après le meurtre de Galswinthe. Grégoire de Tours fait d'Au-

Mérovée, Clodovée; mais Frédégonde fit tant qu'elle fut de lui deseurée en telle manière comme nous vous dirons.

Il advint que le roi Chilpéric vint à Esthonie [1] avec Sigebert son frère encontre les Sennes [2]. La reine Audowère demeura à l'hôtel enceinte. Frédégonde, qui entour elle demeurait comme une chambrière, lui dit quand elle eut une fille enfanté : « Dame, faites l'enfant baptiser isnelement, pour ce que le roi ait double joie quand il retournera, quand il aura une nouvelle fille recouvrée, et de ce que elle sera en saints fonts régénérée. La reine cuida que celle-ci lui donnait bon conseil : pour ce commanda que l'on quérît une matrone, qui la levât de fonts et fût sa mère spirituelle. Frédégonde répondit que l'on ne pourrait trouver femme plus noble qu'elle pour telle chose faire. Ainsi fut la reine déçue, sa fille leva de fonts par le conseil de la déloyale Frédégonde, et fut sa mère en deux manières, corporellement et spirituellement, ce qui être ne pouvait, ni ne devait. Quand Frédégonde sut que le roi approchait, elle se hâta d'aller encontre lui, avant que il entrât au palais; si tôt comme elle l'encontra, elle lui dit ainsi : « Comme est ore le roi Chilpéric glorieux, qui retourne à victoire de ses ennemis, à qui une nouvelle fille est née, Childehinde, qui tant sera noble de forme et de beauté. Mais ce sera grand dommage et chose qui bien doit être eschevée, si madame Audowère git la nuit avec le roi Chilpéric. »

dowère la première et non la seconde femme de Chilpéric. Nous rétablissons ce récit à sa place.

1. Pays de l'est.

2. Les Saxons.

Le roi, qui fut esbahi de telles paroles, lui demanda pourquoi elle le disait. Elle lui conta comment la chose était allée en semblant que elle en fût dolente. Quant le roi ouït ce, il dit : « Si il est ainsi, que Audowère soit par droit de moi deseurée, je te prendrai par mariage, si seras compagne de mon lit. » A tout entra le roi au palais ; la reine, qui avait été déçue par sa simplesse, lui vint devant sa fille entre ses bras. Le roi lui dit : « O toi reine, tu as fait une chose dont tu dois être moult reprise et blâmée : tu as levé ta propre fille de fonts que tu avais de ta chair engendrée. Je ne te puis avoir par mariage pour ce que tu es ma commère. » Le roi envoya l'évêque en exil qui l'enfant avait baptisé ; la mère et la fille mit dans un moustier et leur donna assez de rentes et possessions. Frédégonde, qui par sa malice avait tout ce pourchassé, épousa le roi Chilpéric par mariage.

§ 8. — MARIAGE DE CHILPÉRIC AVEC GALSWINTHE, SOEUR DE BRUNEHAUT. — MORT DE CETTE PRINCESSE.

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 1.)

Quoique Chilpéric eût déjà plusieurs femmes, le prit de faire aussi comme son frère le roi Sigebert avait fait. Pour ce manda par ses messagers au roi d'Espagne Athanagilde que il envoyât sa fille qui serour était de Brunehaut ; sa serour aînée était, si avait nom Galswinthe ; et bien lors en chargea que ils lui dissent de par lui que si il la lui envoyait, il guerpirait toute compagnie de femme pour elle. Ce roi, qui bien cuida qu'il tiendrait sa parole, la lui envoya volontiers : richement lui donna joyaux et

richesses; ses propres messagers envoya avec sa fille, et leur commanda que ils prissent sûreté du roi par serment, avant que il l'épousât, que il ne guerpirait pour autre, et que elle serait reine tant comme elle vivrait. Tout ainsi le jura Chilpéric, comme les messagers le devisèrent; à tant retournèrent en leur pays. Le roi la fit baptiser, pour ce que elle était arienne, ainsi comme sa serour avait été; puis l'épousa et la prit par mariage. Peu se tint en ses convenances; car il avait le cuer muable, et de légère volonté; ce serment brisa que il avait fait aux messagers. Car Frédégonde, qui avait été appelée au service jadis de la femme du roi Chilpéric, avait si grande envie sur la nouvelle reine, que elle ne la pouvait regarder. Tant fit en peu de temps par sa malice et par l'art de flatterie, dont elle était maîtresse, que le roi la prit et la maintint encore comme sa femme. Lors cueillit si grand orgueil et si grande arrogance, qui trop était baude et hardie selon la coutume de telle femme à faire engresties et félonies. Par le palais s'en allait, et disait à tous que elle était dame et reine; moult disait d'outrages et de vilenies à la reine Galswinthe, dont elle se plaignait à son mari des griès que celle lui faisait. Mais le roi, qui jà avait son cuer retrait de son amour, la moquait et passait de blanches paroles. A si grande foursenerie fut mené par l'attisement de Frédégonde, que il l'étrangla une heure que elle dormait en son lit. Grande cruauté et grande félonie fit, si grande que l'on n'avait onques ouï parler de tyrans qui si grande l'eussent fait. Messéante chose était aux Français, mêmement au roi que il fît telle chose que il étranglât sa propre femme en son lit, qui nul mal ne lui faisait, quand il eût dû mettre la vie pour lui res-

courre, si ennemis l'eussent ravie. Moult était de son sens aliéné, qui pour l'admonestement d'une folle femme concia et honnit la beauté et l'honneur de si noble mariage par celle qui pouvait le faire mourir lui-même en peu de temps si elle y voulait mettre peine et son sens et sa malice, si comme elle fit puis. Notre Sire montra bien que il lui pesait de ce fait, et que il eut agréable le martyre de la reine Galswinthe par un miracle que il fit pour elle. Une lampe de verre qui devant son tombel ardait, chût d'aventure sur le pavement; le verre, qui assez légièrement brise de sa nature, entra en la dureté du pavement sans nulle fracture et sans nulle corruption, ainsi comme il l'eût fait en plein mur de farine blûtée. Ses frères, qui surent la déloyauté qu'il avait faite, assemblèrent leurs oz et dirent que homme de si grande félonie ne serait jà leur compain au royaume de leur père.

§ 9. — LE JUGEMENT DES FRANCS CONTRE CHILPÉRIC (568).

(*Grég. de Tours*, IX, 20.)

Les cités de Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn et Bigorre avaient été acquises par Galswinthe, tant en qualité de dot que de *morgengabe*. Par un jugement du très glorieux seigneur roi Gontran et des Francs, elles furent attribuées à la reine Brunehaut [1].

1. Ce passage, tiré du traité d'Andelot, nous fait connaître quelques-unes des plus curieuses institutions des Francs.

1° *Le Morgengabe*. — C'était un présent que le mari faisait à sa femme le lendemain du jour de ses noces.

2° *Le jugement par les pairs*. — Chilpéric fut jugé par

§ 10. — EXPÉDITION DU FILS DE CHILPÉRIC CONTRE SIGEBERT. — MORT DE THÉODEBERT (573 et 575).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 3.)

En ce point prit Clovis, l'un des fils de Chilpéric, la cité de Bordeaux, qui appartenait au royaume de Sigebert, son oncle. Le duc Sigulf, qui en ces parties gardait la terre de Sigebert, lui courut sus, tant le mena que il le bouta hors du pays, et le chassa avant lui à cors et à buisines jusque à Paris, ainsi comme l'on chasse un cerf.

Quand le roi Chilpéric sut que son fils eut été ainsi chassé, il envoya Théodebert son autre fils pour saisir les cités de Neustrie, qui ore est appelée Normandie, qui appartenaient au royaume de son frère. Ce Théodebert avait devant juré à Sigebert son oncle,

les chefs francs réunis sous la présidence du roi Gontran, son frère. Le fait que Gontran dirige les débats de ce tribunal et prononce la sentence en son nom, satisfait au principe qui régit chez tous les peuples germaniques l'exercice de la justice, à savoir que nul ne peut être jugé que par ses pairs.

3° *Le droit de poursuite et d'accusation dévolu aux plus proches parents de la victime d'un crime.* — Il n'y a pas encore de vindicte publique; point de magistrats pour exercer des poursuites au nom de la société. C'est à la famille qu'appartient le droit de demander la punition d'un crime. Ici, c'est Sigebert, au nom de Brunehaut, qui use de ce droit.

4° *La composition ou Wehrgeld.* — Une amende pécuniaire ou territoriale au profit des parents de la victime peut toujours servir à racheter un crime. Le *Wehrgeld* est constitué dans le cas présent par la cession d'un certain nombre de villes.

avant que il fût délivré de prison, que jamais rien ne lui méfairait[1]. Moult de cités prit en cette voie, la cité de Tours et de Poitiers, tout le Cahorsin et tout le Limousin; moines et clercs tourmenta; ainsi dura cette persécution jusques à Tours. Après que il eut toute la province d'Aquitaine fouillé, moustiers de moines et de chanoines brisé et gâté, à la parfin vinrent à l'église Saint-Martin. Tandis comme aucuns de cette perverse gent s'appareillaient pour passer une eau qui là était, les moines qui furent en l'autre rive leur commencèrent à crier : « Oh! les ennemis de Dieu, ne passez pas ça outre pour faire force à l'église de monseigneur Saint Martin. » Ils retournèrent arrière, quand ils ouïrent ce, et eurent contrition en leur cœur. Mais vingt de cette compagnie, qui voulurent par-

1. Ce fait se rattache à un épisode que nous devons rappeler : les Huns ayant envahi les Gaules, Sigebert conduisit contre eux une armée, leur livra combat, les vainquit et les mit en fuite; mais ensuite leur roi lui fit demander son amitié par ses envoyés. « Tandis que Sigebert était occupé de ces ennemis, Chilpéric s'empara de Reims et d'autres cités qui lui appartenaient; et ce qu'il y eut de pis, c'est qu'il en résulta entre eux une guerre civile : car Sigebert, revenant vainqueur des Huns, occupa la ville de Soissons, où il trouva Théodebert, fils du roi Chilpéric, qu'il prit, et l'envoya en exil. Ensuite il marcha contre Chilpéric, lui livra combat, le vainquit, le mit en fuite, et rentra en possession de ses cités. Il ordonna que, pendant une année entière, Théodebert, fils de Chilpéric, demeurât enfermé à Ponthion; mais bientôt comme il était clément, il le renvoya à son frère, sain et sauf, et chargé de présents, en lui faisant prêter serment de ne pas agir désormais contre lui; à quoi Théodebert manqua par la suite avec grand péché. » (Grég. de Tours, liv. II, ch. XIII).



Fig. 2. — Sigebert.

faire la malice que ils avaient en leur cœur conçue, passèrent outre en une nef, des moines blessèrent et tuèrent, le moustier de saint Martin brisèrent et robèrent, puis se mirent en leur nef pour retourner; mais le glorieux confesseur n'oublia pas sa vertu que il n'en prît tôt vengeance. Quand ils furent au milieu de l'eau, ils perdirent leurs avirons : ainsi comme ils boutaient la nef de leurs lances, elle s'effondra dessous leurs pieds; tous furent noyés fors un seul qui tous autres desnortait ce mal faire, et qui pas de cœur ne s'y était accordé. Les moines tirèrent les corps de l'eau, et les choses que ils avaient perdues; les corps mirent en sépulture, et les choses rétablirent à l'église.

En telle manière se démenait Théodebert en ces parties. Il se combattit à Poitiers encontre Gondoald, qui duc était du pays; à si grande déconfiture le mena, que il occit presque

toute sa gent. Le roi Chilpéric, qui moult avait grand dédain de ce que les oz de Sigebert son frère avaient les siennes chassé, ne fut pas coi d'autre part; si ne lui suffisait mie cette victoire que son fils avait eue à Poitiers : ainsi entra à grande gent en Champagne la Raincienne, gâta tout le pays d'autour Reims. Le roi Sigebert, qui bien se refut pourchassé de gent, ne refut pas oiseux; il ne voulut pas souffrir sa gent, ni sa terre dommager, que il n'y mît conseil : ainsi alla encontre Théodebert son neveu, qui sa terre lui avait gâtée, et sa gent déconfite; embûchement mit ès forts pas par là où il devait passer; Théodebert et sa gent fut là toute déconfite; lui-même fut occis en fuyant. Le duc Ernoul prit le corps et le fit mettre en sépulture en la cité d'Angoulême.

§ 11. — GUERRE ET PAIX ENTRE SIGEBERT ET CHILPÉRIC. — ILS S'UNISSENT CONTRE GONTRAN. — PACIFICATION DE TROYES (574).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 3.)

Pendant que Théodebert combattait et mourait en Aquitaine, la lutte continuait au nord entre les frères ennemis. Des trêves perfides venaient de temps à autre suspendre les hostilités.

Après ces choses, le roi Sigebert assembla son pouvoir de toutes parts, puis vint à bataille contre le roi Chilpéric, son frère, qui sa terre lui gâtait en la contrée de Reims; mais sages hommes et bonnes gens allèrent tant entre eux, que ils les firent accorder ensemble.

Après cette accordance, ils murent tout maintenant de commun accord sur le roi Gontran, leur frère, qui

tenait le royaume de Bourgogne. En ces entrefaites, le roi Sigebert manda aux citoyens de Clermont, en Auvergne, que ils courussent sus à ceux d'Arles; mais le roi Gontran, qui ce sut, manda à ceux d'Arles tantôt que ils se garnissent encontre ceux de Clermont. Ils garnirent si les forts lieux, et les passages où ils devaient passer, que ils furent occis et déconfits. Le roi Gontran rappareilla ses oz et mut contre ses frères qui sur lui venaient à grand effort. Quand les rois se furent approchés les uns des autres, le roi Gontran fit ses oz loger en un lieu qui est appelé Viri; le roi Chilpéric et le roi Sigebert, en un autre qui est appelé Archi. En tel point jà étaient les oz, que ils n'avaient que de commencer la bataille; mais sages et bonnes gens, à qui il appartient de donner bon conseil aux princes, pourchassèrent tant la paix, que les trois rois vinrent en une concorde et en une paix. A Troyes la cité, en l'église de monseigneur saint Leu, fut puis cette paix confirmée. Le roi Chilpéric et le roi Sigebert jurèrent au roi Gontran que jamais en rien ne lui méffairaient et le roi Gontran aussi à eux.

§ 12. — LETTRE DE SAINT GERMAIN DE PARIS A LA REINE BRUNEHAUT, POUR EMPÊCHER LA GUERRE CIVILE (575).

(Dom Bouquet, *Historiens de France*, t. IV, p. 80.)

Cette pacification n'est pas de longue durée; insatiable de vengeance, Brunehaut ne cessa d'exciter son mari à la lutte contre son frère. L'évêque de Paris saint Germain essaye de ramener la reine à des sentiments de conciliation par la lettre suivante :

« A très clémente et très excellente dame, à notre



très pieuse maîtresse, et fille de la sainte Église en Jésus-Christ, la reine Brunehilde, Germain pécheur.

« La charité chrétienne aime la vérité; elle supporte et ose tout. C'est pourquoi, dans le trouble de notre cœur, et mû par la profonde affection dont notre âme est remplie pour vous, nous osons vous faire entendre ces paroles : lorsque le nombre du peuple chrétien était moindre, et qu'avec le secours de Dieu on pouvait vivre en paix, on disait avec les apôtres : Voici un temps acceptable, c'est maintenant le jour du salut. Et aujourd'hui c'est le contraire; ayant devant les yeux des jours si funestes et si remplis de deuil, nous disons en pleurant : Voici que viennent les jours de tribulation, les jours de notre perdition. Malheur à nous, parce que nous avons péché. Si tant d'amertumes et de tribulations ne nous avaient point abattu et rendu notre corps infirme, nous aurions par nous-mêmes été au-devant de votre piété.

« Parce que, s'il est permis de le dire, nous portons en nous une singulière affection pour votre personne; altérés de l'unique désir de votre présence spirituelle, comme adorateur du Fils de Dieu, nous désirons pieusement que vous viviez heureuse et réussissiez en toutes choses. Mais celui qui aime un homme dans son âme, s'il ne peut le voir par les yeux de la chair, se doit à lui-même de ne point lui taire, au moins en lui écrivant, tout ce qui importe au salut et à la prospérité de son corps et de son âme. Interprète ici du bruit public, qui nous épouvante, nous devons faire connaître à votre piété ce qui est dans la bouche de tous, à savoir, que suivant votre désir, vos conseils, et à votre instigation, notre très glorieux seigneur le roi Sigebert veut dévaster et perdre ce pays. Nous ne vous disons point cela parce que nous le croyons;

mais nous vous supplions de ne point donner prétexte à ce qu'on le dise, afin qu'un blasphème aussi grand, aussi périlleux pour vous ne puisse être propagé. Ce pays, hélas ! n'avait pas eu le bonheur en partage; nous pensions avoir épuisé toutes les calamités. Mais nous ne désespérions point de la miséricorde divine; nous croyions suspendue la main de la vengeance divine, en attendant que notre repentir vienne porter remède à nos maux. Mais je vois l'emporter l'esprit de lutte qui donne la mort, la cupidité, qui est la source de tous les maux, la colère, qui ôte le sens de la prudence... Nul ne semble vouloir nous entendre; aussi nous sommes en suppliants devant vous. Si les princes d'ici perdent leur royaume, ni vous ni vos fils n'aurez un grand triomphe. Qu'il vous serait plus glorieux que ce pays puisse vous devoir non la mort, mais le salut! Vous ferez taire la clameur populaire, si vous apaisez la fureur, si vous laissez attendre le jugement de Dieu... C'est une victoire déshonorante que de vaincre son frère, d'humilier la maison de ses parents, de détruire la propriété édifiée par les siens. Ceux qui combattent contre eux-mêmes détruisent leur propre bonheur; l'ennemi s'empresse de se réjouir de la perte commune. Où est la charité avec la paix, là est aussi la piété envers Dieu. Nous lisons que par la reine Esther fut sauvé le peuple de Dieu. Vous aussi, faites voir votre sagesse et la bonté de votre foi, en éloignant le seigneur roi d'offenser Dieu. Laissez vivre le peuple en paix, en attendant que le Juge éternel prononce l'arrêt de sa justice. »

§ 13. — GUERRE ET VICTOIRE DE SIGEBERT SUR CHILPÉRIC
(*Chron. de Saint-Denis*, III, 3.)

La reine Brunehaut n'était pas seule à pousser Sigebert à la guerre contre son frère.

Les Francs Ostrasiens, qui étaient du royaume de Sigebert, commencèrent à murmurer contre lui et disaient qu'ils étaient venus à son mandement, en espérance que ils dussent avoir la proie et les dépouilles de leurs ennemis dont il convenait que il leur rendît leurs despens, ou que il leur montrât leurs adversaires, de la proie desquels ils pussent être enrichis. Après ils se complaignirent que, quand le roi traitait de paix ou de guerre, ils n'y étaient oncques appelés, ils étaient toujours aux périls et à la bataille, et les derniers à l'honneur et aux dons. Puis disaient qu'ils n'étaient de rien émus encontre le roi Gontran, et que bien leur plaisait la paix, que il avait avec lui fermée ; mais que la paix avec Chilpéric leur déplaisait, car ils le haïssaient d'ancienne haine : et la vie de lui était de tous haïe et la mort désirée.

§ 14. — DÉMARCHE INUTILE DE SAINT GERMAIN AUPRÈS DE SIGEBERT. — ASSASSINAT DE CE DERNIER PAR DES ÉMISSAIRES DE FRÉDÉGONDE (575).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 3 et 4.)

Par telles paroles fut le roi Sigebert contraint et à ce mené, que il proposa et établit de poursuivre son frère, qui de ce rien ne savait, ni de telle chose ne se cuidait douter. Pour ce avait son ost départi, et donné congé à la plus grande partie de sa gent :

cependant s'en vint à lui un messager qui lui dit que son frère le suivait à tout son ost. Quand il ouït ce, il fut moult esbahi pour ce que il était si dégarni de gent : à la cité de Tournay s'enfuit, a tant comme il put avoir de chevaliers. Le roi Sigebert qui adès le chassait, vint à Paris : saint Germain lui vint à l'encontre et lui dit : « Si tu désires espandre le sang de ton frère, la fosse que tu lui appareilles, tu trouveras pour toi appareillée et trébucheras dedans selon la parole du David le prophète, ni sans raison ne seras-tu pas dit homicide de ton frère, comme tu as cœur et volonté de le faire. » Le roi Sigebert ne voulut ouïr la parole du saint homme, pour ce que il l'avait aussi soupçonné qu'il soutenait la partie de son frère. Ainsi chevaucha adès avant entalenti de ce faire que il avait encommencé. A une ville vint qui a nom Vitri ; là trouva une grant compagnie de gent et de chevaliers du royaume de Chilpéric ; à lui se rendirent pour sa volonté faire tous les princes et les barons et guerpirent Chilpéric, fors un seul qui avait nom Ansouald. Celui-là eut plus cher à demeurer avec son seigneur en adversité et attendre à telle fortune comme il devait avoir, que de briser la foi que il lui avait promise, ni que avoir le nom de traître. Quand Sigebert vit que il eut si grande ost et si grande multitude de chevaliers, il chevaucha avant et prit toutes les cités du royaume de son frère ; puis revint à Tournay, et assiégea son frère dans la cité. Quand le roi Chilpéric se vit ainsi entrepris, il fut moult esbahi et commença à penser comment et par quel art il pourrait ôter du péril de mort sa femme et ses enfans que il avait avec lui amenés. Mais Frédegonde sa femme pensa de la besogne là où le sens de son seigneur faillait, qui selon la coutume de femme,

moult plus est de grand engieng à malfaire que n'est homme, deux hommes prit, et tant les enchanta par sa malice, que ils despirent et surmontèrent paour de mort par hardiesse et lui promirent que ils feraient sa volonté. Lors leur commanda qu'ils allassent au tref de Sigebert, et que ils l'occissent en semblant de le servir : si leur promit que si ils retournaient, moult leur donnerait grans dons; et si ils étaient occis par lui elle ferait aumônes pour leur âme, et ferait oblations aux saints et aux saintes que Dieu leur pardonnât ce péché. Ceux-ci issirent de la cité, et se plongèrent en l'ost qui de fors était logé; puis allèrent avant petit et petit jusque à tant que ils furent en la compagnie de ceux qui plus étaient familiers du roi. Quand ils virent leur point, ils se joignirent à lui et le férirent de couteaux parmi les côtes, si que il chaït



Fig. 3. — Sigebert.

maintenant mort. Si grands cris et si grand tumulte s'éleva tantôt parmi les herberges, que l'on pouvait légèrement entendre que le roi était mort; l'on courut sur les homicides qui en une heure furent occis et découpés. Le roi Chilpéric, qui dedans la cité était, s'émerveilla moult que ce pouvait être, et elle raconta à son seigneur comment elle avait ouvré. Lendemain issit de la cité; à lui vinrent les barons qui devant l'avait guerpi, et il les reçut en grâce ainsi comme devant. Le corps de son frère fit enterrer en une ville qui a nom Lambres [1], puis fut translaté en l'église Saint-Médard de Soissons delès le roi Clotaire son père. Tantôt après que Sigebert, le roi de Metz, fut enterré, se mit Chilpéric, le roi de Soissons, son frère, en la possession du royaume de Paris, que Caribert, son autre frère, avait tenu avant qu'il trépassât.

1. Près de Douai.

II

LES ROIS FRANCS, LES GUERRES CIVILES, DE L'ASSASSINAT DE SIGEBERT A L'ASSASSINAT DE CHILPÉRIC (575-584).

§ 1. — CHILDEBERT, FILS DE SIGEBERT, MIS EN SURETÉ PAR UN LEUDE. — BRUNEHAUT A ROUEN (575).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 4.)

Quand le roi Sigebert fut ainsi occis, les choses furent muées en autre point qu'elles n'étaient devant : car maints qui avaient été son familier s'attendaient[1] moult à avoir la grâce du roi Chilpéric. Avant que le roi Sigebert mût à aller encontre son frère, avait-il mandé à sa femme, la reine Brunehaut, de venir à Paris vers lui, quand il retournerait là, et pour ce était-elle en ce point à Paris avec un sien fils qui avait nom Childebert. Quant elle sut la mort de son seigneur, elle fut à grand mésaise de cœur ; en maintes manières se pourpensa comment elle pourrait échapper et soustraire soi et son fils de péril de mort. Un duc, qui Gondoald avait nom, prit l'enfant

1. S'attendre, pris ici dans le sens de tendre à, faire effort pour.



et le mit hors en une corbeille parmi une fenêtre ; à un sien ami le livra et lui commanda que il le portât à Metz. Les barons du pays le reçurent comme leur droit seigneur, puis le couronnèrent et lui rendirent le royaume de son père par le conseil du devant dit comte Gondoald. Quand Brunehaut eut ainsi son fils délivré, elle fut en pensée de sa vie garantir, tant avait grand peur de mourir, que elle ne pouvait dormir ni reposer, car, si elle s'en voulait fuir, elle n'avait lieu, ni aisement, par quoi elle s'en pût fuir. Le roi Chilpéric, qui autre mal ne lui voulait faire, l'envoya en exil en la cité de Rouen. Ses richesses furent mises au trésor du roi Chilpéric.

§ 2. — MÉROVÉE, FILS DE CHILPÉRIC, ÉPOUSE BRUNEHAUT. — CHILPÉRIC LES FAIT SORTIR DE SAINT-MARTIN DE ROUEN (576).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 4.)

Le roi Chilpéric envoya son fils Mérovée en Berri pour saisir toutes les cités et les villes du rivage de Loire et de tout le pays. Quant il se fut düparti de son père, il prisa petit son commandement ; vers la cité du Mans alla aussi, comme pour visiter sa mère, qui là était en exil, par la malice de Frédegonde ; à la cité de Rouen s'en alla après ce que il eut Andowère sa mère visité. Là épousa Brunehaut, la femme de son oncle, que le roi Chilpéric son père avait là envoyée en exil. Le roi Chilpéric alla à Rouen quand il sut cette chose, pour le mariage déseurer. Mais quand ils surent que il venait, ils se mirent dedans l'église Saint-Martin, qui moult était fort maçonnée dessus les murs de la cité [1]. En vain se travailla le roi

1. Grégoire de Tours, V, 2, dit qu'elle était en bois.

d'eux traire de laïens par force; ce ne fut que par affamer; mais il leur jura avant sur saints que jà par lui ne seraient deseurés, mais conjoints, si sainte église s'y assentait. Ils cuidèrent que voir leur dît; lors issirent, et vinrent à lui en la sureté du serment que il leur avait fait. Saouler et repaître les fist par deux jours de bonnes viandes : au tiers jour s'en partit, et emmena son fils avec lui : petit de force fit depuis son serment. La raison pourquoi fit-il la transgression de ce serment était plus pour ce que il redoutait que le mariage et le sens de Brunehaut n'introduisît son fils encontre lui, que pour ce que il lui pesait du mariage qui était contre la loi de sainte Église.

§ 3. — CHILPÉRIC FAIT TONDRE MÉROVÉE APRÈS UNE GUERRE DANS LAQUELLE IL SE CROIT TRAHI PAR LUI (576).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 4.)

En ce point que le roi s'en retournait, un messager lui annonça que les barons de la Champagne Raincienne avaient pris la cité de Soissons : maintenant mut le roi contre eux à bataille, et les surmonta et vainquit; maints de plus nobles occit, la cité recouvra et la rétablit à sa seigneurie. Le roi envoya Clovis son fils en Touraine, et lui commanda que il mît en sa subjection tout le pays de Périgord et d'Agénois; le duc Did lui bailla en aide et lui commanda que il usât de son conseil en toutes choses. Le duc Mommole, qui ces parties défendait de par le roi Gontran, vint à bataille contre eux à grant planté de gent; il les vainquit et chassa, mais ce ne fut mie sans grand dommage des siens. Car de cinquante mille

hommes fut son ost descrue, qui en cette bataille furent occis; et Clovis tout fût-il vaincu n'en perdit-il que vingt mille. Le roi Chilpéric eut Mérovée son fils en soupçon que il ne soutînt la partie de Brunehaut et pour cette raison le fit tondre en un moustier, et ordonner à prêtre par le conseil de Frédegonde sa marâtre.

§ 4. — MÉROVÉE TROUVE UN ASILE DANS LA BASILIQUE DE SAINT-MARTIN DE TOURS. — FUREUR ET MENACES DE CHILPÉRIC ET DE FRÉDÉGONDE (576).

(*Grég. de Tours*, V, 14.)

Mérovée fut conduit à un monastère du pays du Mans appelé Anisola, pour y être instruit suivant la règle sacerdotale. Gontran-Boson [1], qui résidait alors dans la basilique de Saint-Martin, envoya à Mérovée le sous-diacre Riculphe pour lui donner secrètement le conseil de se réfugier aussi dans la même basilique; Mérovée étant donc décidé à partir, Gaïlen, un de ses serviteurs, vint à sa rencontre et, ne trouvant pas des adversaires en état de résister, le délivra. Mérovée se couvrit la tête, revêtit des habits séculiers, et se rendit à l'église de Saint-Martin. Nous célébrions la messe dans cette sainte basilique; trouvant la porte ouverte, il y entra.

Après la messe, il dit que nous devions lui donner les eulogies [2]. Ragnemode, évêque du siège de Paris et qui avait succédé à saint Germain, était alors avec

1. Leude puissant d'Ostrasie, qui avait commandé en Aquitaine les guerriers de Sigebert Ier et qui était soupçonné d'intelligence avec Frédégonde.

2. Il s'agit ici du pain non consacré pour la communion, mais bénit par le prêtre et qui était distribué à l'issue de la messe aux assistants.



nous. Comme nous refusions, Mérovée se mit à crier et à dire que nous n'avions pas le droit de le suspendre de la communion sans avoir pris l'avis de nos frères. Sur ces paroles, et après une discussion canonique avec celui de nos frères qui était présent, nous consentîmes à lui donner les eulogies. Je craignais, en suspendant un homme de la communion, de me rendre homicide de beaucoup d'autres; car il menaçait de tuer plusieurs de notre peuple s'il n'obtenait pas notre communion.

Pour cette cause cependant, de grands désastres fondirent sur le pays de Tours. En ces jours-là, Nizier, mari de ma nièce, qui se rendit pour affaires particulières près du roi Chilpéric avec notre diacre [1], raconta au roi la fuite de Mérovée. En les voyant, la reine Frédégonde s'écria : « Ce sont des espions qui sont venus pour savoir ce que fait le roi et le rapporter à Mérovée. » Et à l'instant elle les fit dépouiller et ordonna qu'on les conduisît en exil, d'où ils ne furent délivrés que le septième mois écoulé. Chilpéric envoya vers nous des messagers pour nous dire : « Rejetez cet apostat hors de votre basilique; autrement je brûlerai votre contrée. » Nous lui répondîmes qu'il était impossible de faire dans un temps chrétien ce qui ne s'était pas fait du temps des hérétiques. Alors il se mit lui-même à la tête d'une armée et la dirigea vers ce pays.

1. C'était le diacre particulièrement attaché à la personne de l'évêque.

§ 5. — MÉROVÉE SORT DE LA BASILIQUE ET SE VENGE SUR LE MÉDECIN DE CHILPÉRIC MARILEIFE (577).

(*Grég. de Tours*, V, 14.)

La seconde année du règne de Childebert, fils de Sigebert, Mérovée, voyant son père inflexible dans ses résolutions hostiles, résolut de prendre avec lui le duc Gontran et d'aller trouver Brunehaut, disant : « Ne plaise à Dieu que la basilique de monseigneur Martin soit violée à cause de moi, ou que le pays par mon fait soit mis au pillage. » Et, étant entré dans la basilique, il exposa pendant les vigiles, sur le sépulcre de saint Martin, tout ce qu'il avait avec lui, priant le saint de lui venir en aide et de lui accorder ses bonnes grâces pour qu'il pût entrer en possession du royaume. Leudaste, alors comte de la cité, qui, par amour pour Frédégonde, ne cessait de lui tendre des pièges, surprit enfin par ruse et passa au fil de l'épée plusieurs de ses serviteurs qui étaient sortis dans la campagne ; il désirait le tuer lui-même, s'il en trouvait l'occasion favorable. Mérovée, d'après le conseil de Gontran-Boson, résolut de se venger ; il ordonna qu'on saisît Marileife, premier médecin du roi, qui revenait de le voir, le fit battre cruellement, le dépouilla de son or, de son argent et de tout ce qu'il portait sur lui et le laissa entièrement nu. Il l'eût tué même si Marileife ne se fût échappé des mains de ses meurtriers et n'eût gagné la cathédrale. Nous lui donnâmes des vêtements, et, après avoir obtenu pour lui la vie sauve, nous le renvoyâmes à Poitiers.

§ 6. — CONTINUATION DU SÉJOUR DE MÉROVÉE ET DE GONTRAN-BOSON DANS LA BASILIQUE. — ILS CONSULTENT UNE SORCIÈRE.

(*Grég. de Tours*, V, 14.)

Cependant Mérovée racontait beaucoup de crimes de son père et de sa marâtre, et, bien que vrais en partie, je ne croyais pas agréable à Dieu qu'ils fussent divulgués par un fils, et je le reconnus par la suite. En effet, un jour que j'avais été invité à sa table, et que nous étions assis côte à côte, il me demanda avec supplication de lui lire quelque chose pour l'instruction de son âme. J'ouvris le livre de Salomon, et le premier verset qui me tomba sous les yeux contenait ces paroles : *Que l'œil de celui qui insulte son père soit arraché de son orbite par les corbeaux*[1]. Il ne comprit pas, mais je regardai ce verset comme une prédiction du Seigneur.

Alors Gontran envoya un de ses serviteurs vers une femme qu'il avait connue dès le temps du roi Caribert, et qui avait un esprit de pythonisse, afin qu'elle lui découvrît ce qui devait arriver. Il rapporta qu'elle lui avait annoncé par avance non seulement l'année, mais le jour et l'heure où mourrait le roi Caribert; elle lui envoya par ses serviteurs la réponse suivante : « Il doit arriver que le roi Chilpéric mourra cette année; Mérovée, à l'exclusion de ses frères, aura tout le royaume. Tu auras quant à toi pendant cinq ans la direction de tout le royaume; mais la sixième année, par la faveur du peuple, tu obtiendras la grâce de l'épiscopat dans une des cités situées sur la Loire, et tu sortiras de ce monde vieux et plein de jours. »

1. *Prov.*, ch. XXX, v. 17.

Lorsque ses serviteurs lui eurent apporté cette réponse, transporté de vanité comme s'il eût déjà son siège dans la cathédrale de Tours, Gontran vint me rapporter cette prédiction. Je me moquai de sa folie, et je lui dis : « C'est à Dieu qu'il faut demander ces choses ; il ne faut pas croire ce que promet le diable, *car il fut menteur dès le principe et ne s'est jamais tenu dans la vérité* [1]. Quand il se fut retiré tout confus, je ris beaucoup de cet homme, qui croyait devoir se fier à de telles promesses. Enfin une nuit que j'avais célébré vigiles dans la basilique du saint évêque, comme je dormais étendu dans mon lit, je vis un ange volant dans les airs, et comme il passait au-dessus de la sainte basilique il s'écria d'une grande voix : « Hélas! hélas! Dieu a frappé Chilpéric et ses fils, et il ne survivra aucun de ceux qui sont sortis de ses reins pour gouverner son royaume. » Il avait alors de plusieurs femmes quatre fils, sans compter les filles. Quand plus tard ces paroles se furent accomplies, je connus clairement la fausseté de ce qu'avaient prédit les devins.

§ 7. — GONTRAN-BOSON ESSAYE DE TRAHIR MÉROVÉE. — TOUS DEUX S'ENFUIENT DE LA BASILIQUE DE SAINT-MARTIN.

(*Grég. de Tours*, V, 14.)

Tandis que Mérovée et Gontran-Boson demeuraient dans la basilique de Saint-Martin, la reine Frédégonde envoya vers Gontran-Boson, qu'elle protégeait en secret, parce qu'il était le meurtrier de Théodebert, et lui fit dire : « Si tu peux faire sortir Mérovée de la

1. *Évang.* selon saint Jean, ch. VIII, v. 44.



basilique, afin qu'on le tue, tu recevras de moi un grand présent. » Lui, croyant les assassins déjà près, dit à Mérovée : « Pourquoi rester ici, comme des paresseux et des lâches, et nous cacher dans cette basilique comme des imbéciles? Faisons venir nos chevaux, prenons des éperviers, des chiens, allons chasser, et jouissons de l'aspect des lieux découverts. » Il faisait ceci par ruse, afin de l'éloigner de la sainte basilique.

Gontran-Boson avait certainement de bonnes parties en lui; mais toujours trop prêt au parjure, il ne faisait pas un serment à l'un de ses amis qu'il ne le violât aussitôt; ils sortirent donc de la basilique et se rendirent au lieu de Joué, près de la ville. Mais personne ne fit de mal à Mérovée.

Comme Gontran-Boson était accusé de la mort de Théodebert, le roi Chilpéric envoya au tombeau de saint Martin des messagers avec une lettre pour demander au saint de lui répondre s'il était permis ou non de tirer Gontran-Boson de sa basilique. Le diacre Baudégésile, chargé de cette lettre, la plaça avec une feuille blanche sur le saint tombeau; mais, après avoir attendu trois jours sans recevoir de réponse, il retourna vers Chilpéric. Celui-ci envoya alors d'autres messagers, qui exigèrent de Gontran-Boson le serment de ne pas quitter la basilique sans le lui faire savoir. Gontran-Boson s'empressa de jurer, prenant à témoin la nappe de l'autel qu'il ne s'en irait pas sans l'ordre du roi. Cependant Mérovée, ne s'en rapportant pas à la pythonisse, posa sur le tombeau du saint trois livres : savoir, le Psautier, les Rois et les Évangiles, et, veillant toute la nuit, pria le bienheureux confesseur de lui révéler ce qui devait arriver et de lui faire connaître par un signe du Seigneur s'il devait

régner ou non. Après trois jours continus de jeûne, de veilles et d'oraisons, il revint à la sainte tombe, déroula un des livres, qui était celui des Rois; le premier verset de la page sur laquelle il tomba était celui-ci : *Le Seigneur a frappé ces peuples de tous les maux, parce qu'ils ont abandonné le Seigneur leur Dieu, et qu'ils ont suivi des dieux étrangers et les ont adorés et servis*. Le verset des Psaumes qu'il trouva était celui-ci : *A cause de leur perfidie, ô Dieu, vous les avez renversés dans le temps même qu'ils s'élevaient. Comment sont-ils tombés dans la dernière désolation? Ils ont manqué tout d'un coup, et ils ont péri à cause de leur iniquité.* Il trouva ceci dans l'Évangile : *Vous savez que la Pâque se fera dans deux jours et que le Fils de l'homme sera livré pour être crucifié.* Consterné de ces réponses il pleura longuement sur le tombeau du bienheureux évêque, puis, prenant avec lui le duc Gontran, sortit, accompagné de cinq cents hommes ou davantage. Après qu'ils eurent quitté la sainte basilique, comme ils traversaient le territoire d'Auxerre, Mérovée fut pris par Erpon, l'un des ducs du roi Gontran; mais il s'échappa par je ne sais quel hasard d'entre ses mains et se réfugia dans la basilique de Saint-Germain. Lorsque le roi Gontran apprit ce fait, plein de colère contre Erpon, il le condamna à une amende de sept cents sous d'or et le destitua de son office, en disant : « Mon frère m'a dit que tu avais pris son ennemi; si telle était ton intention il fallait d'abord me l'amener; autrement, tu ne devais pas toucher à celui que tu ne voulais pas retenir. » Cependant l'armée du roi Chilpéric, étant venue jusquà Tours, mit le pays à feu et à sang, sans épargner les domaines de saint Martin; car les soldats, sans

crainte et sans respect de Dieu, détruisirent tout ce qu'ils purent atteindre.

Mérovée, après avoir séjourné deux mois dans la basilique de Saint-Germain, s'enfuit de nouveau et parvint à rejoindre la reine Brunehaut; mais les Ostrasiens ne voulurent pas le recevoir.

§ 8. — ALLIANCE DE GONTRAN ET DE SON NEVEU CHILDEBERT (577).

(*Grég. de Tours*, V, 18.)

En ce temps, le roi Gontran envoya des députés vers son neveu le roi Childebert, pour lui demander la paix et une entrevue; alors Childebert vint le trouver avec ses grands, et ils se réunirent au lieu qu'on appelle le Pont-de-Pierre [1]. Là, ils se saluèrent mutuellement et s'embrassèrent; le roi Gontran dit alors: « Il m'est arrivé, en punition de mes péchés, de demeurer sans enfants; je te prie donc, toi mon neveu, de me tenir lieu de fils. » Et, le plaçant sur son siège, il lui transmit tout son royaume, disant : « Qu'un même bouclier nous protège! qu'une même lance nous défende! S'il me vient des fils, je ne te regarderai pas moins comme un d'entre eux, afin que tu conserves au même titre qu'eux l'amitié que je te promets aujourd'hui avec Dieu pour témoin. » Les grands de Childebert firent la même promesse en son nom. Ils mangèrent et burent ensemble, s'honorèrent mutuellement de présents magnifiques et se séparèrent en paix. Envoyant alors une ambassade au roi Chilpéric, ils le sommèrent de rendre ce qu'il avait usurpé de

1. Aujourd'hui Pompierre, sur la Meuse, près de Neufchâteau.



leurs royaumes, ou, en cas de refus, de se préparer à la guerre. Mais lui, méprisant ce message, se mit à faire bâtir à Soissons et à Paris des cirques où il donna des spectacles au peuple [1].

§ 9. — L'ÉVÊQUE PRÉTEXTAT TRADUIT PAR CHILPÉRIC DEVANT UN CONCILE. — NOBLE ATTITUDE DE GRÉGOIRE DE TOURS (577).

(*Grég. de Tours*, V, 19.)

A la suite de ces évènements, Chilpéric, apprenant que Prétextat, évêque de Rouen, faisait des largesses au peuple pour l'exciter contre son service, lui ordonna de comparaître devant lui. Après l'avoir interrogé, on apprit que la reine Brunehaut lui avait confié certains objets. Le roi les fit saisir et ordonna que Prétextat fût retenu en exil, jusqu'à ce qu'il eût été entendu par le tribunal des évêques. Un concile ayant donc été réuni, Prétextat y fut amené. Les évêques s'étaient rassemblés à Paris dans la basilique de l'apôtre saint Pierre. Le roi adressa ainsi la parole à l'accusé : « A quoi pensais-tu, ô évêque! quand tu as uni en mariage Mérovée, mon ennemi plutôt que mon fils, avec sa tante, la femme de son oncle? Ignorais-tu ce que les canons ont ordonné à cet égard? Tu es convaincu non seulement d'avoir en ce point excédé tes pouvoirs, mais tu as encore agi sur lui par tes présents, pour me faire assassiner : ainsi tu as rendu le fils ennemi de son père, tu as séduit le peuple à prix d'or pour que personne ne me gardât la foi

1. Ce sont probablement les vestiges d'un de ces cirques que l'on a retrouvés il y a quelques années, en perçant la rue Monge, à Paris.

jurée, et tu as voulu livrer mon royaume aux mains d'un autre. » Comme il disait ces mots, la multitude des Francs frémit de colère et voulut briser les portes de la basilique pour en arracher l'évêque et le lapider; mais le roi s'y opposa. Comme Prétextat déclarait mal fondées les paroles du roi, survinrent de faux témoins qui montrèrent quelques objets, disant : « Tu nous as donné ceci et cela pour nous engager à donner notre foi à Mérovée. » A ces allégations, l'évêque répondait : « Vous dites la vérité ; je vous ai fait souvent des présents, mais non pour que le roi fût chassé de son royaume ; car, lorsque vous veniez m'offrir de beaux chevaux et d'autres objets de prix, pouvais-je faire autrement que de vous donner des présents à mon tour? » Cependant le roi se retira dans sa demeure. Pour nous, nous siégions tous ensemble dans la sacristie de la basilique de Saint-Pierre ; et, tandis que nous nous entretenions, vint tout à coup Aétius, archidiacre de l'Église de Paris, qui, nous ayant salués, dit : « Écoutez-moi, prêtres du Seigneur assemblés : ou vous pouvez en ce temps honorer votre nom et briller de l'éclat d'une réputation sans tache, ou bien l'on ne vous regardera plus comme les prêtres de Dieu si vous ne vous montrez point à la hauteur de la dignité de vos personnes, et si vous laissez périr votre frère. » Lorsqu'il eut ainsi parlé, aucun des évêques ne lui répondit, car ils craignaient la fureur de la reine, à l'instigation de laquelle se faisait tout cela. Comme ils demeuraient pensifs et le doigt appuyé sur les lèvres, je leur dis : « Soyez attentifs, je vous prie, à mes paroles, ô très saints prêtres de Dieu, et vous surtout qui paraissez être plus que les autres dans la familiarité du roi ; portez-lui un conseil pieux et sacerdotal, de peur que,

s'enflammant de colère contre un ministre du Seigneur, il ne périsse par la colère de Dieu et ne perde son royaume et sa gloire. » Quand j'eus fait entendre ces mots, ils demeurèrent dans le silence; et, voyant qu'ils continuaient à se taire, j'ajoutai : « Souvenez-vous, prêtres mes seigneurs, des paroles du prophète qui a dit : *Si la sentinelle, voyant venir l'épée, ne sonne point de la trompette, et que l'épée vienne et ôte la vie aux peuples, je redemanderai leur vie à la sentinelle*[1]. Ne gardez donc pas le silence, mais prêchez et mettez devant les yeux du roi ses péchés, de peur qu'il ne lui arrive quelque mal et que vous ne soyez rendus responsables de son âme. Ignorez-vous ce qui est arrivé de nos temps, lorsque Clodomir prit et envoya en prison Sigismond? Le prêtre du Seigneur Avitus lui dit : « Ne porte pas les mains sur lui, et, quand tu iras en Bourgogne, tu obtiendras la victoire; » mais lui, sans tenir compte de ce que lui avait dit le prêtre, alla et fit tuer Sigismond avec sa femme et ses fils; il partit ensuite pour la Bourgogne, et, vaincu par l'armée ennemie, il fut tué. Ne savez-vous pas ce qui est arrivé à l'empereur Maxime, et comment il força le bienheureux Martin à recevoir à la communion un évêque homicide, à quoi celui-ci consentit pour obtenir de ce roi impie la délivrance des gens condamnés à mort? Poursuivi par le jugement du Roi éternel, Maxime, chassé de l'empire, fut condamné à la mort la plus cruelle. »

1. *Ezéchiel*, ch. XXXIII, v. 6.

§ 10. — GRÉGOIRE DE TOURS MANDÉ DEVANT CHILPÉRIC.

(*Grég. de Tours*, V, 19.)

Personne ne répondit rien à ces paroles ; ils étaient tous pensifs et plongés dans la stupeur. Cependant deux flatteurs qui se trouvaient parmi eux, aveu douloureux à faire en parlant d'évêques, allèrent rapporter au roi qu'il n'avait pas dans cette affaire de pire ennemi que moi. Aussitôt il envoya un homme de sa suite en toute hâte pour m'amener devant lui. Lorsque j'arrivai, le roi était auprès d'une cabane faite de ramée ; à sa droite l'évêque Bertrand, à sa gauche Ragnemode ; devant eux était une table chargée de pain et de mets divers. Le roi, me voyant, dit : « O évêque, tu dois dispenser la justice à tous, et voilà que je ne puis obtenir justice de toi ; mais, je le vois, tu es de consentement avec l'iniquité, et en toi s'accomplit le proverbe : « Le corbeau n'arrache point les yeux du corbeau. » Je lui répondis : « Si quelqu'un de nous, ô roi, veut s'écarter du sentier de la justice, tu peux le corriger ; mais si tu t'en écartes, qui te reprendra? Car nous te parlons, et tu ne nous écoutes que si tu veux ; et si tu ne le veux pas, qui te condamnera, si ce n'est Celui qui a déclaré être la justice même? » Excité contre moi par ses adulateurs, le roi repartit : « J'ai trouvé la justice avec tous, et ne puis la trouver avec toi ; mais je sais ce que je ferai afin que tu sois noté parmi les peuples et que chacun connaisse ton injustice. J'assemblerai le peuple de Tours, et je lui dirai : « Élevez la voix contre Grégoire, et criez qu'il est injuste et n'accorde justice à personne ; et je répondrai à ceux qui crieront ainsi :

Moi qui suis roi, je ne puis obtenir la justice de cet homme; comment vous, qui êtes au-dessous de moi, espérez-vous l'obtenir? » Je lui dis : « Tu ne sais pas si je suis injuste. Celui à qui sont toujours découverts les secrets des cœurs connaît ma conscience; et, quant à ces faussetés que proférera contre moi, dans ses clameurs, le peuple que tu auras excité par tes insultes, elles seront comptées pour rien, car chacun saura qu'elles ont été lancées par toi; ce n'est donc pas moi, mais toi plutôt qui seras noté par la clameur publique. Tu as les lois et les canons; il te faut les consulter avec soin, et, si tu n'observes pas ce qu'ils t'enseignent, sache que le jugement de Dieu est suspendu sur toi. » Alors lui pour m'apaiser, et croyant que je ne voyais pas qu'il agissait ainsi par ruse, me montra un bouillon placé devant lui et me dit : « Je t'ai fait préparer ce bouillon, dans lequel il n'y a autre chose que de la volaille et quelques pois chiches. » Et moi, connaissant qu'il cherchait à me flatter, je répliquai : « Notre nourriture doit être de faire la volonté de Dieu, et non de nous plaire dans les délices, afin que nous ne transgressions en aucune manière ce qu'il a ordonné. Toi qui inculpes la justice des autres, promets d'abord que tu ne violeras pas la loi et les canons, et alors nous croirons que c'est la justice que tu poursuis. »

Il étendit sa main droite et jura par le Dieu toutpuissant qu'il ne transgresserait en aucune façon ce qu'enseignait la loi et les canons. Ensuite, après avoir pris du pain et bu du vin, je m'en allai.

§ 11. — FRÉDÉGONDE ESSAYE DE CORROMPRE GRÉGOIRE DE TOURS.

(*Grég. de Tours*, V, 19.)

Cette nuit même, lorsque nous eûmes chanté les hymnes des nocturnes, j'entendis frapper à grands coups à la porte de ma demeure; j'envoye un serviteur, et j'apprends que des messagers de la reine Frédégonde sont là. Introduits, ils me saluent de la part de la reine ; puis ils me prient de ne pas persister à lui être contraire dans cette affaire, me promettant deux cents livres d'argent si je fais condamner Prétextat en me déclarant contre lui; ils disaient en effet : « Nous avons déjà la promesse de tous les évêques, borne-toi à ne pas aller contre. » A quoi je répondis : « Quand vous me donneriez mille livres d'or et d'argent, puis-je faire autre chose que ce que Dieu ordonne de faire? Je vous promets seulement de m'unir aux autres dans ce qu'ils décideront conformément aux canons. » Eux, qui ne comprirent pas le sens de mes paroles, s'en allèrent en me remerciant. Le matin, quelques-uns des évêques vinrent à moi avec un message semblable. Je leur fis une réponse analogue.

§ 12. — CHILPÉRIC ESSAYE ENCORE D'INTIMIDER PRÉTEXTAT ET LE CONCILE PAR SA PRÉSENCE.

(*Grég. de Tours*, V, 19.)

Comme nous nous fûmes rassemblés dans la basilique de Saint-Pierre, le roi y vint dès le matin et dit : « L'évêque convaincu de vol sera exclu des fonctions

épiscopales, voilà ce qu'ordonnent les canons. » Et nous, en réponse, lui ayant demandé quel était l'évêque auquel on imputait le crime de vol, le roi dit : « Vous avez vu ces joyaux qu'il nous a dérobés. » Or le roi nous avait montré, trois jours auparavant, deux valises remplies d'effets en or et en argent, et de divers joyaux qu'on estimait à plus de trois mille sols d'or, et aussi un sac rempli de pièces d'or et qui à son poids paraissait en contenir deux mille. Le roi disait que ces choses lui avaient été volées par l'évêque Prétextat. Celui-ci répondit : « Vous vous rappelez, je crois, que, lorsque la reine Brunehaut sortit de Rouen, j'allai vers vous et vous dis qu'elle m'avait confié ses trésors, à savoir cinq valises, et que ses serviteurs venaient souvent me demander de les lui restituer, et je ne voulus point le faire sans votre avis. Toi-même, ô roi, tu m'as dit : « Rejette ces richesses, et que ces biens retournent à cette femme, de peur que pour ce motif ne soient engendrées des inimitiés entre moi et mon neveu Childebert. » De retour à la ville, je remis donc une valise aux serviteurs de Brunehaut, car ils n'étaient pas assez vigoureux pour en porter davantage. Ils revinrent demander les autres. Je consultai de nouveau ta magnificence. Tu me donnas encore le même ordre, disant : « Évêque, rejette, rejette loin de toi ces trésors, de peur qu'ils ne fassent naître quelque scandale. » J'en rendis deux autres, et les deux dernières me demeurèrent. Comment donc maintenant peux-tu me calomnier et m'accuser de vol, puisque ces choses ne sauraient être regardées comme volées, mais confiées à ma garde ? » Le roi dit à cela : « Si ces valises ont été remises entre tes mains pour les garder, pourquoi en as-tu ouvert une et en as-tu retiré une

étoffe tissue de fil d'or que tu as mise en pièces et distribuée à des hommes pour les engager à me chasser de mon royaume? » L'évêque Prétextat répondit : « Je t'ai déjà dit que j'en avais reçu des présents; n'ayant rien à leur offrir en retour, j'empruntai cela et le leur donnai en réciprocité de leurs présents, regardant comme à moi ce qui appartenait à mon fils Mérovée, que j'avais tenu au sacrement de régénération. »

§ 13. — CHILPÉRIC EMPLOIE LA RUSE CONTRE PRÉTEXTAT.

(*Grég. de Tours*, V, 19.)

Le roi Chilpéric, voyant qu'il ne pouvait le vaincre avec ses calomnies, nous quitta très interdit et troublé dans sa conscience ; il appela quelques-uns de ses flatteurs et leur dit : « J'avoue que l'évêque m'a vaincu par ses paroles, et je sais bien que ce qu'il dit est vrai ; que ferais-je donc maintenant pour que la volonté de la reine à son égard soit accomplie? » et il ajouta : « Allez le trouver et dites-lui, comme si vous lui donniez de vous-mêmes ce conseil : Tu sais que le roi Chilpéric est pieux et compatissant, qu'il se laisse promptement aller à la miséricorde. Humilie-toi devant lui et avoue avoir fait ce qu'il te reproche ; alors nous nous prosternerons tous à ses pieds et nous obtiendrons ton pardon. » Séduit par ces paroles, l'évêque Prétextat promit de faire ce qui lui était conseillé. Le matin arrivé, nous nous rassemblâmes au lieu accoutumé; le roi, y étant venu, dit à l'évêque : « Si tu n'as fait que rendre à ces hommes des présents en retour de leurs présents, pourquoi leur as-tu demandé par serment de s'attacher à Méro-

vée? » L'évêque répondit : « Je leur ai demandé, je l'avoue, d'être ses amis, et j'aurais appelé à son secours non seulement un homme, mais, s'il eût été permis, un ange du ciel, car c'était, comme je l'ai dit plusieurs fois, mon fils spirituel par le baptême. » Comme une vive discussion s'engageait sur ce point, l'évêque Prétextat se prosterna à terre et dit : « J'ai péché contre le ciel et contre toi, ô roi très miséricordieux! je suis un détestable homicide. J'ai voulu te faire périr et élever ton fils sur ton trône. » Lorsqu'il eut prononcé ces paroles, le roi se prosterna aux pieds des évêques, disant : « Écoutez, très pieux évêques ! le coupable a confessé son crime exécrable. » Alors, tout en pleurs, nous relevâmes le roi, et il ordonna à Prétextat de sortir de l'église.

§ 14. — PRÉTEXTAT EXILÉ.

(*Grég. de Tours*, V, 19.)

Chilpéric se retira dans son logis, et il nous envoya les livres des canons auxquels on avait ajouté un nouveau cahier contenant les canons dits apostoliques, où se trouvaient ces paroles : « L'évêque pris en homicide, adultère ou parjure, doit être dépouillé du sacerdoce. » Lorsqu'on les eut lus, Prétextat, demeurant saisi de stupeur, l'évêque Bertrand lui dit : « Écoute, ô frère et collègue! comme tu n'as pas la grâce du roi, notre bienveillance ne saurait t'être utile tant que tu n'auras pas mérité l'indulgence du roi. » Après cela le roi demanda, ou qu'on déchirât sa tunique, ou qu'on récitât sur sa tête le 108e psaume, qui contient les malédictions contre Judas Iscariote, ou que, par un jugement porté

contre lui, on le privât à jamais de la communion. Je me refusai à toutes ces conditions, d'après la promesse du roi qu'il ne serait rien fait contre les canons. Alors Prétextat fut enlevé de devant nos yeux et mis en prison; ayant essayé de s'enfuir pendant la nuit, il fut grièvement battu et envoyé en exil dans une île voisine de la cité de Coutances [1].

§ 15. — MORT DE MÉROVÉE.

(*Grég. de Tours,* V, 19.)

Ensuite le bruit courut que Mérovée cherchait à regagner la basilique de Saint-Martin. Chilpéric ordonna de la garder et d'en fermer toutes les portes. Les gardes laissèrent donc ouverte une seule porte par où un petit nombre de clercs se rendaient à l'office, et ils tinrent les autres fermées, non sans grande incommodité pour le peuple. Tandis que nous étions à Paris, il parut des signes dans le ciel. On vit vers le nord vingt rayons qui, s'élevant de l'orient, allaient se perdre à l'occident; or le plus long et le plus brillant, dès qu'il fut à son point le plus élevé, se dissipa soudainement, et les autres qui l'avaient suivi s'évanouirent [2]. Je crois que cela présageait la mort de Mérovée. Tandis que ce prince se cachait dans la Champagne rémoise, n'osant ouvertement se confier aux Ostrasiens, il fut circonvenu par les gens de Térouanne, qui lui dirent que, s'il voulait venir vers eux, ils abandonneraient son père Chilpéric et se soumettraient à lui. Prenant avec lui quelques

1. Probablement Jersey.
2. Ce fut une aurore boréale.

hommes courageux, il alla les trouver; alors, découvrant leur trahison, ils l'enferment dans une métairie qu'ils entourent de gens armés, puis ils envoient un message à son père. A cette nouvelle, Chilpéric s'apprête à accourir; mais Mérovée, dans la petite habitation où il était retenu, craignant de subir de cruels châtiments pour satisfaire à la vengeance de ses ennemis, appela à lui Gaïlen, un de ses familiers, et lui dit: « Nous n'avons eu jusqu'ici qu'une âme et qu'une volonté; ne souffre pas, je t'en prie, que je sois livré aux mains de mes ennemis; prends ton épée, jette-toi sur moi. » Celui-ci, sans hésiter, le perça de son couteau; le roi, en arrivant, le trouva mort. Plusieurs personnes affirment que ces paroles de Mérovée furent supposées par la reine, et que ce prince fut tué secrètement par son ordre. Gaïlen fut pris; on lui coupa les mains, les pieds, les oreilles, le dessus des narines, et on le fit périr misérablement; Grindion fut attaché à une roue, dont son corps suivit le mouvement d'ascension; Gucilian, autrefois comte du palais du roi Sigebert, eut la tête tranchée. Beaucoup d'autres, qui avaient accompagné Mérovée, furent mis à mort de diverses et cruelles manières. On disait que cette trahison avait été particulièrement ourdie par l'évêque de Reims Ægidius et par Gontran-Boson, parce que la reine Frédégonde portait à ce dernier une amitié secrète comme meurtrier de Théodebert et qu'Ægidius lui était cher depuis longtemps.

§ 16. — LES MAUVAIS ÉVÊQUES SALONE ET SAGITTAIRE.

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 10.)

On a pu apprécier plus haut, dans l'histoire du concile de Paris assemblé contre Prétextat, la noble

conduite de l'évêque saint Grégoire de Tours. Il s'en fallait de beaucoup que tous les membres de l'épiscopat fissent preuve de la même dignité de caractère et de la même fermeté. On a pu s'en convaincre par la lecture même des incidents du concile de Paris. Voici un épisode qui nous montre que les mœurs épiscopales n'étaient pas toujours conformes à la sainteté du ministère sacerdotal.

En ce temps étaient moult durement diffamés deux évêques pour les grands outrages qu'ils faisaient parmi le pays; l'un avait nom Salone, et l'autre Sagittaire. Saint Nizier, archevêque de Lyon, les avait nourris dès l'enfance, et sacrés sans l'ordre des prêtres, puis les avait élevés à la dignité de prélats, Salone d'une cité qui avait nom Gap et Sagittaire d'une autre qui a nom Embrun. Ils ne se contenaient pas comme évêques, mais comme moult tyrans et homicides, robeneurs et rapineurs du bien d'autrui, dépensant follement leur temps et leur vie : en tant crut leur perversité, que ils envahirent à force de gens en armes, l'hôtel de Victor, évêque, qui faisait la fête du jour de sa nativité, sa robe lui rompirent, ses sergens lui navrèrent et chassèrent, les viandes que il avait appareillées pour sa fête ravirent; quand ils l'eurent ainsi vilené, ils le laissèrent tout seul en son hôtel. La renommée de leurs faits vint au roi Gontran ; lors fit assembler les évêques à Lyon. Ces deux, qui nom portaient d'évêques seulement, furent là déposés de leurs sièges, en la présence de saint Nizier, archevêque de Lyon, qui nourris et élevés les avait; moult eurent grand dédain de leur déjection. Puis firent-ils tant que ils acquirent la grâce du roi par je ne sais quelle ma-

nière ; ses lettres portèrent au pape Jehan, et lui firent faussement entendre que ils avaient été cassés sans raison. Tant le déçurent que il récrivit au roi Gontran que il les rétablît en leurs évêchés. Moult les reprit le roi et chastoya de paroles ; puis leur commanda qu'ils retournassent en leurs sièges. Paix et concorde firent avec Victor le devant dit évêque, et ils envoyèrent ceux qui la vilenie lui avaient faite, pour ce que il en prît vengeance à sa volonté. Mais il fit selon le commandement de notre Seigneur, qui commande que l'on ne rende mal pour mal, pour ce leur pardonna tout, et les en laissa aller quittes sans peines. Salone et Sagittaire, qui en leurs sièges furent rétablis, commencèrent à faire pis que devant : car ils firent moult d'homicides ; envers leurs citoyens mêmes et le peuple que ils avaient à garder spirituellement, étaient-ils si effrénés et si dérués, que ils en navrèrent maint jusques à l'effusion du sang.

Quand le roi Gontran ouït parler de leurs faits, qui jà étaient renouvelés, il les fit ôter de leurs sièges, et bien les garda en prison jusques à l'audience des prélats. Pour cette chose conçut Sagittaire si grande indignation et si grand dépit, que il commença à parler trop vilainement contre le roi, et disait tout apertement que ses fils ne devaient pas être après lui héritiers, pour ce que leur mère avait été chambrière ; les fils du roi vivaient encore en ce temps. Pour ces paroles fut le roi durement esmu contre eux et les fit mettre en deux abbayes, l'un moult loin de l'autre, pour faire leur pénitence, et manda aux propres baillis du lieu que il les fît garder aux bonnes gens d'armes, que ils n'échappassent par aucune aventure. Lors chaït l'aîné des fils du roi

en maladie; aucuns de ses familiers lui conseillèrent lors que il laissât aller les deux évêques au lieu que l'ire de Notre Seigneur ne chaït sur sa mesnie pour ochoison de leur condamnation. Le roi ouït ce conseil; à leurs évêchés les laissa aller. Lors montrèrent si grand semblant de religion par dehors, que il semblait que ils lussent chacun leur Psautier, et chantaient au moustier à tous les psaumes sans cesser. Mais un petit après retournèrent à leurs vices, ainsi comme le chien à son vomissement : à orgies et à ivresse furent tout abandonnés. Car à cette heure que les clercs étaient à matines, ils séaient encore à table ès vins et ès viandes : au point du jour s'allaient coucher, et dormaient jusques à haute tierce. Telle vie menèrent longuement, et adosèrent Notre Seigneur et ses commandements; et notre sire les adosa.

§ 17. — LA PRÉDICTION DE L'ÉVÊQUE SALVIUS.

(*Grég. de Tours*, V, 51.)

Après le synode, je fis mes adieux au roi, et je me préparais à m'en retourner chez moi; mais, ne voulant pas m'en aller sans avoir dit adieu à Salvius[1] et sans l'avoir embrassé, j'allai le chercher, et le trouvai dans le vestibule de la maison de Braine; je lui dis que j'étais sur le point de partir. Tandis que, placés à l'écart, nous causions de différentes choses, il me dit : « Ne vois-tu pas au-dessus de ce toit ce que j'y aperçois moi-même? — Je n'y vois, lui répondis-je, que la galerie que le roi y a fait récemment

1. Évêque d'Albi.

ajouter. — N'y vois-tu pas autre chose? — Non, rien autre chose. » Supposant qu'il parlait ainsi par plaisanterie, j'ajoutai : « Si tu vois quelque chose de plus, dis-le-moi. » Et lui, poussant un profond soupir, me dit : « Je vois le glaive de la colère divine suspendu sur cette demeure. » Et véritablement la prédiction de l'évêque ne fut pas trompeuse, car, vingt jours après, moururent les deux fils du roi.

§ 18. — EXACTIONS DE CHILPÉRIC. — LES ENFANTS DE FRÉDÉGONDE TOMBENT MALADES ET MEURENT.

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 11.)

Le roi Chilpéric, qui adès vivait en empirant, grevait moult durement le peuple qui sous lui était de tailles et exactions par le conseil de Frédégonde. Maints en laissèrent leur pays et s'en allèrent habiter en autres terres, aussi comme exilés, qui mieux aimèrent à vivre en autres terres franchement, que être chargés de si lourds treus en leur pays. Entre les mauvaises coutumes que il avait élevées, établit-il que tous, et gentils et vilains, qui vignes avaient, que ils labourassent ou à leurs deniers ou à leurs bras, rendraient chacun an une oncelée de vin à la table du roi. En la terre d'Aquitaine y avait un prévôt pour telles rentes cueillir, qui Marques était appelé; les gens contraignait vilainement à ces rentes payer par laides paroles et par menaces; ceux du pays ne purent pas toujours souffrir les vilenies qu'il leur faisait : pour ce fut occis au pays de Limousin. Chilpéric, qui toujours allait avant de mal en pis, chaït en une fièvre aigre trop fort; mais toutefois réchappa de cette maladie. En ce que il tournait en

guérison, un fils que il avait, qui encore n'était baptisé, commença à être malade ; la reine, qui trop en était dolente, le fit baptiser, et ainsi allégea moult sa douleur parce que il recouvra santé après le baptême : mais elle n'en fut pas moult longuement releschiée; car un sien frère, qui son aîné était, chaït en maladie, laquelle s'espandit en toute la lignée du roi, comme si elle fût descendue des entrailles paternelles ès cors et ès membres des enfans, et comme si elle voulût conquérir le royaume et leur héritage. A la parfin, la reine Frédégonde, qui toutefois sentait en son cœur ses douleurs renouveler, comme elle regardait le corps de ses enfants aussi comme demi-morts, oublia la cruauté de bête sauvage et revêtit son cœur de compassion. Au roi s'en vint, et lui dit en telle manière :

« Sire, reconnaître nous convient par les grâces et les bénéfices que notre sire nous fait, qui pas ne prend



Fig. 4. — Chilpéric.

vengeance de la malice en quoi nous avons si longuement demeuré, que nous n'avons pas souffert les fléaux de la justice de Dieu comme coupables; mais nous sommes chastoyés par le bâton, dont nos enfants sont battus; et par ce pouvons nous apercevoir que notre sire ne nous aime pas par l'Écriture, qui dit en la personne de lui : Je chastoye ceux que je aime. Nos enfants a pris comme purs, innocents pour ce que il les aimait; nous-mêmes a-t-il chastoyés par diverses maladies. Si devons croire que ces persécutions, que nous souffrons, nous viennent par les larmes des veuves et des orphelins qui à tort sont par nous grevés. Repentons-nous donc des maux que nous avons faits, et nous convertissons à notre Seigneur, et le prions qu'il soit apaisé de nos méfaits, car il est piteux et miséricors aux pécheurs qui envers lui s'humilient. Ardons donc les lettres que nous avons écrites, et pour la santé de notre lignée et de nos âmes défaisons les chartes où les exactions sont scellées, qui sont à la destruction des pauvres. Il n'est rien dont nous devions douter, si nous nous repentons vraiment. Pourquoi garderions-nous les trésors que nous avons si longuement acquis et amassés, quand nous aurons perdu tous nos enfants qui devraient être nos héritiers? Gardons donc que nous soyons encore en la sentence du riche homme dont l'Évangile parle, qui amassait et emplissait ses greniers, et une fois lui dit le Seigneur qu'il ne verrait jà le jour le lendemain, et ne savait qui serait héritier de ces choses. Celui-là donc peut être débonnaire, qui de nous s'est déjà vengé en partie, et plus miséricors que s'il ne se fût de rien vengé. »

Cette admonition que Frédégonde fit au roi lui réfréna la forcenerie et l'avarice de son cœur et lui

amollit la dureté de son courage ; il jeta et ardit en feu les authentiques, en quoi la loi était écrite pour le peuple grever.

Un peu après mourut le meindre de leur fils, mis fut en sépulture en l'oratoire Saint-Denis ; assez tôt après, l'autre, qui avait nom Clodebert, fut malade jusques à la mort ; la mère, qui fut angoisseuse des douloureux soupirs de son enfant, le fit porter à Saint-Médard de Soissons ; elle-même et le roi y furent et honorèrent le corps saint de mainte riche offrande. L'enfant trépassa vers minuit. Le peuple de la cité vêtu de robe de pleurs convoya le corps jusques à l'église Saint-Crépin. Là fut enfoui à grands pleurs et à grand gémissement de la mère. Le tiers enfant, qui avait nom Théoderic, mourut. Lors s'aperçut bien le roi que ce était vengeance de Dieu, et que notre Sire le punissait en sa lignée ; grand peur eut pour soi-même ; aux pauvres et aux églises commanda à donner grands dons.

§ 19. — CHILPÉRIC VEUT PROMULGUER UNE HÉRÉSIE.

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 14.)

Le roi Chilpéric, qui voulait multiplier une nouvelle hérésie, écrivit aux évêques de son royaume que ils déjetassent le nom de la Trinité et dénonçassent que celui même qui Père est, Fils et Saint-Esprit est aussi, et celui qui est Fils et Saint-Esprit, Père est, et que nulle division ne fût de personnes en Dieu. De ce admonesta l'archevêque Grégoire de Tours, qui tous les autres prélats passait en bonne vie et sainteté, et lui dit que saint Hilaire et saint Augustin étaient contraires à cette raison. Saint Grégoire lui dit : « Roi,

tu dois garder que ceux-là ne se courroucent à toi, qui de la foi furent prêcheurs, et que tu connais qui sont contraires à cette même doctrine que tu nous veux enseigner. » Quand le roi lui eut répondu assez orgueilleusement que il en conviendrait demander conseil à plus sages que il n'était, le saint homme dit que celui-là ne serait pas sage qui autrement sentirait de la foi. Salvius, un des évêques d'Albigeois, entra en ces paroles au palais ; le roi l'admonesta que il se consentît à lui, puis lui lut en l'oreille la charte de l'hérésie que il avait compilée. Quand l'évêque eut l'hérésie entendu, il en eut si grande horreur et si grande abomination que il l'eût détruite ou arse au feu, s'il la pouvait avoir tenue. Le roi vit bien que tous les évêques étaient contraires à cette parverse hérésie que il voulait élever contre la foi, pour ce se retira de ce propos et de cette intention. Mais toutefois ajouta-t-il au nombre de nos lettres ω, cette lettre grecque qui vaut *o* et trois autres dont l'on trouve les caractères ès chartes que il donna, et qui furent scellées en son temps. Il manda par toutes les cités du royaume que les enfants fussent introduits en ces lettres.

§ 20. — HISTOIRE TRAGIQUE DE LEUDASTE, COMTE DE TOURS.

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 14.)

Lors fut Leudaste ôté de la comté de Tours, pour ce que il grevait le peuple sans raison, et pour les vilenies que il faisait à l'évêque Grégoire. Après lui fut comte Eunomius. En ce temps mettait-on les comtes ès comtés, aussi comme l'en fait ore les baillis ès baillées. Quand Leudaste fut bouté hors, il



fut moult esmu contre l'archevêque Grégoire, soupçonneux l'avait que ce ne fût par lui. Le déloyal se pourpensa comment il lui pourrait faire encourir les courroux du roi. Au roi et à la reine fit entendre que il voulait délivrer la cité au roi Gontran; moult de folles paroles dit au roi qui tournèrent à honte et à diffamation de la reine; pleinement affirmait que Bertrand l'archevêque de Bordeaux la gouvernait; en cette malice avait coadjuteur et compagnon un clerc, Riculf avait nom, qui contre son maître Grégoire ôuvrait malicieusement en toutes les manières que il pouvait. Le roi, qui moult fut esmu pour cette chose, et mêmement pour les laides paroles qui dites étaient de la reine, fit assembler le sénat des évêques à une ville qui a nom Breteuil. Quand assemblés furent les prélats, l'archevêque Bertrand se complaignit moult du diffame dont il était diffamé sans raison. L'archevêque Grégoire se purgea de ce que l'on lui mettait sus, en jurant par trois fois que onques n'avait dit paroles qui tournassent à honte ni à diffame du roi ni de la reine. Les prélats savaient bien que ce était contre droit et contraire aux canons et aux autorités, que nul prélat fît telle manière de purgation, mais toutefois le firent pour le roi apaiser, qui moult était dolent des vilaines paroles qui dites avaient été. Pour ce dirent après au roi en telle manière : « Grégoire notre frère s'est rendu innocent du cas par serment. Que juges-tu donc que l'on doit faire de toi et de l'archevêque Bertrand, par qui il est scandalisé, fors que vous soyez excommuniés? » Le roi leur répondit lors que il ne disait pas ces paroles de soi, mais par Leudaste, qui ce lui avait fait entendre. Il fut demandé et quis; mais il ne fut pas trouvé; car il s'enfuit quand il sut que les prélats de-

vaient s'assembler, comme celui qui bien se sentait coupable. Tous les prélats qui là furent l'excommunièrent; aux autres qui pas là n'étaient, écrivirent que ils l'excommuniassent. Moult s'émerveillèrent tous de la patience que le roi eut en ce point : car jaçoit que telle vilenie fût dite de la reine, onques pour ce n'en fit nul grief à personne sans raison, ce que il n'avait pas de coutume, fors que tant seulement il commanda que Leudaste, qui était excommunié, fût banni de son royaume pour la fausseté que il avait dite contre l'archevêque Grégoire. Longuement erra par le pays amont et aval; puis fit tant que il fut réconcilié à sainte Église, et que le roi le reçut en grâce. L'archevêque Grégoire, qui pas ne prenait garde aux vilenies et aux griès que l'on lui avait faits, le fit sage que il se gardât des agais de le reine, qui encore pouvait être émue contre lui. Mais il ne mit pas à l'œuvre l'admonition du saint homme, dont il arriva que un jour entra en une chapelle où elle était aussi comme en oraison; à ses pieds se laissa choir pour soi réconcilier avec elle, si il lui plaisait; mais elle l'eut en grant dépit, quand elle le vit devant lui, et le repoussa de soi. Celui-ci issit de la chapelle moult dolent quand il vit que elle l'eut ainsi refusé : en maintes manières se pourpensa comment il pourrait avoir son amitié : à ce mena son propos que il achèterait joyaux pour lui présenter. En ce point que il était en la mercerie [1] pour ce faire, elle envoya ses gens pour l'occire; mais quand il se vit ainsi enclos, il en férit l'un de son épée, tant fit que il échappa de leurs mains et se mit à les fuir parmi Paris; en ce que il faisait ainsi, le pied lui coula entre les ais

1. Signifie ici quartiers des marchands.



du pont de fust si rudement que il eut la jambe brisée. Le roi le fit porter hors de la cité, et commanda que on le fît guérir; mais la reine, qui pas ne pensait à sa guérison, lui fit la gorge rompre entre deux fusts; en telle manière finit sa vie le malheureux, qui devant avait maint homme jeté en prison, battu et vilené et contraint à faux témoignage pour diffamer saint Grégoire; il ne fourlignait pas de mal faire; car assez lui venait par nature de lignage. Serf avait premièrement été, tant fit que il fut au service du palais; mais pour ce que il avait les yeux cachieux, fut mis en l'office du pétrin; là se prouva si honteusement que il en fut bouté hors pour larcin. Arrière revint par plusieurs fois; mais pour ce que il ne se put tenir de recommencer, eut-il au dernier l'oreille coupée. Bien vit que il ne pourrait cette chose celer; à la femme du roi Caribert s'en alla; tant fit par flatterie que il eut sa grâce, et que il fut garde des chevaux, et maître par dessus tous. Ses affaires mena puis tant que le roi Caribert lui bailla la comtée de Tours après la mort de la reine, dont il fut jeté si honteusement, comme vous avez ouï. Riculf le clerc, qui avait avec lui porté faux témoignage contre son archevêque, fut pris par le commandement du roi, tourmenté fut si cruellement et si longuement, que si il eût été tout de fer ou de cuivre, si fût-ce merveille comment il pourrait tant de tourments endurer. Le chef lui eût le roi fait couper, si ne fut la prière de l'archevêque Grégoire. Il reconnut ès tourments que il avait telles paroles dites de la reine, pour que elle fût jetée hors du royaume, et que Clovis, qui tout seul était demeuré des fils de Chilpéric, fût roi après son décès.

§ 21. — MORT DE CLOVIS, FILS DE CHILPÉRIC (580).
(*Chron. de Saint-Denis*, III, 14.)

Ce Clovis était fils du roi Chilpéric d'une autre femme que Frédegonde. Il l'avait envoyé au chastel de Braine, quand ses fils, que il avait eus de Frédégonde, furent morts. Tout ce fit-il par le conseil de sa marâtre; car elle cuidait que il dût là mourir d'une maladie qu'on appelle dyssenterie, dont les autres étaient morts, pour ce que cette maladie courait plus en cette terre que ailleurs. Quand il fut échappé de cette pestilence, il s'aperçut bien de la malice de sa marâtre, trop présomptueusement la despisait, et se vantait que il était tout seul demeuré hoir du royaume de son père. Plus d'un fut qui ces paroles reporta à sa marâtre, et non mie tant seulement ce que il disait contre elle, mais autres mensonges dont il n'avait oncques parlé; plus lui firent entendre que ses enfants étaient morts par les enchantements et par les sorcelleries d'une vieille qui était mère à une femme qu'aimait Clovis. La reine, qui fut aussi comme toute forcenée après ces paroles, fit la jeune femme prendre et tourmenter de divers tourments, et puis la fit embrocher en un pal et ficher en terre droit devant l'hôtel de Clovis : la vieille fit tant battre et tourmenter que elle lui fit regéhir, que ce fût vérité ou mensonge, ce que on lui mettait sus; après demanda au roi vengeance de son fils. Au bois alla le roi chasser, son fils manda que il vînt parler à lui; quand il fut venu, il le fit lier, et puis l'envoya à sa marâtre; en prison le fit mettre, en maintes manières le tenta, et lui demanda la vérité de cette chose et lesquels barons du royaume se tenaient à lui. Il n'avoua pas ce dont elle avait

soupçon; mais il accusa ses familiers. Deux jours après l'envoya en une ville qui a nom Noçai; à ceux qui le gardaient manda qu'ils lui boutassent un coutel parmi les entrailles sans le retraire hors; puis fit entendre au roi que lui-même s'était occis, et que le coutiau était encore en la plaie. Le roi, qui pour lui ne fit ni deuil ni pleur, manda que il fût là même mis en sépulture. Audovère, qui mère était de Clovis, que le roi avait premièrement épousée, fut occise; sa fille fut mise en recluse en un moustier. La vieille, qui mère était à celle qu'aimait Clovis, fut jugée à ardoir, fortement se défendit du cas que la reine lui mettait sus et disait que ce que elle avait reconnu était par l'angoisse des tourments que on lui faisait : liée fut à une estache, arse fut toute vive. Le trésorier de Clovis, qui Cupase avait nom, fut pris et lié, à la reine fut mené; mais il fut délivré par la prière de l'archevêque Grégoire de Tours [1].

§ 22. — CHILDEBERT QUITTE L'ALLIANCE DE GONTRAN POUR CELLE DE CHILPÉRIC (581).

(*Grég. de Tours*, VI, 1, 3.)

La sixième année de son règne, le roi Childebert, rejetant l'alliance de Gontran, s'unit au roi Chilpéric, et, tandis que Chilpéric résidait encore dans la villa de Nogent, Ægidius, évêque de Reims, vint en ambassade vers lui avec les premiers de la cour de Childebert, et le résultat de cette entrevue fut qu'on résolut de chasser de son royaume le roi Gontran et de s'entr'unir par une alliance durable; ensuite le roi

1. Cf. Grégoire de Tours, V, 60.

Chilpéric dit : « Le nombre de mes péchés s'est accru, et il ne m'est pas demeuré de fils, ni aucun héritier qui puisse me survivre, si ce n'est le fils de mon frère Sigebert, le roi Childebert; il héritera donc de tout ce que je pourrai amasser par mes travaux, pourvu seulement que, tant que je vivrai, je jouisse de tout sans crainte et sans contestation. » Ils le remercièrent et, ayant signé les traités, confirmèrent leurs promesses, et retournèrent vers Childebert avec de grands présents. Ceux-ci partis, le roi Chilpéric envoya l'évêque Leudovald et les principaux de son royaume, qui reçurent et prêtèrent le serment convenu, et après la ratification des traités revinrent avec des présents.

§ 23. — PERSÉCUTION DE L'ÉVÊQUE THÉODORE A MARSEILLE, CAUSE D'INIMITIÉS ENTRE GONTRAN ET CHILDEBERT (581).

(*Grég. de Tours*, VI, 11.)

A Marseille, Dynamius, recteur de la Provence, commença à tendre de dangereux pièges à l'évêque Théodore ; et, comme celui-ci se disposait à aller trouver le roi, il fut saisi par le recteur au milieu de la ville et accablé d'outrages; après quoi cependant, on le relâcha. Le clergé de Marseille ourdissait des trames avec Dynamius pour que Théodore fût chassé de l'épiscopat, et, comme l'évêque se rendait auprès du roi Childebert, le roi Gontran ordonna de le retenir avec l'ex-préfet Jovin. A cette nouvelle, le clergé de Marseille fut rempli de joie de le savoir emprisonné et détenu en exil. Pour que les choses restassent en cet état et qu'il ne rentrât pas à Marseille, les clercs se saisirent de la maison épiscopale, firent

l'inventaire des ornements saints, ouvrirent les portes, dépouillèrent les celliers et mirent la main, comme si l'évêque était mort, sur tout ce qui appartenait à l'église, portant contre le pontife diverses accusations qui, grâce à Jésus-Christ, ont été reconnues calomnieuses.

Childebert, après avoir fait la paix avec Chilpéric, envoya des ambassadeurs à Gontran, réclamant la moitié de Marseille que ce roi lui avait donnée après la mort de son père, et faisant savoir qu'en cas de refus il subirait des pertes cruelles; mais Gontran, ne voulant pas la restituer, fit garder les routes de son royaume, afin que personne n'y pût trouver passage. Ce que voyant, Childebert envoya à Marseille Gondulphe, homme de naissance sénatoriale, que de domestique il avait fait duc. Comme il n'osait pas cheminer à travers le royaume de Gontran, il vint à Tours. Je le reçus avec amitié et reconnus en lui un oncle de ma mère; je le retins cinq jours avec moi, et, après lui avoir donné ce qui lui était nécessaire, je le laissai partir; il continua sa route, mais Dynamius ne permit pas qu'il entrât dans Marseille, ni que l'évêque, qui revenait avec Gondulphe, fût reçu dans sa cathédrale. De complicité avec le clergé, il avait fait fermer les portes de la ville et de là traitait avec un égal mépris Gondulphe et Théodore. Cependant, attiré à une conférence par le duc, il se rendit à la basilique de Saint-Étienne, hors des murs de la ville; des portiers en gardaient l'entrée afin de fermer la porte aussitôt que Dynamius y aurait été introduit; la troupe de gens armés qui le suivait demeura donc dehors sans pouvoir entrer. Celui-ci ne s'en aperçut pas. Après avoir parlé de diverses choses auprès de l'autel, on s'en écarta pour entrer dans la sacristie.

Alors ceux qui se trouvaient avec Dynamius, le voyant séparé des siens, lui adressent les plus sanglants reproches; puis, après avoir mis en fuite les satellites qui, voyant qu'on gardait leur chef, faisaient retentir leurs armes, le duc Gondulphe réunit les citoyens les plus considérables autour de l'évêque, afin qu'il entrât avec eux dans la ville. Dynamius, voyant ce qui venait de se passer, demanda pardon, fit au duc de nombreux présents et prêta serment d'être à l'avenir fidèle à l'évêque et au roi. On lui rendit alors ses vêtements, puis les portes de la ville et celles des édifices sacrés furent ouvertes; le duc et l'évêque entrèrent dans Marseille, au milieu des acclamations et des témoignages de joie, et précédés de bannières, en signe d'honneur. Les clercs impliqués dans le crime, et à la tête desquels avaient été l'abbé Anastase et le prêtre Procule, se réfugièrent sous le toit de Dynamius, demandant à celui qui les avait excités de leur accorder un asile. Plusieurs d'entre eux, renvoyés sous caution, reçurent l'ordre d'aller trouver le roi. Cependant Gondulphe, ayant réduit la ville en la puissance de Childebert et rétabli l'évêque dans son siège, retourna auprès de ce roi. Mais Dynamius, oubliant la foi qu'il avait jurée à Childebert, envoya des messagers au roi Gontran pour lui dire que l'évêque lui ferait perdre la portion de la cité qui lui appartenait et que jamais il ne pourrait soumettre à sa puissance la ville de Marseille si l'évêque n'en était exclus. Alors, enflammé de colère, Gontran ordonna, malgré le respect dû à la religion, que le pontife du Dieu tout-puissant lui fût amené chargé de liens, disant : « Que l'ennemi de notre royaume soit envoyé en exil, afin qu'il ne puisse nous nuire plus longtemps! » Et comme l'évêque se tenait sur ses

gardes et qu'il n'était pas aisé de l'enlever de la ville, arriva le jour où se fêtait la dédicace d'un oratoire rural situé près de la ville. L'évêque sortit pour se rendre à cette fête, lorsqu'il fut attaqué subitement par des hommes armés cachés en embuscade qui, se précipitant avec grand bruit, entourèrent le saint évêque, le jetèrent à bas de son cheval, dispersèrent ceux qui l'accompagnaient, lièrent ses serviteurs, battirent ses clercs, et le mettant lui-même sur un misérable cheval, sans permettre à aucun des siens de le suivre, l'emmenèrent en la présence du roi. Comme ils traversaient la ville d'Aix, Pientius, évêque de ce lieu, compatissant à l'infortune de son frère, lui donna des clercs pour l'assister et ne le laissa partir qu'après lui avoir fourni ce dont il avait besoin. Pendant ces événements, les clercs de Marseille ouvrirent la maison épiscopale, forcèrent les coffres, firent l'inventaire de plusieurs des objets qu'ils trouvèrent, et en transportèrent d'autres dans leurs maisons. L'évêque ayant été conduit devant le roi, celui-ci ne le trouva point coupable et lui permit de retourner dans sa ville, où il fut reçu en grande louange par les citoyens. De là naquirent de grandes inimitiés entre le roi Gontran et son neveu Childebert, et, leur alliance rompue, ils se tendirent l'un à l'autre des pièges.

§ 24. — HOSTILITÉS ENTRE CHILPÉRIC ET GONTRAN. — NAISSANCE D'UN NOUVEAU FILS DE FRÉDÉGONDE (582).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 16.)

Le roi Chilpéric fit mettre gardes aux ponts de Paris, pour que les espions du roi Gontran fussent retenus, et commanda que tous les passages fussent



bien gardés. Le duc Asclépius surprit une nuit ces gardes, qui les ponts gardaient, et tous les occit, et roba toutes les rues qui près des ponts étaient. De cette chose fut le roi Chilpéric si ému, que il voulut mouvoir contre le roi Gontran en Ostrasie. Mais toutefois changea son propos par le conseil de prudhommes et manda à son frère que il lui amendât le mal et le dommage que on lui avait fait en son nom. Lui qui aimait droiture et loyauté, lui amenda tout à sa volonté; mais le roi Chilpéric ne s'en tint pas à tant, mais lui tollit aucunes de ses cités qui appartenaient à son royaume; prévôts et baillis y mit de par lui, et commanda que les rentes fussent apportées en ses trésors. La reine Frédégonde se délivra d'un fils; baptisé fut à Paris et eut nom Théoderic.

§ 25. — RENOUVELLEMENT D'ALLIANCE ENTRE CHILPÉRIC ET CHILDEBERT (583).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 17.)

Le roi Childebert envoya Ægidius, l'archevêque de Reims et les anciens des princes de son règne, en message au roi Chilpéric, son oncle, pour confirmer paix et alliance. L'archevêque commença la parole et dit ainsi : « Chilpéric, noble roi, notre sire le roi Childebert, ton neveu, te requiert que la paix et alliance qui entre vous deux fut établie, soient du tout en tout confirmées. Il ne peut avoir l'amour ni la bonne volonté du roi Gontran, ton frère, pour ce que il demande la moitié de Marseille que il retient sans raison, ni rendre les fugitifs de son royaume : si vous voulez donc être d'un accord et d'une volonté et joindre vos deux forces ensemble, assez tôt pour-

riez prendre vengeance des torts qu'il vous fait. » Lors répondit le roi et dit ainsi : « La coulpe et le méfait de mon frère est si apert que il ne peut pas légèrement être celé ; et si mon doux neveu recensait bien diligemment en son cœur comment les choses sont allées, il trouverait que son père fut occis par la tricherie et par la déloyauté de lui. Pour laquelle chose je lui promets aide et secours en toutes manières, et moi et mes compagnons de venger la mort de son père, de laquelle je suis moult dolent. Car je ai perdu mon frère et mon ami, qui moult m'aimerait si il était en vie. » Après ces paroles, ils confirmèrent les alliances et donnèrent otages et d'une part et d'autre. Ainsi partirent les messagers.

§ 26. — PAIX ENTRE CHILPÉRIC ET GONTRAN (583).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 17.)

Le roi Chilpéric fit ses oz assembler et mut pour le pays gâter, et pour prendre les cités et les villes du royaume de Gontran; les ducs et les chevetains envoya en diverses parties pour prendre la cité de Bourges. Le duc Bérulf envoya d'une part, qui était chevetain des Tourangeaux et des Angevins, Didier et Bladastes d'autre part à tout grande multitude de gent. Le roi leur avait commandé que ils prissent les fois et les serments des cités que ils prendraient en son nom. Mais les Biturigiens, qui de leur venue furent garnis, venaient encontre le duc Didier avec quinze mille hommes en un chastel qui était nommé Melun ; à lui se combattirent ; endementres que ils se combattaient, les autres ducs assiégèrent

la cité. Le roi Chilpéric se hâta moult d'eux suivre, tous ses oz fit passer parmi Paris, tout le pays allèrent gâtant et dérobant jusques à Melun, après que ils eurent passé le terroir de Paris. Le roi Gontran ne redouta pas à venir contre eux à bataille; son confort et son espérance étaient tout en Notre Seigneur. La nuit après issit hors de ses herberges, aussi comme pour ost eschargueter; une compagnie de ses ennemies encontra qui des autres s'étaient partis pour gagner, sus leur courut, et les déconfit assez brièvement. Lendemain quand les oz furent armées et appareillées d'une part et d'autre, et que elles étaient aussi comme à l'assembler, aucuns prudhommes qui avaient pitié de la perdition du peuple, et des rois, qui frères étaient germains, se travaillèrent tant que à la paix vinrent et fut entre eux concorde et alliance formée; si promirent que l'un amenderait à l'autre tout ce que il lui aurait méfait. Le roi Chilpéric commanda à sa gent que ils s'abstinssent de tollir et de rober le pays; pas ne s'en voulurent tenir, dont le roi fut si courroucé, qu'il férit le comte de Rouen d'un glaive parmi le corps; en telle manière retint et réfréna la rapine des autres; les proies que ils avaient prises, fit rendre et les prisonniers que ils avaient pris aussi.

Le roi Childebert tenait son ost d'autre part assemblée en une compagnie; elle murmura, et la noise du menu peuple monta à minuit. Tous frémissaient de ire et de maltalent contre Ægidius l'archevêque de Reims et vers les autres ducs de l'ost, et criaient en telle manière : « Ceux-là devraient être ôtés de la présence de la compagnie du roi, qui son royaume lui honnissent, et lui soumettent à autrui seigneurie. » Au plutôt que ils purent le jour apercevoir, ils vinrent

au tref du roi pour occire l'archevêque Ægidius. Quand il aperçut le péril où il était, il monta et s'enfuit à peu de gent au plustôt que il put ; tant avait grand peur que il n'osa reprendre une bande dont il se couvrait son chef qui chue était. Ce lui fut un grand bénéfice que ses ennemis n'avaient pas de chevaux appareillés pour l'ensuivre. En la cité de Reims se férit tandis comme ils s'appareillaient pour le chasser.

Le roi Gontran rendit au roi Chilpéric sa part de la cité de Marseille, que il tenait contre sa volonté.

§ 27. — PROJET DE MARIAGE ENTRE UNE FILLE DE CHILPÉRIC ET LE ROI D'ESPAGNE.

(*Chron. de Saint-Denis,* III, 17.)

Le roi Chilpéric retarda les noces de sa fille, que il avait promise au roi d'Espagne [1], pour le deuil qu'il eut de la mort d'un sien fils, dont nous avons ci-dessus parlé. Les messagers qui étaient envoyés en Espagne fit rappeler. Après ceux-là renvoya autres députés qui dénoncèrent que il ne pouvait célébrer les noces au temps que il avait établi, pour le deuil de son fils. Mais ces messagers, quand ils furent retournés, le tinrent moult près de la besogne; pour ce se pourpensa que il enverrait là une sienne fille, que il avait eue de la reine Audowère, sa première femme [2]. Cette demoiselle avait mise en reclus en un moustier

1. Léovigild.
2. Basine, qui excita ensuite, dans ce monastère, les désordres que Grégoire de Tours raconte dans le dixième livre de son *Histoire de France*.



de la cité de Poitiers ; mais Frédégonde, sa marâtre, détourna cette besogne [1].

§ 28. — MORT DU DUC MUMMOLE, ACCUSÉ D'ENCHANTEMENTS CONTRE LE FILS DE FRÉDÉGONDE (584).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 18.)

L'on fit entendre à la reine Frédégonde que son fils qui nouvellement était mort, dont elle et le roi avaient si grant deuil conçu, était péri par le prévôt Mummole, et que il devait avoir tant fait vers aucunes femmes sorcières, que elles avaient l'enfant fait mourir. La reine crut plus légèrement ces paroles, pour ce que elle n'aimait pas Mummole, les femmes fit prendre et mettre à géhenne; bien reconnurent qu'elles avaient bien tué maint innocents par leurs sorcelleries et par leurs charmes ; après reconnurent qu'elles avaient donné la vie de son fils pour la santé de Mummole. Lors devint la reine aussi comme foursenée ; les unes en fit ardoir toutes vives, les autres fit lier en roues et tourmenter en tournoyant, après fit sa complainte au roi de Mummole. Le roi le fit venir devant lui étreint et lié de chaînes, pendre le fit à un tref les mains derrière le dos ; puis lui demanda si il savait rien du cas dont les femmes l'avaient accusé. Il répondit que de la mort

1. Grégoire de Tours dit (VI, 34) : « Il voulait même envoyer en Espagne une autre fille qu'il avait eue d'Audowère, et qu'il avait mise dans le monastère de Poitiers; mais il renonça à ce projet, surtout à cause de la résistance de sainte Radegonde, qui disait : Il ne convient pas qu'une fille vouée au Christ retourne aux voluptés du siècle. »

de son fils ne savait-il rien ; mais il reconnut bien que il avait aucunes fois reçu de leurs breuvages, et de divers charmes pour acquérir la grâce du roi et de la reine. Lors le fit le roi dépendre et jeter en prison; puis lui manda Mummolc quand il fut en prison que de tout ce que lui avait fait de tourments, il ne sentait ni mal ni douleur. Moult s'en émerveilla le roi, et dit que ce était un enchanteur ; en telle haine le cueillit pour cette parole, que il commanda que il fût occis ; toutefois la reine pria que sa vie lui fût respectée, mais ce ne fut pas moult longuement; car assez tôt mourut après pour la douleur des tourments que il avait soufferts. La reine fit prendre les robes et les trésors de son enfant ; les vêtements fit ardoir, et l'or et l'argent fit fondre en fournaise, et jeter en terre bien parfont, pour ce que elle ne voulait rien voir qui son fils lui ramenât en mémoire pour son deuil renouveler. Ne demeura pas après longuement que elle eut un moult beau fils ; Clotaire fut appelé. Le roi en eut si grande joie, que il commanda que les prisons et les geôles fussent ouvertes par tout son royaume, et que tous les prisonniers, pour quelque cas que ce fût, s'en allassent tous quittes et délivrés. A Paris vint le roi, et y entra aussi comme par force contre les convenances que il avait aux [1] citoyens, c'est à savoir que il ne devait jamais entrer en la ville à armes par raison de seigneurie ; pour ce [2] devait-il perdre par droit telle portion et telle seigneurie qu'il avait en la ville.

1. Pour, avec.
2. Dans le cas où il n'observerait pas cette condition.

§ 29. — DÉPART DE RIGONTHE, FILLE DE CHILPÉRIC, POUR L'ESPAGNE (584).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 18.)

Le roi Chilpéric, qui redoutait que son frère le roi Gontran et son neveu le roi Childebert ne fissent conspiration contre lui, fit ses trésors porter en la cité de Cambrai ; tout son pouvoir et sa défense fit et établit en cette ville; souvent faisait assembler hommes d'armes et gésir ès champs ès pavillons, aussi comme s'il dût ostoyer. Ès kalendes [1] de septembre envoya sa fille en Espagne pour épouser en telle manière comme nous vous dirons. Quand il fut à Paris repairé, il déseura les fils des pères qui étaient en ses domaines, et les contraignit par force d'aller en Espagne avec sa fille, desquelles aucuns se pendirent, pour ce que ils ne voulaient pas laisser leur contrée ni leurs parens ; et aucuns de ceux qui furent contraints de aller là firent leur testament aussi comme si ils dussent mourir. Tels cris et tels pleurs y eut lors à Paris, comme il y eut jadis en Égypte, quand les Égyptiens virent morts les aînés de leurs fils. Lors manda le roi Childebert au roi Chilpéric par ses propres messagers que il ne donnât à sa fille nul de ses trésors ni des richesses que il avait ravies ès cités que il lui avait tollues, ni des captifs que il avait emprisonnés. L'un de ces messagers fut occis : le roi même fut soupçonné du fait. Par les deux autres messagers manda à son neveu que il ne ferait nulle prescription contre la défense que il lui avait faite, et que il avait assez à donner à sa fille d'autres choses de ses propres trésors. La

1. Les kalendes sont dans l'almanach romain le premier jour du mois.

reine Frédégonde lui donna tant en or et en argent et en joyaux, que il semblait au roi que il demeurait pauvre. Elle s'aperçut bien que elle ne plaisait pas bien à son seigneur, quand elle lui donnait tant; pour ce dit une heure aux Francs qui entour lui étaient si apertement et si haut, que le roi l'entendit bien. « Seigneurs, dit-elle, vous ne devez pas cuider que ces joyaux que nous avons donnés à notre fille soient des trésors du roi; le roi même m'en donna une partie en douaire; l'autre partie, je ai acquise par mon propre labeur; et vous-mêmes, seigneurs francs, m'en avez donné une partie. » Par telle satisfaction apaisa le cœur du roi. Les plus nobles des barons de France firent à la demoiselle présens de diverses manières de joyaux. La reine et les barons lui donnèrent si largement que six chars furent tout chargés de ses trésors et de ses joyaux. De Paris issit à grans pleurs et à grans soupirs : droitement, ainsi que elle issait de la porte de la cité, une des roues de son char brisa ainsi qu'elle cheït à terre; plusieurs furent qui cette chose notèrent en male signification, et dit le peuple que ce était signe de mauvaise fortune. Quand ceux qui la demoiselle conduisaient l'eurent convoyée près de huit lieues, ils tendirent leurs tentes pour eux reposer. Tandis comme ils faisaient ce, cinquante hommes ravirent six de leurs chevaux tout sellés et tout enfrénés de lorains dorés, et s'enfuirent au roi Childebert. Quand le roi Chilpéric ouït ce, il redouta moult que son neveu ou son frère n'eussent bâti agais pour sa fille dérober : quatre mille hommes fit armer pour la conduire; livrés furent à deux chevetains, qui avaient nom Bobon et Waddon ; si manda le roi que leurs despens fussent pris sur le peuple et sur les pauvres gens, tant comme ils la conduiraient, pour ce

que ses trésors n'apetissassent. A telle procession et à telle planté de mesnie d'hommes et de femmes s'en allaient en Espagne. Ceux qui la conduisaient gâtaient tout le pays avant eux. A tel boban partit de France, comme vous avez ouï; mais sa prospérité fut puis muée en adversité, ainsi que elle fut hors du royaume, si comme vous oirez assez tôt après.

§ 30. — FRÉDÉGONDE FAIT TUER LE ROI CHILPÉRIC (584).
(*Chron. de Saint-Denis*, III, 19.)

Moult était belle femme la reine Frédégonde; en conseil sage et cavilleuse, en tricherie ni en malice n'avait sa pareille fors que Brunehaut tant seulement. Le roi Chilpéric avait si déçu et si aveuglé, si comme telles femmes savent faire à ceux qui à elles s'abandonnent trop, que lui-même la servait aussi comme fait un garçon. Un jour s'appareilla pour aller chasser en bois; il commanda que les selles fussent mises; du palais descendit en la cour. La reine, qui cuida qu'il dût monter sans plus retourner amont, entra en une garde-robe pour son chef laver. Le roi retourna en la salle avant que il montât; si entra là où elle était si coiement, qu'elle ne s'en aperçut mie, en ce que elle se fut étendue sur un banc sur oreillers et sur carreaux. Il la férit en jouant au-dessous des reins d'un bastoncel que il tenait; elle ne se retourna pas pour le regarder; car elle cuida certainement que ce fut un autre. Lors dit : « Landri, Landri, comment oses-tu ce faire ? » Ce Landri était comte du palais, et le graindre de la maison du roi. Quand le roi eût ouï cette parole, il chaït en un soupçon de jalousie, et devint aussi comme tout foursené; il saillit de la salle, et deçà et de là allait, angoisseux,

comme celui qui ne savait que il pût faire ni dire; toutefois alla au bois pour oublier et pour assouvager la tristesse de son cœur. Frédégonde s'aperçut bien que ce avait été le roi; et que il ne portait pas de bon cœur la parole que elle avait dite; aussi pensa bien que elle était en péril, si elle attendait sa revenue; pour ce jeta sus toute peur, et prit toute hardiesse de femme; Landri manda que il eût à lui parler. Lors lui dit : « Landri, ton chef est en cause à présent; penses plus de ta sépulture que de ton lit, si tu ne t'avertis comment tu te pourras garantir. » Lors lui conta comment la parole avait été dite. Moult fut Landri esbahi, quand il ouït ce; lors commença à recorder ses méfaits à lui-même en grande douleur de cœur. L'aiguillon de sa conscience le poignait moult aigrement; il ne voyait lieu où il pût fuir, ni comment il pût échapper; il lui semblait que il fût pris et retenu ainsi comme les poissons dans les rêts; fortement se prit à gémir et à soupirer et à dire : « Hélas! malheureux, pourquoi est venu le jour auquel je sui chu en si grande amertume de cœur? Las! chétif, je suis tourmenté en ma conscience; je ne sais que je puisse faire, ni où je me puisse tourner. » Lors lui dit Frédégonde : « Écoute, Landri, viens ouïr ce que je veux que tu fasses, qui profitable nous sera. Quand il viendra tout tard, si comme il a de coutume que il vient par nuit aucunes fois, gardes que tu aies aposté homicides, et que tu fasses tant vers eux par dons que ils veuillent mettre leur roi en péril, afin que tantôt que il sera descendu, il soit occis de coutiaux. Quand ce sera fait, nous serons assurés de la mort et régnerons entre nous et notre fils Clotaire. » Landri loua moult ce conseil, il pourvut tout à son affaire. Tout tard vint le roi du bois; ceux qui avec lui furent venus ne

restèrent pas avec lui ; ains allèrent les uns çà, les autres là, si comme coutume est de chasseurs. Les meurtriers qui entour lui furent tout prêts le férirent de coutiaux parmi le corps, et l'occirent en telle manière. Lors commencèrent ceux mêmes qui occis l'avaient [1] à crier : « Hai ! hai ! mort est le roi Chilpéric. Son neveu Childebert l'a fait occire par ses espies, qui maintenant tournent en fuite après l'avoir occis. » Tous retournèrent en la place où le roi gisait mort, quand ils ouïrent cris ; aucuns montèrent sur leurs chevaux et commencèrent à chasser ceux qu'ils ne voyaient pas : quand ils eurent une grande pièce chassé ceux que pas n'eussent trouvé légèrement, ils retournèrent arrière. Madulf, l'évêque de Senlis, qui trois jours avait jà demeuré à la cour, ni au roi ne pouvait parler, pour le grand orgueil dont il était plein, vint avant quand il sut qu'il fut occis ; le corps fit atourner, puis le fit mettre en une nef et le fit mener à Paris. Ce cas advint à une villa qui siet sur Seine, qui est appelée Chelles. Si fut mis en sépulture en l'église Saint-Vincent, à qui il avait donné moult de possessions et de franchises.

1. Voici ce que dit Grégoire de Tours, VI, 46 : « Chilpéric, le Néron, l'Hérode de notre temps, se rendit à sa villa de Chelles, pour s'y livrer à l'exercice de la chasse. Un jour qu'il en revenait, à l'entrée de la nuit, comme il descendait de cheval, s'appuyant d'une main sur l'épaule d'un de ses serviteurs, un homme s'approcha, le frappa d'un couteau sous l'aisselle, puis d'un second coup lui perça le ventre ; aussitôt, vomissant un torrent de sang tant par la bouche que par ses blessures, il rendit son âme inique. » Les détails que la Chronique de Saint-Denis donne sur cet événement et qui sont tirés des *Gesta regum Francorum* écrits entre 720 et 726 doivent être tenus pour suspects.

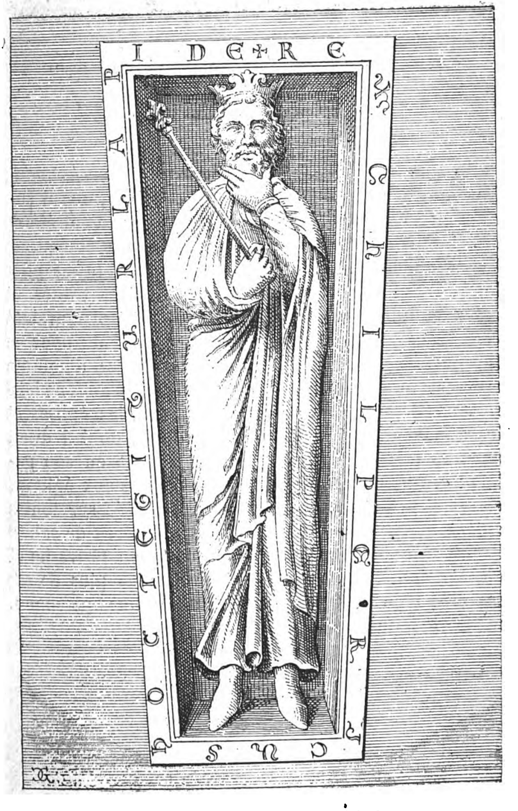


Fig. 5. — Tombeau de Chilpéric Ier.

§ 31. — APPRÉCIATION DU MOINE DE SAINT-DENIS SUR CHILPÉRIC.

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 19.)

En son temps furent mis peu de clercs en évêchés; homme fut plein de si grand présomption, que il cuidait être plus sage que tous ceux qui avaient été de son temps. Il écrivit deux livres; par vers étaient ces livres baillés, les syllabes brèves étaient mises pour longues, et longues pour brèves; autres traités fit assez comme hymnes et aucuns qui ne pouvaient être reçus par nulle raison, ni ne devaient; pour ce furent ôtés et effacés de toute mémoire d'homme après sa mort. Les querelles des pauvres gens ne laissait pas légèrement venir devant lui; les églises et les abbayes avait en trop grand dépit, dont il disait aucunes fois devant tous, quand il séait en son palais : « Toutes nos richesses descendent aux églises; clercs et prélats règnent et sont honorés sur toutes autres gens. » Des prêtres et des ministres de sainte Église se gabait, et les avait tournés en proverbe et en dérision. Pourquoi raconterions-nous plus de ses mœurs? L'on peut dire qu'il n'aima onques personne, ni de personne ne fut aimé [1].

1. Cf. Grég. de Tours, VI, 46.

III

LES ROIS FRANCS, LES GUERRES CIVILES, DE LA MORT DE CHILPÉRIC A LA MORT DE GONTRAN 584-593.

§ 1. — FRÉDÉGONDE SE MET, ELLE ET SON FILS, EN LA GARDE DU ROI GONTRAN (584).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 20.)

Quand la reine Frédégonde vit que son mari fut mort, elle mit à garant elle et ses trésors en l'église Notre-Dame de Paris, et l'évêque Ragnemode la reçut elle et les siens liéement. Ceux qui gardaient le trésor de Chilpéric prirent tout ce que ils trouvèrent à Chelles, la villa où il était mort, et un vaissel d'or moult riche et moult bel que il avait fait faire, puis s'enfuirent au roi Childebert. Frédégonde manda au roi Gontran que volontiers se mettrait en sa garde elle et son enfant, qui son neveu était. Le roi Gontran vint à Paris au plus tôt que il put, quand il fut certain de la mort de son frère. Frédégonde alla à l'encontre de lui et le reçut en la cité. Depuis après revint le roi Childebert; mais les citoyens lui dévehèrent l'entrée e lui fermèrent les portes.

§ 2. — CHILDEBERT RÉCLAME UNE PART DU ROYAUME DE CHILPÉRIC (584).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 20; *Grég. de Tours*, VII, 6.)

Il manda à son oncle, qui en la cité était, que les alliances que ils avaient jà formées ensemble fussent tenues. Quand les messagers furent devant le roi Gontran, il les blâma et les reprit de tricherie et de déloyauté, pour ce que par eux et par leur mauvais conseil étaient routes les amitiés et les alliances. A leur seigneur rapportèrent ces paroles, et il les remanda, pour exiger que il lui délivrât le royaume qui avait été à son oncle, qui par droit lui était échu. Le roi Gontran lui remanda que lui le devait mieux tenir, qui frère au mort était, et que jamais l'héritage qui de son frère était descendu, à autrui ne laisserait.

Voici comment Grégoire de Tours rapporte les négociations entre l'oncle et le neveu :

Comme les Parisiens ne voulaient pas recevoir Childebert, celui-ci dirigea des députés vers le roi Gontran, disant : « Je sais, père très pieux, que ta piété n'ignore pas combien jusqu'à présent l'inimitié et la guerre ont fait tort à tous les partis, en sorte que nul ne peut obtenir justice en ce qui lui est dû ; je te supplie donc humblement de vouloir bien observer les accords qui ont été passés entre nous après la mort de mon père. » Alors Gontran répondit aux députés : « Misérables et perfides, qui n'avez rien de sincère en vous et qui n'observez pas vos promesses, vous ne tenez aucun compte de tout ce que vous m'avez promis ; vous aviez conclu avec le roi Chilpéric un traité, et les deux rois devaient se partager entre eux mes cités, après m'avoir chassé du trône.

Tenez, voilà vos traités mêmes, voilà les signatures dont vous avez scellé votre perfidie ; et de quel front maintenant osez-vous me demander que je reçoive mon neveu Childebert, dont vous avez voulu faire mon ennemi par votre perversité ? » Les envoyés lui répliquèrent : « Si la colère s'est tellement emparée de ton esprit que tu ne veuilles rien accorder à ton neveu de tout ce que tu lui as promis, cesse au moins de lui enlever ce qui doit lui revenir du royaume de Caribert. » Gontran leur dit : « Voilà les traités que nous avons faits entre nous : ils disent que celui qui, sans le consentement de son frère, entrera dans Paris, perdra sa part et aura pour juges et pour justiciers le martyr Polyeucte, ainsi que les confesseurs saint Hilaire et saint Martin. Néanmoins, mon frère Sigebert est venu à Paris ; et, mort par le jugement de Dieu, il a perdu sa part. Chilpéric en a fait de même. C'est à cause de ces transgressions qu'ils ont perdu leur part. Comme ils sont morts selon le jugement de Dieu, comme ils n'ont pas tenu compte des imprécations contenues dans le traité, je veux m'emparer, ainsi qu'il est juste, de tout le royaume et des trésors de Caribert, et je n'accorderai rien à personne que de ma propre volonté. Retirez-vous donc, hommes menteurs et perfides, et rapportez ceci à votre roi. »

Après remanda le roi Childebert par le tiers message que il lui livrât Frédégonde pour tourmenter et pour faire justice, qui lui avait son père et son oncle occis. Le roi Gontran lui remanda que volontiers aurait avec lui parlement pour traiter de cette chose et d'autre ; mais il tenait répentement la partie de Frédégonde, et souvent la semonçait pour manger avec lui.

§ 3. — GONTRAN PRIE LE PEUPLE D'ÉPARGNER SES JOURS.

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 20.)

Ansoald et aucuns des autres principaux du roi Chilpéric prirent Clotaire l'enfant, qui leur sire était, et hoir du royaume; par toutes les cités le menèrent, et prirent les serments et reçurent les hommages des chevaliers et des nobles hommes du royaume en son nom et au nom du roi Gontran. Tous ceux que le roi Chilpéric avait abaissés et grevés à tort, le roi Gontran relevait et recevait; aux églises rendait les testaments qu'il avait tolus; moult redoutait la malice de ceux qui entour lui repairaient; pour ce n'allait nulle part sans bonne garde de gens à armes. Un jour dit au peuple en pleine église, quand il eut fait crier que chacun se tût : « Seigneurs, dit-il, qui ci êtes assemblés, je vous prie que vous soyez plus loyaux vers moi que vous n'avez été vers mes frères, afin que je puisse mes neveux nourrir en paix, et vous garder selon droit et selon justice; que il n'advienne, ce dont Dieu vous garde, que ils demeurent sans nourrisseur et vous sans gouverneur. » Quand le peuple eut ouï le roi parler en telle manière, ils s'émerveillèrent tous de sa bonne volonté et de ses douces paroles; ainsi prièrent tous Notre-Seigneur que il le gardât de mal et lui donnât bonne santé et bonne vie.

§ 4. — RIGONTHE, FILLE DE CHILPÉRIC, REPOUSSÉE PAR LE COMTE DE POITIERS.

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 20.)

Tandis comme ces choses advinrent en France, Rigonthe fille du roi Chilpéric, qui en Espagne s'en allait à telle noblesse comme vous avez ouï, de-

meura à Toulouse pour aucunes nécessités [1]; mais quand Didier, le comte de la cité, sut certainement que le roi Chilpéric était trépassé, il saisit tous ses trésors, en une seule maison les mit, scellés de son scel, en la commande de bonne gent qui en garde les reçurent. La demoiselle, qui ainsi fut de tous ses biens dépouillée, s'enfuit en l'église Notre-Dame; là lui fit le comte payer ses dépens assez étroitement.

§ 5. — USURPATION DE L'AVENTURIER GONDOALD EN AQUITAINE (584).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 21.)

Nouveaux plais et nouvelle cause fut mue derechef contre Théodore, l'évêque de Marseille, pour ce que il avait reçu en la cité Gondoald, qui se vantait qu'il était frère du roi Gontran. De ce Gondoald voulons ci brièvement narrer comment il fut nourri et comment il vint avant : car nous deviserons ci-après plusieurs choses de lui et de ses faits. En France naquit, sa mère le nourrit selon la coutume que l'on soulait nourrir les rois de France anciennement; les cheveux avait épars par les épaules, selon l'ancienne coutume;

1. Voici, d'après Grégoire de Tours, VII, 9, quelles furent ces nécessités : « Se voyant près des frontières des Goths, elle suspendit sa marche, d'autant plus que les siens lui disaient qu'il fallait qu'elle s'arrêtât dans cet endroit, parce qu'ils étaient las du voyage, que leurs habits étaient malpropres, leurs chaussures usées, et que les harnais de leurs chevaux, les traits des voitures et des chariots dans lesquels ils étaient montés, en mauvais état. Ils prétendaient qu'il fallait d'abord remettre en ordre toutes ces choses, pour continuer leur voyage et paraître avec élégance devant son futur époux, de peur que, s'ils arrivaient mal équipés chez les Goths, on ne les méprisât. »

sa mère le présenta au vieux roi Childebert, et le fit entendant que il était fils de Clotaire son frère, si l'amenait à lui pour ce que son père l'avait cueilli en haine. Le roi Childebert le reçut pour ce que il n'avait nul hoir, puis l'envoya au roi Clotaire, qui voir le voulait. Quand il le vit, il lui fit rogner les cheveux, et dit que son fils n'était-il pas. Mort fut le roi Clotaire; son fils le roi Caribert le prit et le nourrit comme son frère; mais le roi Sigebert le rappela puis et lui fit rogner les cheveux et le fit garder en prison, en la cité de Cologne. De cette prison échappa, à Narsès s'enfuit, qui lors gardait Italie de par l'empereur de Constantinople; d'illec alla à l'empereur Justin, de qui il fut moult familier. Lors advint que Gontran-Boson le trouva là; moult lui esnorta et conseilla que il retournât en France. Gondoald crut son conseil. Quand à Marseille fut arrivé, l'évêque Théodore le reçut, chevaux lui pourchassa et autres harnais; d'illec s'en alla en la cité d'Avignon, au duc Mummole, qui s'était mal parti du roi Gontran[1]. Quand Gontran-Boson sut que l'évêque eut ce fait, il le mit en prison, pour ce que il avait reçu en la cité l'espion et l'ennemi du royaume; l'évêque, qui en trop forte prison était, pria Notre-Seigneur que il le confortât; tout maintenant une si grande clarté resplendit en la prison où il était, que le duc Gontran en fut tout épouvanté, et de cette prison fut ôté et mené au roi Gontran, entre lui et un autre évêque qui avait nom Épiphane, qui d'une

1. Ne pas confondre ce Mummole avec celui dont il est question à la page 72. Celui dont il va être parlé était un général remarquable; il battit plusieurs fois les Lombards avant de se lancer dans les aventures qui suivent.

cité de Lombardie était venu à Marseillle à l'évêque Théodore. Le roi les refit tous deux remettre en prison. Cet évêque Épiphane mourut; mais Théodore, qui en nul cas ne fut trouvé coupable, s'en revint à Marseille, quitte et délivré. La raison pourquoi il fut délivré si légèrement fut pour ce que il montra une lettre que la gent et le roi Childebert lui avait envoyée, qui disait que il reçût Gondoald honorablement.

Le duc Gontran et un autre duc du roi Gontran prirent le trésor de Gondoald et le départirent; d'or et d'argent grande masse en firent porter en la cité de Clermont en Auvergne. Ce trésor avait mis Gondoald en une île de mer jusques à tant que il vît à quoi sa besogne tournerait. Après cette chose s'en alla Gontran-Boson au roi Childebert. Quand avec lui eut demeuré ne sais combien de temps et il se fut mis en retour, lui et un sien fils furent pris et menés au roi Gontran. Fortement le menaça le roi et lui dit que lui ferait peine souffrir, pour ce qu'il avait reçu en la cité Gondoald. Il lui répondit et dit ainsi : « Je prouverai bien que je n'ai coulpé en ce que tu me mets sus; si je te laisse mon fils en ôtage jusques à tant que je t'aie livré Mummole, qui est coupable de ce fait. » A cette chose s'accorda le roi, son fils retint, et le laissa aller. A tant s'en alla Gontran-Boson et assit la cité d'Avignon à grant multitude de gent; moult avait grand talent de parler à Mummole; sur la rive du fleuve qui près de la cité court se mit Mummole, qui en l'autre rive fut, lui cria que il passât outre hardiment, que il n'avait garde de lui. Celui-ci saillit en l'eau entre lui et un sien compagnon qui fut noyé. Gontran-Boson alla tant de çà en là, si comme les ondes le boutaient, que il vint d'autre part à rive; hors issit par une lance que un cheva-

lier lui tendit. Mummole lui dit assez d'outrages et de vilenies. Adonc vint là le duc Gondolf, que le roi Childebert avait là envoyé pour lever le siège de la cité ; avec lui emmena Mummole en la cité de Clermont. Quand il eut là demeuré une pièce, il s'en retourna, pour ce que si longue demeure lui tournait à l'ennui ; il s'accompagna au duc Didier, qui à lui était venu de Toulouse; Gondoald mandèrent et le firent roi sur eux, sur un écu le levèrent, voyant tout le peuple, et commencèrent à crier : *Vive le roi, vive le roi!* selon la coutume que l'on soulait faire anciennement aux rois de France ; par trois le portèrent sous l'écu tout entour l'ost ; mais l'écu leur chaït soudainement atout leur roi, si qu'à peine put-il être relevé.

§ 6. — LES OFFICIERS DE GONTRAN ET DE SIGEBERT SE DISPUTENT LE CENTRE DE LA FRANCE. — INCENDIE DU TERRITOIRE DE TOURS, ET MIRACLE DE SAINT MARTIN. — POITIERS PASSE AU PARTI DE GONTRAN.

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 22.)

Le roi Gontran envoya ses ducs et ses baillis pour prendre et saisir les cités que le roi Sigebert, son frère, avait déjà tenues, qui étaient du royaume de Caribert, son autre frère, et ceux aussi que le roi Chilpéric avait tolus au roi Childebert, son neveu; mais le comte Gararic, qui les parties du roi Childebert défendait, tant comme il sut la mort de Chilpéric, prit les fois et les serments des Limousins au nom de son seigneur, puis s'en revint à Poitiers; là le reçurent les Poitevins, et ils firent même serment que ceux de Limoges lui avaient fait. Lors ouït dire que ceux de Bourges, qui étaient de la partie du roi Gontran,

avaient envahi ceux de Tours, qui se tenaient au roi Childebert, tout leur pays avaient détruit et gâté et une ville arse qui avait nom Mareuil. En cette ville était dédiée une église en l'honneur de saint Martin, qui toute fut arse et brûlée. Là apparut apertement la vertu du glorieux confesseur; car la nappe qui sur l'autel était demeura saine et entière sans nulle tache d'arsure ni de corruption, et l'herbe verte qui entour l'autel était poudrée ne fut arse ni blémie par la chaleur du feu. Grande merveille fut donc, quand le grand tref et toute la couverture fut arse et brûlée et la tendreur de la verte herbe et la mollesse de la nappe ne furent corrompues ni violées.

Le comte Gararic, qui entendit comment les choses étaient allées, manda à ceux de Tours que en nulle manière ils ne se tinssent de la partie du roi Gontran. Le saint archevêque Grégoire, de la cité, répondit ainsi aux messages : « Nous savons bien, dit-il, que tout le royaume de France doit revenir au roi Gontran, puisque tous ses frères sont morts, et par la même raison, comme le roi Clotaire régna par-dessus tous ses fils tant comme il vécut, ainsi doit le roi Gontran régner par-dessus tous ses neveux toute sa vie, ni jamais contre lui ne serons. Ainsi fait le roi Childebert grande folie, quand il cuide contester à si grand prince. » Quand le comte Gararic sut que ceux de Touraine n'obéiraient pas au commandement de son seigneur, il laissa Obéron, le chambellan du roi Childebert, en la cité de Poitiers ; puis vint et mena son ost en la terre d'Orléanais, le pays commença fortement à gâter par rapines et par feu. Les Orléanais lui mandèrent que volontiers feraient une paix avec lui, et que il cessât les maux que il leur faisait jusques au parlement, qui était pris entre les deux rois; lors

obéiraient volontiers à celui qui leur sire serait. Le duc leur répondit que les commandements de son seigneur devaient aller devant leur requête, et que il ne les trépasserait mie pour faire leur volonté. Tandis comme le comte était en Orléanais, se tournèrent les Poitevins, et furent sermentés et féables au roi Gontran; toute la gent du roi Childebert jetèrent hors la cité; mais le serment qu'ils avaient fait au roi Gontran ne demeura après ce moult longuement que ils ne le brisassent selon la manière du pays.

§ 7. — AMBASSADE DU ROI CHILDEBERT A GONTRAN. — SCÈNES DE VIOLENCE (584).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 22.)

Le jour du parlement approcha. Le roi Childebert envoya ses messagers au roi Gontran avant que le jour chaït. Ægidius, l'archevêque de Reims, fut l'un d'eux. Quand devant le roi furent venus, ce Ægidius commença le premier à parler en telle manière : « O très noble roi, nous rendons grâces à Dieu le tout-puissant pour ce que il ne t'a pas donné seulement paix et tranquillité, mais bonnes aventures et accroissement de seigneurie. » Le roi lui répondit : « A Celui doit-on rendre grâces et merci qui est souverain de tous les rois, non mie à toi, qui es le plus déloyal de tous les hommes qui vivent, par le conseil de qui mes villes et mes cités sont arses et gâtées, qui sous l'habit de religion ne portes pas l'ordre de prêtre de Notre Seigneur, mais de félon et de pesme traître. » En ce point, l'archevêque se tut, pour le maltalent et pour la grande indignation que il avait des paroles que le roi lui avait dites. Un des autres messagers

parla en telle manière : « Ton neveu le glorieux Childebert demande que tu le rétablisses entièrement dans le royaume que son père tint. » Le roi répondit : « Je cuidais que j'avais suffisamment répondu à cette cause ; car j'en répondis à l'autre parlement cela même que j'en répondrai maintenant. Car je dis que je le tiens par les convenances qui jà coururent entre nous, et toujours le tiendrai, si ce n'est par grâce ou par amitié. » Après ces paroles, le tiers messager dit ainsi : « Bon roi, s'il est ainsi que nous ne puissions impétrer nulle des besognes que nous requérons, une chose veuilles faire que notre sire te requiert : que tu lui envoies Frédégonde à prendre vengeance de la mort de son père, et de son oncle que elle fit occire. A ce répondit le roi : « Frédégonde ne vous doit-on pas ni peut-on livrer. Car elle a fils roi et engendré de roi et surtout je ne cuide mie que elle ait coulpé tout ce que on lui met sus. »

Après ces paroles, Gontran-Boson, qui au roi Childebert s'était tourné, et fut venu avec les messagers, se tint vers le roi tout bellement, aussi comme si il voulait dire aucune chose privément. Le roi, qui vers lui le vit venir, lui commanda que il se tût, et avant que il pût parler il lui dit telles paroles aussi comme par ironie : « Et vous, sire, prudhomme, que direz-vous, dit-il, vous qui allâtes par tout le règne d'Orient pour ramener un bâtard (ainsi appelait-il Gondoald) qui nous a nos cités prises et gâtées ? Toujours as été traître, ni onques ne tins foi ni loyauté, ni chose que tu ayes promise. » Lors lui répondit Boson : « Roi, quand tu sieds en ton trône royal, nul n'ose à toi parler, ni contredire chose que tu dis ; mais si un autre qui mon pair fût me dit telle vilenie et tel blâme, comme tu me dis, je le contredirai par

mon corps et par mes armes et l'en rendrais connaissant de cette fausseté en ta présence. » Tous les autres se turent, mais le roi, qui courroucé était par là encore, dit : « Tous ceux qui bien veulent se devraient efforcer que ce tyran fût mis à perdition, qui de rien est sorti : car son père fut meunier premièrement, et après fut tisserand, et de ces deux métiers se soutint toute sa vie. » Et jaçoit que un homme puisse bien savoir l'art de deux métiers, l'un des messagers dit au roi : « Roi, ne dis pas telles paroles, car elles ne sont pas belles en bouche de roi. En quelle manière peut-ce être que un seul homme puisse avoir deux pères ? » De cette parole, qui fut simplement dite, commencèrent à rire tous ceux qui étaient là. Au congé prendre parla un des messagers et dit : « Roi, nous te recommandons à Dieu, et pour ce que tu ne veux recevoir la paix de ton neveu, sache que la coignée qui tes frères a tués est tout apareillée pour ton chef couper. » Après ces paroles, commanda le roi que on les boutât hors du palais et que l'on concueillît boue et ordure parmi les rues pour jeter à leur visage. Pour ces vilenies qui aux messagers furent faites monta grande haine entre les deux rois.

§ 8. — FRÉDÉGONDE APPREND LA NOUVELLE DES MAUVAIS TRAITEMENTS SUBIS PAR SA FILLE.

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 22 [1].)

Léonard, qui avait été l'un des principaux du roi Chilpéric de son vivant, vint lors à la reine Frédégonde, des parties de Toulouse ; encore était-elle en

1. Cf. Grég. de Tours, VII, 15.



l'église Notre-Dame de Paris. Il lui dit que il s'en était échappé par fuite et que sa fille était étroitement gardée et en grande pauvreté de robes et de viandes. Frédégonde, qui de telles nouvelles fut courroucée, conçut si grande haine contre lui, que elle lui déchira son baudrier, et lui tollit toute la dignité que le roi Chilpéric lui avait donnée. Tous ceux qui du service de sa fille étaient partis, ôta de leur honneur, ou elle les tourmenta de diverses peines; ni pas ne craignait de faire ces maux pour la peur de Dieu, ni de sa douce mère, en cette église où elle était tournée à garant et à refuge. Un pervers compagnon avait à faire ces maux que elle faisait; Audon[1] avait nom; pour sa déloyauté et pour sa malice l'eût un jour le peuple occis, si il ne se fût féru au moustier.

§ 9. — PRÉTEXTAT RAPPELÉ D'EXIL.

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 23.)

Le roi commanda que Prétextat, l'archevêque de Rouen, que le roi Chilpéric avait envoyé en exil, fût rappelé ; mais pour ce faire fit avant rassembler le concile des prélats. Quand Ragnemode, l'évêque de Paris, lui dit qu'il n'était pas mestier pour ce que il n'avait pas été condamné par concile, lors fut rappelé et rétabli en son siège.

1. Il avait été juge, du vivant de Chilpéric, et son complice dans une multitude de crimes.

§ 10. — FRÉDÉGONDE RÉLÉGUÉE A RUEIL. — CLOTAIRE II RECONNU ROI PAR UNE PARTIE DES LEUDES DE SON PÈRE (584).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 23.)

Gontran envoya Frédégonde en une ville qui est du domaine de Rouen [1] pour accomplir le remanent de sa vie. Aucuns des barons de France, qui plus avaient été amis au roi Chilpéric son seigneur, allèrent à elle et lui dirent qu'ils étaient appareillés d'obéir à son enfant Clotaire comme à leur droit seigneur. Là demeura Frédégonde; fut avec elle Mélanius, qui avait été ôté de l'archevêché de Rouen, quand Prétextat fut rappelé.

§ 11. — FRÉDÉGONDE ESSAYE DE FAIRE ASSASSINER BRUNEHAUT EN TRAHISON (584).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 23.)

Frédégonde avait moult grand deuil en son cœur de ce que elle était ainsi déjetée et abaissée de la hautesse et de l'honneur en quoi elle soulait être. Ce qui lui semblait pis, c'est que elle savait bien que Brunehaut était plus puissante et plus honorée qu'elle; pour ce appela un clerc de ses familiers qui moult était malicieux et déloyal ; si lui dit que il se pourpensât en toutes les manières comment il pourrait occire Brunehaut. Celui-là, qui de sa dame voulut accomplir la male volonté, lui dit que il y penserait bien : à Brunehaut vint, et dit que tant était Frédégonde pleine de cruauté, que nul ne pouvait entour elle

1. C'est, suivant Grégoire de Tours, la villa de Rueil.

durer; et pour ce que il avait ouï parler de la débonnaireté et de la grande courtoisie que elle avait à toutes gens, était-il à elle venu. Tant fit par ces belles paroles que il acquit sa grâce. Ainsi advenait aucunes fois quand elle allait coucher que il la menait jusques à l'huis de sa chambre. Tous ceux de son hôtel blandissait de paroles; l'amour et la bonne volonté avait de ceux qui ses pareils étaient : aux grands était soumis et obédient; longuement ne se put pas celer que l'on eût de lui soupçon. Il fut contraint de reconnaître qui il était, et pourquoi il était là venu : à la parfin regéhit tout le secret de sa première dame; battu fut et tourmenté, et puis renvoyé à Frédégonde ; tout lui raconta quanques il lui était advenu; et ce pour quoi il n'avait pas accompli son commandement, elle lui fit couper les pieds et les mains en guerredon de son service [1].

1. Cf. Grégoire de Tours, VIII, 20.



Fig. 6. — Frédégonde.

§ 12. — SUITE DES AVENTURES DE L'USURPATEUR GONDOALD. — IL ENTRE A ANGOULÊME. — MAUVAIS TRAITEMENTS SUBIS PAR L'ÉVÊQUE (585).

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 25.)

En l'an trente-troisième du règne de Gontran et dixième du règne de Childebert, le roi Gontran assembla son ost de toutes les cités de son royaume et vint contre Gondoald. Ceux d'Orléans et ceux de Bourges allèrent sur ceux de Poitiers qui jà s'étaient soustraits de la féauté du roi : tant les contraignirent que par force les firent venir à son obédience aussi comme ils étaient devant. Moult étaient émus contre l'évêque de la cité et entalentis de lui faire vilenie : mais il leur donna un calice d'or qui était en l'église, et par ce délivra soi-même d'exil et le peuple de chétivoison.

En ce point venait Gondoald à Poitiers; mais, quand il sut que les oz du roi Gontran étaient là, il retourna à Angoulême; là le reçurent honorablement l'évêque et les barons. Quand il les eut merciés, il s'en retourna vers la cité de Périgueux, et pour ce que l'évêque ne le reçut pas en grâce et en faveur ainsi comme il lui sembla, fit assez de persécutions. De là mut à aller à Toulouse; mais avant envoya aucuns de ses chevaliers et manda à l'évêque qu'il lui vînt à l'encontre. L'évêque, qui Magnulf avait nom, assembla le peuple de la cité et les admonesta tant comme il put, que ils se tinrent vigoureusement contre lui, que ils ne rechaïssent pas aventure en telle sujétion comme ils souffrirent jà dessous Sigulf. Puis leur dit que bien leur devait souvenir du duc Didier de la cité, que tant de mal souffrirent sous lui. Par telles paroles les

exhortait à contrester; mais la peur de l'ost, qui sur eux venait, les admonesta des portes ouvrir; ainsi reçurent donc Gondoald en la cité. L'évêque, qui avec lui mangea, commença à parler avec lui en telle manière : « Jaçoit que tu affirmes que tu soyes fils du roi Clotaire, et que tu dises que tu dois avoir le royaume, trop nous semble forte chose à parfaire ce que tu as commencé. » Gondoald lui répondit : « Je dis que je suis fils de Clotaire, et que je ai jà une partie du royaume conquis, si comme il appert; quand je aurai la cité de Paris prise, je établirai là le siège de mon royaume. — Jà jamais, dit l'évêque, si à Dieu plaît, ce n'accompliras, ni à ce que tu dis n'adviendras tant comme il y aura hoirs de la royale lignée. » Quand l'évêque eut ce dit, Mummole le férit de la paume parmi la face, et puis lui dit : « Mauvais évêque, n'as-tu pas honte de parler si outrageusement à notre seigneur le roi Gondoald? » Quand le duc Didier sut que il avait admonesté le peuple contre lui, il le fit battre de bâtons et de poings, les choses de l'église ravit et saisit, une corde lui attacha au col, puis l'envoya en exil [1].

§ 13. — GONDOALD ENVOIE DES ÉMISSAIRES POUR SOULEVER LE NORD DE LA FRANCE.

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 25.)

Les Francs, qui devant étaient esmus contre Gondoald, vinrent jusque à un fleuve qui est appellé Dordogne; là attendirent pour savoir si ils auraient de lui nulle nouvelle. A lui s'était accompagné Waddon, le

1. Cf. Grégoire de Tours, VIII, 27.

chambellan de Rigonthe, la fille du roi Chilpéric, le duc Didier, Mummole et Badastes et Sagittaire à qui il avait promis l'évêché de Toulouse. Tous ceux-là étaient les plus privés ; tout était ordonné et fait par leur conseil. Lors envoya Gondoald à ses amis qui demeuraient dans les parties qui sont de la cité de Reims jusque à la cité de Metz ; deux épîtres leur envoya par deux clercs, desquels l'un, qui était né de la cité de Cahors, prit les lettres que il portait ; il les mit au fond d'une table de fust creusée, puis la couvrit de cire par-dessus pour ce qu'elles ne fussent trouvées, qui chercher les voulût ; mais cette cautèle lui valut petit ; car les gens du roi Gontran prirent lui et son compagnon ; toute la cause de leur voie reconnurent, puis furent mis en prison.

§ 14. — GONDOALD A BORDEAUX. — L'ARCHEVÊQUE BERTRAND ET LES RELIQUES DE SAINT SERGE.

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 25.)

A la cité de Bordeaux vint Gondoald ; l'archevêque Bertrand le reçut moult volontiers ; là demeura ne sais combien de jours. A l'archevêque Bertrand demanda une heure par quelle chose il serait ségur que il ne pût être surmonté de ses ennemis. Un de ses familiers lui répondit que un roi d'Orient avait eu plusieurs fois victoire de ses ennemis, tant comme il portait les reliques de saint Serge le martyr liées sur son bras. Lors demanda qui avait les reliques de ce saint martyr ; l'archevêque Bertrand lui répondit que un marchand d'Orient demeurait en la ville, qui avait nom Euphronius, qui avait de là ces reliques apportées ; une église avait faite en sa maison, en quoi il les gar-

dait en grande révérence, et, entre les autres miracles que notre Sire fit pour le martyr, en fit-il un qui bien fait à remembrer; car la cité ardit, et cette chapelle n'eut garde. L'archevêque et le duc Mummole furent là envoyés pour les reliques querre ; au marchand dirent que ils étaient là envoyés de par le roi Gondoald pour les reliques querre de saint Serge le martyr, que il avait en garde. Euphronius le marchand leur répondit : « Seigneur, je vous prie que vous ne me travailliez pas, moi qui suis vieux et brisé, et que vous ne fassiez au saint force ni vilenie; je vous donnerai cent bezans d'or, si vous renoncez à cette chose. » Ils lui répondirent que, s'il leur en donnait deux cents, ils n'y renonceraient pas. L'archevêque regarda amont, si vit une filathière qui pendait aux parois; maintenant fit dresser une échelle amont et commanda à son diacre que il montât amont pour atteindre les reliques. Quand il fut monté amont, une si grande peur le prit que ceux qui à terre étaient cuidèrent que il ne chaït. Toutefois prit la filathière, la tendit à Mummole, qui la reçut, le vaissel ouvrit avec son coutel, et départit les reliques en trois parties. Le saint martyr montra lors un petit de ses vertus; car une peur prit à ceux qui là étaient si très grande, que ils furent merveilleusement épouvantés. Les reliques saillirent loin d'eux et se perdirent, si que nul ne les pût voir. Tous se couchèrent en oraisons et commencèrent à pleurer, mêmement Euphronius, le vieillard qui moult se doulait de son dommage et de ce qu'il était dépouillé de si précieux trésor. Soudainement apparurent les reliques delez eux ; Mummole en prit une partie; ainsi s'en tournèrent tous. Le martyr montra bien que ce qu'ils avaient fait ne lui plaisait pas ; car il ne voulut on-

ques secourre ni aider celui par le commandement de qui ses reliques avaient été ôtées [1].

§ 15. — LES ENVOYÉS DE GONDOALD A GONTRAN, BATTUS ET EMPRISONNÉS.

(*Chron. de Saint-Denis*, III, 25.)

Ses messagers nommés Zotan et Zalhulf envoya Gondoald au roi Gontran ; il leur commanda que ils portassent rameaux d'olive, selon l'ancienne coutume de France, pour ce que tous sussent que messagers fussent et que on ne leur fît nulle vilenie ; mais ils ne se contraignirent pas si sagement que mestier leur fût. Car ils racontèrent au peuple la cause de leur voie avant que ils fussent au roi présentés. Quand devant lui furent venus, il leur demanda qui ils étaient et qui les avait envoyés à lui ; leur besogne racontèrent : que messagers étaient de leur seigneur Gondoald le fils du roi Clotaire, et ils disaient qu'il lui mandait qu'il lui délivrât sa partie de la terre de son père, et, si ce ne voulait faire hâtivement, bien sût-il que il entrerait en sa terre à grande force, gâterait le pays et saisirait les cités et les châteaux. Car en brief temps aurait grands oz assemblées, et sans le peuple d'Aquitaine, qui à lui se tenait, attendait-il grand secours du règne d'Ostrasie et des plus puissans barons du royaume de Childebert. Ainsi répondirent les messagers à la première demande que le roi leur fit. Lors commanda que ils fussent étendus sur chevaux de fust et battus longuement. Ce commandement bien fut fait contre raison et contre la franchise de

1. Cf. Grég. de Tours, VII, 34.

légation, car messagers ne doivent avoir mal, ni mal ouïr; puis reconnurent que Rigonthe, la fille du roi Chilpéric, et Magnulf, l'évêque de Toulouse, étaient envoyés en exil. Lors commanda le roi que ils fussent mis en prison et gardés jusque à l'autre audience.

§ 16. — ACCORD ENTRE GONTRAN ET CHILDEBERT.

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 1.)

Après ces choses le roi Gontran manda au roi Childebert son neveu que il vînt au parlement qui avait été pris par commun accord. Le roi Childebert vint à tout grand planté de ses barons, et le roi Gontran d'autre part. Quand le parlement fut assemblé, le roi Gontran commanda que les messagers du roi Gondoald fussent amenés avant en la présence de tous; lors leur fut commandé que ils racontassent leur message, aussi comme ils avaient fait devant. Quand tous l'eurent par ordre récapitulé, puis y ajoutèrent que Gondoald avait saisi tous les trésors que le roi Chilpéric avait donnés à Rigonthe sa fille, en mariage, quand il la dut envoyer au roi d'Espagne, et que il avait dit aucunes fois que il était retourné en France des parties d'Orient par l'enhortement de Gontran-Boson, et quand ils reconnurent que les barons du royaume de Childebert savaient bien toutes ces choses, les deux rois chaïrent maintenant en soupçon, et ce pensèrent que pour ce n'étaient pas venus à ce parlement aucuns des barons du règne de Childebert.

Le roi Gontran tendit à son neveu une haste qu'il tenait et lui dit ainsi : « Beau très doux neveu, par ce signe peux-tu savoir que tu régneras après moi en mon



royaume ; je te baille mon pouvoir et la seigneurie de toutes les cités de ma terre, et veux que tu en ordonnes et fasses toute à la volonté comme les tiennes choses ; si te souvienne bien qu'il n'y a demeuré que toi et Clotaire, mon autre neveu, de notre lignée. » Quand il eut ce dit devant tout le peuple, il traït à une part son neveu pour conseiller d'aucunes choses : moult le pria qu'il ne révélât à personne ce que il lui dirait. Lors l'instruisit et enseigna à qui il se devait conseiller de ses besognes et de son royaume gouverner, lesquels il ôterait de son conseil et esquels il se fierait pour garde de son corps et de sa santé ; puis lui dit que il se gardât des agais et de la malice de Brunehaut, sa mère, et de Ægidius, l'archevêque de Reims, qui était parjure et déloyal. Quand le parlement fut fini, et qu'ils eurent traité et ordonné des besognes, ils s'assirent au manger. Tandis comme le barnage séait aux tables, ce noble roi Gontran commença à parler aux barons et aux chevaliers, et leur dit en telle manière : « Seigneurs, nobles princes du royaume de France, je vous prie et requiers que vous portiez foi et honneur à mon neveu, qui jà est hoir de France, et appert bien à son affaire que il doit venir à grande chose, si Dieu lui donne la vie ! ne l'ayez en despit pour ce qu'il est enfant, mais honnorez-le comme seigneur. » Lors lui rendit toutes les cités que son père avait jadis tenues. Congé prirent l'un de l'autre, et retourna chacun en son règne[1].

1. Cf. Grégoire de Tours, VII, 33.

§ 17. — GONDOALD S'EMPARE DE COMMINGES PAR TRAHISON ET S'Y ENFERME.

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 1.)

Tandis comme ces choses advinrent, fut la fortune de Gondoald muée en un autre point : car le duc Didier, Mummole, Badastes, Waddon et Sagittaire, qui à lui s'étaient alliés, le guerpirent puis, si comme vous ouïrez ci après. En une cité se mit qui est outre l'eau de Gironde, sur le sommet d'une montagne haute et loin de toutes autres [1]. Au pied du mont sourd une fontaine ; par-dessus est une haute tour fermée, qui défend les citoyens de leurs ennemis, quand ils descendent par une voie pour querre l'eau ou pour leurs bêtes abreuver. Le peuple de la ville déçut par tel barat, que il leur dit et conseilla que ils portassent leurs biens amont et en leur forteresse, à cause de leurs ennemis qui là devaient venir : ainsi le firent comme il leur loa. Puis leur fit entendant que leurs adversaires venaient, et étaient jà près, et que bonne chose serait que on issît contre eux pour que ils ne fussent laïens soudainement assis. Quand tous furent issis, il bouta hors l'évêque de la cité et ferma moult bien les portes ; après s'appareilla de défendre lui et ses sergents, qui laïens s'étaient mis en garnison. Comme est aveuglée la pensée humaine et ignorante des choses qui sont à venir ! Car il fut puis telle heure que il fut aussi jeté de la cité et que il voulut que il eût ceux retenus dedans que il avait hors boutés et ceux dejetés que il avoit laïens reçus, lesquels il cuidait que ils lui fussent loyaux amis.

1. Comminges.



§ 18. — GONDOALD ESSAYE D'ATTIRER A LUI CEUX QUI L'ASSIÈGENT DANS COMMINGES (585).

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 3.)

Ci commence la manière comment Gondoald fut assis en la cité. Le roi Gontran lui envoya une lettre au nom de Brunehaut, qui lui mandait, si comme les lettres feignaient, que il départit toutes les gens que il avait assemblées pour ostoier, et que il allât à Bordeaux pour hiverner; ainsi le fit, comme les lettres le devisèrent. Quand les chevetains de l'ost du roi Gontran, qui s'étaient logés sur l'eau de Dordogne, surent que Gondoald eut passé le fleuve de Gironde, ils prirent des meilleurs chevaliers et des plus hardis que ils eussent, puis ordonnèrent comment ils passeraient amont l'eau de Gironde. Là furent aucuns noyés, pour ce que l'eau était forte et rude, et nouvellement montée. Mais quand ils furent de l'autre part arrivés, ils trouvèrent grand planté de mules et de chameaux chargés d'or et d'argent et d'autres richesses que leurs ennemis, qui devant eux s'enfuyaient, avaient laissés ; à l'autre partie de l'ost qui demeurée était, les envoyèrent. Puis chevauchèrent après Gondoald au plus isnelement que ils purent : au terroir d'Agen vinrent, au moustier Saint-Vincent cuidèrent entrer : mais ceux du pays qui leurs meubles y avaient mis pour garantir, leur fermèrent les portes. Maintenant boutèrent ens le feu, et les ardirent, puis emportèrent quanques ils en purent porter, si comme croix et calices et ornements d'autel : mais tantôt furent punis de la vengeance de Notre-Seigneur ; car les uns eurent les mains arses du feu d'enfer; les autres devinrent hors du sens, les autres s'occirent de leurs

propres mains. Ceux qui pas ne furent punis, pour ce par aventure que ils n'avaient rien méfait au martyr, vinrent devant la cité où Gondoald était avec les siens; aux champs tendirent leurs tentes ; le faubourg et la contrée d'entour ardirent et gâtèrent premièrement. Mais aucuns qui furent ardents et convoiteux de courir à la proie s'éloignèrent plus des autres que mestier ne leur fut, car aucuns furent pris et occis par ceux qui gardaient les villes voisines. Quand la cité fut assise, aucuns qui plus étaient hardis que les autres montèrent sur une montagne qui près de la cité était; lors commencèrent à laidengier Gondoald par telles paroles : « O toi, dont telle est la présomption que tu te fais roi appeler : pour tes bobans et pour tes outrages te firent les rois de France tondre, et te condamnèrent pour envoyer en exil. Chétis mauvais, réponds-nous, et nous nommes ceux qui sont en ton aide, et qui te font telle chose faire. Il ne peut être que tu ne soyes pris prochainement; tu seras puni et tourmenté à cause de ton orgueil. » Pour telles vilenies ne s'émouvait de rien Gondoald; mais il disait engigneusement que bien lui souvenait des vilenies que son père lui avait faites, et que ses prochains l'avaient exilé de son pays, mais que des étrangers avaient reçu en amour et en miséricorde, ses amis le haïssaient comme leur mortel ennemi; quand il était en étranges terres, les princes et les rois lui donnaient gros dons et grandes choses, dont il était aimé et chéri de l'empereur de Constantinople, quand Gontran-Boson le déçut par ses fallaces.

« Il me trouva, dit-il, en Constantinople ; moi qui étais curieux de mon père et de mon pays, lui demandai de lui et de mes frères, et de l'état du royaume. Lors me répondit ainsi : « Tu demandes de

« ton père; je te dis que lui et tes frères sont morts, « à peine en y a-t-il un tout seul demeuré en vie; « Gontran tout seul est demeuré, mais tous ses enfants « sont morts, et n'y a demeuré que un sien petit neveu « qui fut fils du roi Sigebert. » Et lors lui dis : « Biau « doux ami, que me dis-tu que je fasse? » Adonc me loa que je retournasse en France, et me dit que les Francs me desiraient moult et que volontiers me bailleraient le royaume, et mêmement ceux du royaume de mon neveu Childebert, pour ce qu'il n'avait pas sens ni âge du royaume gouverner. Vous donques, beaux seigneurs, pouvez bien savoir que je suis votre sire. Otez donque le siège dont vous m'avez enclos en cette cité, et faites tant que je puisse avoir la paix et la concorde du roi Gontran mon frère. » Quand Gondoald eut ainsi parlé à ceux qui sur la montagne étaient, ils commencèrent à maudire et à menacer, et lançaient dards et javelots dedans la cité [1].

§ 19. — GONDOALD TRAHI PAR LES SIENS.

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 3.)

Cinq jours y avait jà que ils avaient la cité assise: Leudégésile, prévôt et connétable, que le roi Gontran avait fait maître et chevetain de tout l'ost, commanda que l'on approchât les torments et les engins pour les murs cravanter. Ces engins étaient faits en la manière de chars couverts de gros establements de grands fûts et de claies par-dessus. Dedans étaient ces soldats qui minaient les murs; mais ces instruments leur valurent petit; car ceux de dedans,

1. Cf. Grég. de Tours, VII, 36.

qui fortement se défendaient, leur lâchaient grands merrains aigus et grandes pierres pesantes dont ils refrénaient leurs efforts; ni les moutons n'étaient moult convenables, pource que on les pouvait légèrement ardoir; car ils leur lançaient mêmement soufre et pois bouillante et bûches sèches tout ardents, si que ceux de dehors n'osaient près approcher. Tout un jour dura le paleteis et l'assaut en telle manière; lendemain se pourpensèrent ceux de fors comment ils pourraient ceux de dedans grever. Un moult grant assemblement firent de verges et rameaux d'arbres pour emplir la vallée [1], qui moult était profonde : mais en vain se travaillèrent pour la vallée, qui trop était grande, et pour ce que ceux de la forteresse leur lançaient pierres et feu ardent si durement que ils n'osaient près approcher.

Leudégésile vit bien que leurs efforts étaient vains, et que pour néant se travaillaient; lors se pourpensa comment il les pourrait décevoir par trahison. Mummole fit appeler pour parler à lui privément; lors le commença à blâmer et à reprendre de ce que il avait laissé le roi Gontran, qui tout était miséricors et débonnaire, et s'était allié à un félon tyran. « Que demeures-tu tant? dit-il; attends-tu tant que la cité soit prise, et tu périsses pour désertion? retrais-toi de lui, et repaires à ton droit seigneur; car il sera pris en brief temps, et puni selon ce que il a desservi. » Mummole lui répondit que moult volontiers s'en conseillerait, arrière retourna, et appela Sagittaire et Waddon. Car Bladastes, qui redoutait que la cité ne fût prise, bouta le feu au moustier, et tandis que les autres entendaient au feu éteindre, il s'en fut

1. Le fossé.



repostement; avec ces deux appela un citoyen de la ville qui avait non Kariolph; de ses biens vivait qui étaient grands; car il était moult riche homme. Puis leur montra comment leurs choses étaient établies en félon lieu, et comment ils étaient en haine à toute gent, pource que ils avaient fait roi un homme, et s'étaient à lui soumis, de la nation de qui ils n'étaient pas certains. A la parfin les admonesta que si fortune leur était contraire, et que si ceux-là leur voulaient donner sûreté que ils ne perdraient vie, ni membre, ils leur rendraient la cité qui jà était au prendre et le faux roi à qui ils s'étaient alliés; à ce s'accordèrent tous. Mummole fit savoir à Leudégésile que il eût parler à lui; lors lui raconta ce que il avait trouvé en son conseil, et que bien plaisait cette chose à lui et à ses compagnons. Leudégésile loua moult leur sens et leur prévoyance de ce que ils avaient tels conseils eu : le serment leur fit que il impétrerait leur paix vers le roi Gontran, et si il advenait par aventure que la volonté du roi durât longuement en haine envers eux, il les enclorait en un moustier jusques à tant que le maltalent du roi fût refroidi. Mummole, qui par cette malice fut déçu, s'en alla à Gondoald et lui dit ainsi : « Tu as bien éprouvé que je ai toujours été loyal envers toi, et que je t'ai servi de bon cœur et de pensée. Si le peux savoir parce que je t'ai toujours donné bons conseils et loyaux, et me suis combattu contre les ennemis ; et tant comme tu as usé de mon conseil, tes choses sont venues en prospérité ; aussi grant talent ai-je encore de toi conseiller loyalement comme je ai toujours fait. Si je te dis ore cette chose pource que je ai parlé à nos adversaires qui là hors sont, pour sentir et pour essayer quel courage ils ont vers nous ; mais de tout comme je puis apercevoir,

ils n'ont pas male volonté vers toi, ains disent que ils s'émerveillent moult pourquoi tu fuis et esquives ton frère le roi, et disent encore que ils cuident que ce soit pour ce que tu ne veux pas disputer à ceux qui savent la généalogie de ton lignage, pour ce que tu n'en es pas certain; pour ce ne veux venir en la présence de ton frère qui volontiers te verrait. Si tu me veux donques ouïr de ce que je te dirai, je te loe que tu ailles au roi Gontran ton frère avec eux et avec moi; ainsi te mettras hors du soupçon; car je crois que ce sera cause de ta paix et de ta santé [1]. »

§ 20. — MORT DE GONDOALD ET DE CEUX QUI L'AVAIENT TRAHI.

(*Chron. de Saint-Denis,* IV, 4.)

Gondoald, qui bien s'aperçut qu'ils ne lui disaient telles paroles que pour le décevoir, lui répondit en telle manière : « Je déguerpis jadis ces parties contre ma volonté, et m'en allai en Europe par vous et par vos admonestances. Mais toutefois ai-je toujours vos parties soutenues en bonne volonté et en bonne foi. Et jaçoit que la déloyauté soit aperte de celui qui en ces parties me fit retourner, en ce qu'il s'en est fui, et m'a laissé en tel péril, et par-dessus tout ce emporta une partie de mes trésors; je vous ai toujours aimés comme mes frères, et comme ceux à qui je avais bonne opinion que vous fussiez gardes de mon corps et de ma santé. Si il est donque ainsi que vous autrement le veuilliez faire, et que vous me veuilliez décevoir ou trahir, comme je ai mis en vos mains mon corps, ma vie, mes richesses, Celui qui sait et connaît les secrets des cœurs des hommes, vous aver-

1. Cf. Grég. de Tours, VII, 38.



tisse et vous donne empêchement que vous ce ne puissiez faire. » Quand il lui eut ce dit, il lui octroya que il irait aux tentes de leurs ennemis avec eux. Mummole lui dit qu'il n'y allât pas si orgueilleusement, ni en si noble habit, et que il lui baillât le baudrier d'or que il avait ceint, que il lui avait jadis donné, et ceignît le sien, qui pas n'était si riche ni si resplendissant. « En ce, dit Gondoald, appert bien ta déloyauté, que tu demandes orendroit ce que tu m'as pieça donné, et que je ai eu jusques orendroit. » Le traître lui répondit que pas ne craignît; car en nulle manière il ne fausserait. A la porte vinrent aussi parlant; là les attendaient leurs ennemis, Boson et Bellon, le comte de Bourges, à grande compagnie de chevaliers et de sergens bien armés et bien appareillés. Mummole fit les portes ouvrir, Gondoald leur livra; puis retourna en la cité, et fit les portes refermer.

Quand Gondoald vit que les siens l'avaient ainsi trahi et livré ès mains de ses ennemis mortels et les portes de la cité fermées, et se vit sans espérance de retour, il leva ses mains vers le ciel en grand gémissement et en grande douleur de cœur, et pria Notre-Seigneur par telles paroles : « Dieu qui es juge éternel et vengeur des innocents, à qui tous secrets sont révélés, à qui la tricherie de nului ne plaît, sois vengeur de mes injures, et retourne les lacs[1] de déception en ceux qui m'ont trahi et livré ès mains de mes ennemis. » Quand il eut ce dit, il garnit son front et son col du signe de la sainte croix. A tant le menèrent aux herberges, aussi comme un autre prisonnier; mais ils n'avaient pas encore passé un haut tertre

1. Leurs filets.

qui apert par-dessus la cité, quand Boson le bouta si rudement, que il chut tout adès et roula de ce même coup en la vallée qui moult était profonde. Quand il fut redressé et qu'il eut levé le chef pour regarder, Boson lui lança une pierre si roidement qu'il le férit parmi le chef, que il l'escervela tout. Attaché fut parmi les pieds à cordes; le haubert que il avait vêtu le dépouillèrent, et jà fût-ce que il fût mort, le transpercèrent en plusieurs lieux d'épées; puis le firent traîner par tout l'ost, aussi comme un meurtrier. Mummole le traître, qui en la cité fut retourné, prit tous les trésors de Gondoald, et les cacha en divers lieux. Lendemain ouvrit les portes de la cité à ceux qui dehors étaient; lors firent si grande occision, que ils n'épargnaient ni homme ni femme, ni petit ni grand; ils étaient si enragés et si acharnés en l'occision, qu'ils occiaient les prêtres qui célébraient aux autels. A la parfin boutèrent le feu partout, et ardirent la ville et le remanent du peuple, qui par aucune aventure étaient échappés à la mortalité. Le duc Leudégésile, qui de l'ost était chevetain, manda au roi Gontran quelle sentence il donnerait des traîtres qui leur seigneur et la cité avaient trahi : et il lui remanda que ils fussent occis, afin que cette coutume fût ôtée du royaume de France, que un tyran n'aidât l'autre contre son seigneur. Waddon et Kariolph, qui ce surent, s'enfuirent. Quand Mummole vit que aucuns couraient aux armes parmi l'ost, il s'aperçut bien que ce était pour lui et que on lui voulait courre sus; droit en la tente de Leudégésile s'enfuit, et commença à crier que il gardât bien son serment que l avait envers lui. Leudégésile lui répondit qu'il issît hors et qu'il les ferait tous tenir en paix. Lors mit l'un des pieds hors de son tref et fit signe

aux siens que ils occissent Mummole et l'évêque Sagittaire. Quands ils eurent ce signe entendu, ils s'appareillèrent de faire son commandement; mais Mummole commanda à ses sergents dont il avait aucuns avec lui, que ils défendissent l'entrée du pavillon jusques à tant que il eût son corps armé : mais toutes fois défendirent-ils tant l'entrée que il fut armé. A l'huis du pavillon vint, et se mit contre ses ennemis; si vertueusement se défendit que il les fit traire en sus et les enchassa arrière. Mais il s'abandonna trop, car il issit du pavillon et s'éloigna de sa forteresse, environné fut si de toutes parts que il ne put retourner, quand il voulut; tant reçut de coups d'épée et de glaive, que il mourut en la place. L'évêque Sagittaire, qui moult grant paour avait, se tenait tout ésbahi, tant que on lui dit : « Évêque, que fais-tu ici? aussi comme homme fors du sens, pourquoi ne couvres-tu ton chef et t'enfuis en bois isnelement. « Sagittaire, ainsi averti, couvrit sa tête et se mit à la fuite. Mais un autre qui l'aperçut courut après et le férit d'une épée, si que il lui fit la tête voler avec toute la couverture. Leudégésile retourna en France, après ce que il eut exploité ainsi; mais pour ce que il ne défendit pas à sa gent que ils se tinssent de tollir et de voler, ils gâtèrent tout le pays par où ils passèrent[1].

§ 21. — LE CHAMBELLAN CUPPA RAMÈNE RIGONTHE A FRÉDÉGONDE.

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 5.)

Frédégonde, qui moult était à malaise de sa fille, envoya un sien chamberlan, qui avait nom Cuppa,

1. Cf. Grég. de Tours, VII, 39.



pour enquerre en quel point elle était; et lui commanda que il l'emmenât, si il pouvait en nulle manière. Lui, qui moult se privait de son commandement accomplir, vint à Toulouse, où la damoiselle demeurait en exil. En pauvre point et en grande humilité la trouva, au plus coiement et au plus sagement que il put la ramena [1].

§ 22. — GONTRAN ET CHILDEBERT SE PARTAGENT LES TRÉSORS DE MUMMOLE.

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 5.)

Le roi Gontran commanda que on lui apportât le trésor de Mummole, qui ainsi avait été occis, comme vous avez ouï; à sa femme en laissa une partie par grâce pource que elle était noble et extraite de haute gent. La somme de ces trésors fut prisée à trente mille besants d'or, et deux cent et cinquante mille d'argent. Le roi Gontran et le roi Childebert les départirent également, et en prirent chacun leur part; mais ils n'en laissèrent rien à l'enfant Clotaire, le fils de Chilpéric. Le roi Gontran n'en voulut onques rien retenir, ains départit toute sa part aux églises et en autres aumônes. Lors lui fut présenté un homme de la mesnie de Mummole, qui était trois pieds plus grand que un autre homme [2].

§ 23. — LE ROI GONTRAN A ORLÉANS (585).

(*Grég. de Tours*, VIII, 1.)

Le roi Gontran, dans la vingt-quatrième année de son règne, partit de Châlons et arriva dans la ville de

1. Cf. Grég. de Tours, VII, 39.
2. *Id.*, VII, 40.

Nevers. Il était invité à venir à Paris pour tenir sur les fonts sacrés de la régénération le fils de Chilpéric, qu'on appelait déjà Clotaire. De Nevers, il se rendit à Orléans, où il se mit en grande faveur auprès des citoyens, car il allait dans leurs maisons lorsqu'on l'invitait, et il acceptait les repas qui lui étaient offerts. Il en reçut beaucoup de présents, et sa libéralité pleine de bonté les leur rendit avec abondance. Lorsqu'il arriva à la ville d'Orléans, c'était le jour de la fête de saint Martin, c'est-à-dire le quatrième jour du cinquième mois; une foule immense alla à sa rencontre avec des enseignes et des bannières, en chantant ses louanges. Elles retentissaient de toutes parts, en langue syriaque, en langue latine et même en langue juive. Tous disaient : « Vive le roi! Que durant des années innombrables son règne s'étende sur les peuples divers! »

§ 24. — GONTRAN PARDONNE AUX ÉVÊQUES BERTRAND ET PALLADE.

(*Grég. de Tours*, VIII, 2.)

En ce temps, Bertrand, évêque de Bordeaux, et Pallade, évêque de Saintes, étaient grandement odieux au roi, pour avoir reçu Gondoald, dont nous avons parlé plus haut; l'évêque Pallade avait encouru tout particulièrement la colère du roi, parce qu'il l'avait souvent trompé par ses fourberies. Les deux évêques avaient, peu de temps auparavant, été interrogés par les autres évêques et par les grands de la cour du roi sur l'accueil fait à Gondoald et sur le sacre conféré imprudemment, sur son ordre, à Faustien, évêque de Dax. L'évêque Pallade fit retomber sur lui-

même la faute de cette ordination et en déchargea son métropolitain, en disant : « Mon métropolitain souffrait d'une cruelle douleur aux yeux, et moi, dépouillé et bafoué, je fus malgré moi emmené à sa place. Je ne pouvais faire autrement que d'accomplir ce que commandait celui qui se prétendait le prince légitime de toutes les Gaules. » Le roi, instruit de ces faits, se montra irrité au point qu'on put avec peine obtenir qu'il invitât à sa table ces évêques. Bertrand étant entré, le roi demanda : « Quel est celui-ci? » car il y avait longtemps qu'il ne l'avait vu. On lui dit : « C'est Bertrand, évêque de la ville de Bordeaux. — Nous te rendons grâces, lui dit-il, de la manière dont as gardé fidélité à ta famille. Ne devais-tu pas savoir, très cher père, que tu étais notre parent par notre mère, et ainsi tu n'aurais pas dû attirer sur ta race un fléau étranger. » Bertrand dut entendre alors plusieurs choses de cette sorte; le roi se tourna vers Pallade et lui dit : « Je n'ai pas non plus, ô évêque Pallade, beaucoup de grâces à te rendre; car, ce qui est triste à dire d'un évêque, tu m'as trompé trois fois, m'envoyant des avis remplis de mensonges. Tu t'excusais auprès de moi par tes lettres, et par d'autres écrits tu provoquais mon frère contre moi. Dieu a jugé ma cause; je me suis toujours appliqué à vous traiter comme des Pères de l'Église, et vous m'avez toujours entouré de piéges. » Le roi s'étant lavé les mains, et ayant reçu la bénédiction des évêques, s'assit à table avec un visage gai et une contenance joyeuse, comme s'il n'avait rien dit des torts qui lui avaient été faits.

§ 25. — GONTRAN IMPLORE LA PROTECTION DES ÉVÊQUES EN FAVEUR DE SON NEVEU CHILDEBERT.

(*Grég. de Tours,* VIII, 4.)

Au milieu du repas, Gontran prit la parole et dit : « Je vous demande, ô prêtres du Seigneur, d'implorer pour mon fils Childebert la miséricorde de Dieu. C'est un homme sage et de mérite ; il y a de longues années qu'on n'en a trouvé un aussi prudent et aussi courageux. Si Dieu daigne l'accorder aux Gaules, on peut espérer que notre race, presque entièrement détruite, pourra se relever grâce à lui. Je ne doute pas que nous ne l'obtenions de la miséricorde de Dieu ; car la naissance de cet enfant nous en a donné le présage. Dans le saint jour de Pâques, mon frère Sigebert étant à l'église, comme le diacre s'avançait avec le livre des saints Évangiles, il arriva au roi un messager ; le lecteur de l'Évangile et le messager prononcèrent en même temps la même parole : Il t'est né un fils. D'où il arriva que tout le peuple célébra à la fois cette double annonciation par ces paroles : Gloire à Dieu tout-puissant ! Il reçut le baptême le saint jour de la Pentecôte et fut élevé au trône le saint jour de la Nativité du Seigneur, de sorte que, s'il est accompagné de vos prières, il peut, avec la permission du Seigneur, régner dans ce pays. » A ces paroles du roi, tous adressèrent au Seigneur une prière pour lui demander dans sa miséricorde de préserver les deux rois. Le roi ajouta : « Il est vrai que sa mère Brunehaut menace de me tuer, mais je n'en ai aucune crainte. Le Seigneur, qui m'a délivré des mains de mes ennemis, me délivrera de ses pièges. »

§ 26. — GONTRAN A PARIS. IL DEMANDE QU'ON LUI PRÉSENTE LE FILS DE CHILPÉRIC.

(*Grég. de Tours*, VIII, 9.)

Ensuite le roi vint à Paris et commença à s'exprimer ainsi en présence de tous : « On dit que mon frère Chilpéric en mourant a laissé un fils, dont les gouverneurs, à la prière de sa mère, m'ont demandé de le présenter au saint baptême le jour des fêtes de Noël, et ils ne sont pas venus. Ils ont désiré ensuite qu'il fût baptisé le saint jour de Pâques, et ce jour-là l'enfant ne m'a pas été non plus apporté. Pour la troisième fois, ils ont prié qu'il fût présenté au baptême à la fête de saint Jean, et l'enfant n'est pas encore venu. Ils m'ont fait quitter par un temps de stérilité le lieu que j'habitais; je suis venu, et voilà qu'on cache cet enfant et qu'on ne me le montre pas. D'après cela, autant que je puis croire, ce n'est pas ce qu'on m'a annoncé; mais c'est, à ce que je crois, le fils de quelqu'un de nos leudes; car, s'il était de notre race, on me l'aurait apporté. Vous saurez donc que je ne veux pas le recevoir, jusqu'à ce qu'on m'ait donné sur lui des témoignages certains. » La reine Frédégonde, instruite de ces paroles, assembla les principaux de son royaume, savoir trois évêques et trois cents notables, qui firent serment que cet enfant était né du roi Chilpéric, et ainsi furent levés les soupçons du roi.

§ 27. — GONTRAN DONNE LA SÉPULTURE A SES NEVEUX, MÉROVÉE ET CLOVIS.

(*Grég. de Tours*, VIII, 10.)

Ensuite comme il avait souvent déploré la mort de Mérovée et celle de Clovis, et ne savait pas où ceux qui



les avaient tués les avaient ensuite jetés, un homme vint le trouver et lui dit : « Si cela ne doit pas m'être nuisible par la suite, je t'indiquerai en quel lieu est le cadavre de Clovis. » Le roi jura qu'on ne lui ferait aucun mal, et que plutôt on le comblerait de présents. Alors cet homme dit : « O roi, le fait prouvera la vérité de mes paroles; car, lorsque Clovis eut été tué et enterré sous l'auvent d'un oratoire, la reine, craignant que quelqu'un ne le trouvât et ne l'ensevelît avec honneur, ordonna de le jeter dans le lit de la Marne. Je le trouvai ainsi dans des filets que j'avais préparés pour prendre des poissons. Je ne savais d'abord qui c'était, mais bientôt je reconnus Clovis à la longueur de ses cheveux, et, le prenant sur mes épaules, je le portai au rivage, où je l'enterrai et couvris de gazon; voilà comment j'ai recueilli sa dépouille; fais à présent ce que tu voudras. » Le roi, à la suite du renseignement donné par cet homme, fit semblant d'aller à la chasse, et, ayant fait creuser le tombeau, il y trouva le corps bien conservé. Une partie seulement des cheveux qui se trouvaient en dessous étaient déjà tombés; mais le reste était encore intact et conservait ses longues boucles. Le roi reconnut que c'était le cadavre qu'il cherchait avec tant de soin; il convoqua donc l'évêque de la ville, le clergé et le peuple, fit allumer un nombre infini de cierges, et conduisit le corps, pour y être enterré, à la basilique de Saint-Vincent, pleurant son neveu mort avec la même douleur qu'il avait montrée lorsqu'il vit ensevelir ses propres enfants. Après quoi il envoya Pappole, évêque de Chartres, réclamer le cadavre de Mérovée, et l'ensevelit auprès du tombeau de Clovis.

§ 28. — MALHEURS D'INGONDE, FILLE DE BRUNEHAUT (580).

(*Grég. de Tours*, V, 39.)

Le roi des Visigoths, Leuvigild, avait épousé, après la mort du roi Athanagild, la femme de ce dernier, Gonsuinthe, mère de Brunehaut. Le roi Leuvigild avait déjà d'une autre femme deux fils, dont l'aîné avait été fiancé à la fille du roi Sigebert, le plus jeune à celle du roi Chilpéric, Rigonthe, dont on connaît les tristes aventures. Ingonde, fille de Sigebert, avait été conduite en Espagne avec un grand appareil et reçue très joyeusement par son aïeule Gonsuinthe, alors frappée de cécité par la vengeance divine pour avoir excité une grande persécution contre les chrétiens. Gonsuinthe ne souffrit pas longtemps qu'Ingonde demeurât dans la foi catholique, et commença, par de douces paroles, à vouloir lui persuader de se faire baptiser de nouveau dans l'Église arienne. Ingonde s'y refusant avec un mâle courage, Gonsuinthe, enflammée de fureur, prit la jeune fille par les cheveux et, l'ayant jetée à terre, la foula longtemps sous ses pieds et ordonna que, toute couverte de sang, elle fût dépouillée et plongée dans la piscine; mais beaucoup assurent que son esprit ne s'est jamais détaché de notre foi. Leuvigild donna à son fils et à sa belle-fille une de ses cités pour y régner et y résider. Lorsqu'ils y furent, Ingonde commença à prêcher son mari pour le détacher des erreurs de l'hérésie; touché de ses prédications, Erménégild se convertit et reçut à la confirmation le nom de Jean. Quand Leuvigild en fut instruit, il commença à chercher des moyens de le perdre; mais le prince, informé

de ses desseins, se joignit au parti de l'empereur[1] et se lia d'amitié avec le préfet impérial qui attaquait alors l'Espagne. Le roi donna alors au préfet de l'empereur trente mille sous d'or pour qu'il retirât ses secours à son fils, et marcha contre celui-ci avec une armée. Erménégild, ayant réclamé l'aide des Grecs, marcha contre son père, laissant sa femme dans la ville. A la vue de Leuvigild s'avançant contre lui, ses auxiliaires l'abandonnèrent, et, voyant qu'il ne pouvait espérer de vaincre, il se réfugia dans une église voisine. Mais Erménégild demanda que son père vînt le chercher; et, quand celui-ci fut venu, il se prosterna à ses pieds. Le roi le prit et l'embrassa, et, le flattant par de douces paroles, l'emmena dans son camp. Puis, il fit un signe aux siens, qui le prirent, le dépouillèrent de ses vêtements et le couvrirent d'habits ignominieux. De retour à Tolède, le roi lui ôta ses serviteurs et l'envoya en exil, sans autre personne qu'un enfant pour le servir.

§ 29. — GONTRAN ENVOIE UNE ARMÉE CONTRE LES VISIGOTHS POUR VENGER SA NIÈCE INGONDE (585).

(*Grég. de Tours*, VIII, 28.)

Ingonde, que son mari avait laissée avec l'armée de l'empereur, fut envoyée à ce prince avec son fils encore enfant. Mais, pendant son voyage, elle mourut en Afrique et y fut ensevelie. Leuvigild mit à mort son fils Erménégild, dont elle avait été la femme. Le roi Gontran, irrité, fit marcher une armée contre l'Espagne, avec l'intention de soumettre d'abord à sa

1. Justinien.

domination la Septimanie, située sur le territoire des Gaules. L'armée se mit immédiatement en campagne. Tandis qu'elle avançait, des paysans saisirent un billet qu'ils envoyèrent au roi Gontran, et dans lequel Leuvigild écrivait à Frédégonde pour l'engager à trouver quelque moyen pour empêcher la marche de l'armée : « Faites promptement périr nos ennemis, Childebert et sa mère, et faites la paix avec le roi Gontran, en l'achetant par beaucoup de présents. Si vous manquez d'argent, nous vous en enverrons en secret ; faites seulement ce que nous vous demandons. »

§ 30. — NOUVELLE TENTATIVE D'ASSASSINAT DE FRÉDÉGONDE CONTRE BRUNEHAUT ET CHILDEBERT.

(*Grég. de Tours*, VIII, 29.)

Malgré cet avis donné à Gontran, et bien que celui-ci l'eût transmis à son neveu, Frédégonde n'en fit pas moins fabriquer deux couteaux de fer dans lesquels elle ordonna de creuser des rainures assez profondes pour recevoir du poison, afin que, si le coup n'atteignait pas les organes vitaux, l'action du poison arrachât promptement la vie. Elle remit ces couteaux à deux clercs, et les instructions suivantes : « Prenez ces glaives, et rendez-vous au plus vite près du roi Childebert, sous l'apparence de mendiants ; puis vous jetant à ses pieds, comme pour lui demander l'aumône, percez-lui les flancs de chaque côté, afin que Brunehaut, qui le gouverne avec arrogance, se trouve par sa chute soumise à mon pouvoir. Si le jeune homme est si bien gardé que vous ne puissiez arriver jusqu'à lui, tuez mon ennemie elle-même. La récompense qui vous attend pour cette action, c'est que, si



vous y trouvez la mort, je donnerai des biens à vos parents, et je les enrichirai de présents et les ferai les premiers de mon royaume. Bannissez donc toute crainte, et que les terreurs de la mort ne fassent pas trembler vos cœurs; car vous savez que tous les hommes sont sujets à la mort. Armez vos âmes de virilité, et considérez tout ce que vous voyez d'hommes vaillants se précipiter dans les combats, d'où il résulte que leurs parents sont anoblis, surpassent tous les autres par leurs immenses richesses et sont élevés au-dessus de tous. » Tandis que cette femme parlait ainsi, les clercs commencèrent à trembler, regardant comme très difficile d'accomplir ce qu'elle ordonnait. Voyant leur hésitation, elle leur fit prendre un breuvage, puis leur ordonna d'aller où elle les envoyait. Aussitôt leur courage grandit, et ils promirent d'accomplir tout ce qu'elle leur avait commandé. Néanmoins elle leur ordonna d'emporter un vase plein de ce breuvage, disant : « Lorsque vous voudrez faire ce que je vous ordonne, le matin avant de vous mettre à l'œuvre, prenez cette boisson ; elle vous donnera la résolution nécessaire à votre entreprise. » Après les avoir instruits de cette manière, elle les congédia. Ils se mirent en route ; mais en arrivant à Soissons, ils furent pris par le duc Rauchingue ; interrogés, ils firent des aveux complets et furent jetés en prison chargés de liens. Peu de jours après, Frédégonde, inquiète de savoir si ses ordres avaient été exécutés, envoya un serviteur pour s'informer de ce qui se disait dans le public et tâcher de mettre la main sur quelque porteur de la nouvelle que Childebert avait été tué. Le serviteur partit et vint à la ville de Soissons ; là, ayant entendu dire que les clercs étaient retenus en prison, il s'approcha de la porte ; mais,

comme il commençait à s'entretenir avec les gardiens, il fut pris lui-même et enfermé. Alors tous ensemble furent envoyés au roi Childebert. Interrogés, ils révélèrent la vérité, déclarant que Frédégonde les avait envoyés pour assassiner le roi. « La reine, dirent-ils, nous avait ordonné de nous présenter comme des mendiants, et nous voulions te percer d'un poignard au moment où nous aurions embrassé tes pieds pour te demander quelque aumône, et, si le coup n'avait pas été porté d'une main assez sûre, le poison dont il était imprégné devait plus rapidement pénétrer jusqu'à ton âme. » Lorsqu'ils eurent ainsi parlé, on les appliqua à divers tourments, on leur coupa les mains, les oreilles et les narines, et ils moururent chacun d'une mort différente.

§ 31. — MAUVAIS SUCCÈS DE L'EXPÉDITION ENTREPRISE PAR GONTRAN CONTRE LES VISIGOTHS.

(*Grég. de Tours*, VIII, 30.)

Le roi Gontran ordonna donc à son armée de marcher en Espagne, disant : « Soumettez d'abord à notre domination la province de Septimanie, qui est voisine des Gaules ; car il est honteux que les frontières de ces horribles Goths s'étendent jusque dans les Gaules. » Les troupes de son royaume se mirent en marche vers ce lieu. Les peuples qui habitaient au delà de la Saône, du Rhône et de la Seine, unis avec les Bourguignons, dévastèrent les bords de la Saône et du Rhône, enlevant les récoltes et les troupeaux. Ils commirent dans leur propre pays beaucoup de meurtres, d'incendies, de pillages; et, dépouillant les églises, tuant les clercs, les prêtres et beaucoup d'au-

tres, jusque sur les saints autels de Dieu, ils parvinrent jusqu'à la ville de Nîmes. Les gens de Bourges, de Saintes, de Périgueux, d'Angoulême et des autres cités soumises à la puissance du roi Gontran, arrivèrent de leur côté à Carcassonne, en commettant les mêmes ravages. Mais les Goths, au moyen d'embûches, dépouillèrent et tuèrent beaucoup d'entre eux. De là ces malheureux tombèrent entre les mains des Toulousains, eurent à en souffrir beaucoup de maux, et purent à grand'peine, dépouillés, maltraités, retourner dans leur pays; ils périssaient par les chemins; plusieurs se noyèrent dans les rivières; d'autres furent tués par le peuple soulevé. On rapporte qu'il en périt de ces diverses manières plus de cinq mille. Ce retour causa au roi Gontran une tristesse profonde.

§ 32. — ASSASSINAT DE L'ÉVÊQUE PRÉTEXTAT (586).

(*Grég. de Tours*, VIII, 31.)

Frédégonde, qui habitait la ville de Rouen, eut avec l'évêque Prétextat des paroles amères et lui dit qu'un temps viendrait où il irait revoir le lieu de son exil. Prétextat lui répondit : « En exil et hors de l'exil, j'ai toujours été, je suis et je serai évêque; mais tu ne jouiras pas toujours de la puissance royale. De l'exil nous passons, avec la grâce de Dieu, dans le royaume céleste; de ton royaume, toi, tu tomberas dans l'abîme. Il aurait mieux valu pour toi laisser là tes méchancetés et tes folies, te convertir à une vie meilleure et rejeter cet orgueil qui brûle toujours en toi, afin que tu pusses obtenir la vie éternelle et amener à l'âge d'homme cet enfant que tu as mis au

monde. » Lorsqu'il eut ainsi parlé, Frédégonde le quitta, pleine d'indignation et de fureur. Le jour de la résurrection du Seigneur étant arrivé, comme l'évêque s'était rendu de bonne heure à la cathédrale pour y accomplir les offices de l'Église et commençait à entonner les antiennes selon l'ordre accoutumé, dans un moment où, entre les psaumes, il était appuyé sur son prie-Dieu, un meurtrier s'approcha de lui et, tirant un couteau de sa ceinture, le frappa, appuyé comme il était, au-dessous de l'aisselle. Il se mit à crier pour que les clercs présents lui portassent secours; mais aucun ne vint à son aide. Rempli de sang, il étendit ses mains au-dessus de l'autel, offrit à Dieu son oraison, lui rendit grâces, puis, emporté chez lui dans les bras des fidèles, il fut placé sur son lit. Aussitôt Frédégonde vint le voir avec le duc Beppolène et Ansovald, et lui dit : « Nous n'aurions pas voulu, ô saint évêque, non plus que le reste du peuple, que, pendant l'exercice de ton sacerdoce, il t'arrivât une telle chose. Mais plût à Dieu qu'on pût nous faire connaître celui qui a osé la commettre, afin qu'il subît le supplice que mérite un semblable crime ! » Le prêtre, connaissant la fourberie de ces paroles, lui dit : « Et qui l'a commise, si ce n'est celle qui a fait périr des rois, qui a si souvent répandu le sang innocent, qui s'est couverte de tant de crimes en ce royaume ? » Elle lui répondit : « Nous avons près de nous d'habiles médecins qui pourraient guérir cette blessure ; permets qu'ils approchent. » Mais il lui dit : « La volonté de Dieu m'a rappelé de ce monde. Toi que chacun connaît pour être la cause de tous les crimes, tu seras maudite dans les siècles, et Dieu sera le vengeur de mon sang sur ta tête. » Lorsqu'elle fut partie, le pontife mit

ordre aux affaires de sa maison, puis rendit l'esprit. Romachaire, évêque de la ville de Coutances, vint l'ensevelir.

Cet événement plongea dans la stupeur les citoyens de Rouen et surtout les seigneurs francs qui habitaient cette ville. Un d'entre eux vint à Frédégonde et lui dit : « Tu as commis bien des crimes dans ta vie ; mais tu n'as pas encore commis un forfait pareil à celui d'ordonner le meurtre d'un prêtre de Dieu. Que Dieu venge promptement le sang innocent! Nous poursuivrons le châtiment de ce crime, pour qu'il ne soit pas permis plus longtemps d'exercer de pareilles cruautés. » Comme il quittait la reine après avoir dit ces paroles, elle l'envoya inviter à dîner, et, comme il refusait d'y venir, elle le pria, s'il ne voulait pas s'asseoir à sa table, de vider au moins une coupe, pour ne pas quitter à jeun la demeure royale. Il y consentit et reçut, après avoir attendu un moment, le breuvage composé, à la manière des barbares, d'absinthe, de vin et de miel ; du poison y était mêlé. A peine l'eut-il bu qu'il sentit en sa poitrine une violente douleur, comme si quelque chose le déchiraît intérieurement ; il s'écria, s'adressant aux siens : « Fuyez, malheureux, fuyez le mal qui m'arrive, de peur que vous ne périssiez avec moi et de la même mort. » Ceux-ci s'abstinrent donc de boire et se hâtèrent de s'en aller. Lui sentit sa vue se troubler, et, montant sur son cheval, à trois stades de ce lieu il tomba et mourut.

L'évêque Leudovald [1] envoya des lettres à tous les prêtres, ferma les églises de Rouen, afin que le peuple n'assistât point aux cérémonies du culte jusqu'à la dé-

1. Évêque de Bayeux.

couverte des auteurs du crime. Il en fit saisir quelques-uns, qui, livrés aux tourments, se laissèrent arracher la vérité et déclarèrent que le crime s'était commis à l'instigation de Frédégonde ; mais elle s'en défendit, et le meurtre resta impuni.

§ 33. — SUPPLICE D'UN ASSASSIN DE PRÉTEXTAT.

(*Grég. de Tours*, VIII, 41.)

Le bruit s'étant répandu partout que l'évêque Prétextat avait été tué par l'ordre de Frédégonde, pour se laver de ce crime elle fit sortir un de ses serviteurs et le fit battre violemment, disant : « C'est toi qui as fait tomber sur moi ce reproche, en frappant de ton épée Prétextat, évêque de la ville de Rouen ; » et elle le livra au neveu du prélat, qui le fit appliquer à la torture. Cet homme dévoila tout le crime : « J'ai, dit-il, reçu de la reine Frédégonde cent sous d'or pour faire ce que j'ai fait. J'en ai eu cinquante de l'évêque Mélantius et cinquante autres de l'archidiacre de la cité. De plus, on m'a promis que je serais libre, ainsi que ma femme. » A ces mots, le neveu de l'évêque, tirant son épée, mit le coupable en pièces. Frédégonde institua évêque Mélantius, qu'elle avait, dès le premier moment, nommé à ce siège.

§ 34. — GONTRAN-BOSON DEVANT CHILDEBERT.

(*Grég. de Tours*, IX, 7.)

Gontran-Boson était l'objet de la haine de Brunehaut ; il commença à circonvenir les évêques et les



grands, et il implorait pour un malheureux le pardon de ceux qu'il avait jusqu'alors méprisés; car, disait-il, pendant que Childebert était mineur, il avait souvent poursuivi la reine Brunehaut d'injures et de paroles outrageantes, et il avait été le fauteur de toutes les insultes qu'elle avait endurées de la part de ses ennemis. Le roi, pour venger les injures de sa mère, ordonna qu'on poursuivît Gontran et qu'on le mît à mort. Se voyant en danger, il se rendit à la cathédrale de Verdun, espérant obtenir son pardon par l'intermédiaire d'Agéric, évêque de cette ville, qui avait tenu le roi sur les fonts de baptême. L'évêque alla vers Childebert et intercéda en faveur de Gontran. Le roi, ne pouvant refuser, lui dit : « Qu'il vienne devant nous, et qu'après avoir donné caution il comparaisse par-devant mon oncle; tout ce qu'aura décidé son jugement, nous l'exécuterons. » Gontran fut donc amené à la demeure royale, dépouillé de ses armes et lié par les mains, puis il fut présenté par l'évêque. Se jetant aux pieds du roi, il dit : « J'ai péché envers toi et envers ta mère, en n'obéissant point à vos ordres et en agissant contre vous et contre le bien public. Je vous prie maintenant d'être indulgent et de me pardonner les offenses que j'ai commises. » Le roi lui ordonna de se relever et le remit entre les mains de l'évêque, en disant : « Qu'il demeure en ta puissance, saint évêque, jusqu'à ce qu'il comparaisse devant le roi Gontran. » Il lui ordonna ensuite de se retirer.

§ 35. — COALITION DES LEUDES DES DEUX ROYAUMES D'OSTRASIE ET DE NEUSTRIE CONTRE CHILDEBERT, GONTRAN ET BRUNEHAUT.

(*Grég. de Tours*, IX, 9.)

Rauchingue s'unit avec les principaux du royaume de Clotaire, fils de Chilpéric, et, feignant de traiter de la paix et d'empêcher qu'il ne s'élevât des différends, ou qu'il ne se commît des ravages sur les confins des deux royaumes, ils tinrent conseil et décidèrent de tuer le roi Childebert. Puis Rauchingue devait régner en Champagne avec Théodebert, fils aîné du roi; Ursion et Bertfried devaient prendre avec eux le plus jeune fils de Childebert, récemment venu au monde et nommé Thierry, exclure le roi Gontran, et s'emparer du reste du royaume. Proférant une foule de menaces contre la reine Brunehaut, ils formaient le projet de la réduire au même état d'humiliation qu'au commencement de son veuvage. Rauchingue, enorgueilli de son pouvoir, et croyant déjà tenir dans ses mains le sceptre royal, se prépara à se rendre vers le roi Childebert, pour accomplir ses projets. Mais la bonté de Dieu en fit parvenir la connaissance à l'oreille du roi Gontran, qui, ayant secrètement envoyé des messagers à Childebert, lui apprit ce qui se préparait contre lui, et lui fit dire : « Hâte-toi pour que nous ayons une entrevue; car il est urgent d'agir. » Et Childebert s'étant enquis avec soin des faits dont on l'avait prévenu, et reconnaissant qu'ils étaient exacts, fit appeler Rauchingue. Lorsque celui-ci fut arrivé, le roi ordonna qu'on l'introduisît dans sa chambre à coucher et, après lui avoir parlé de diverses choses, le congédia. Comme il sortait, deux des gardes de la

porte le saisirent par les jambes, et il tomba sur les degrés, de telle sorte qu'une partie de son corps était en dedans et l'autre en dehors. Alors, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu, des hommes tombèrent sur lui à coups d'épée et lui hachèrent tellement la tête que les débris en semblaient de même matière que la cervelle. Il mourut sur-le-champ. Après quoi on le dépouilla, on le jeta par la fenêtre, et il fut porté en terre. On trouva sur lui beaucoup d'or. Dès qu'il fut tué, un de ses serviteurs courut en toute hâte annoncer à sa femme ce qui s'était passé. Il la trouva sur la place de la ville de Soissons, montée sur un cheval, couverte de joyaux et de pierres précieuses, brillante de l'éclat de l'or, précédée et suivie de serviteurs. Elle se rendait à la basilique de Saint-Crépin et Saint-Crépinien, pour y assister à la messe, car c'était le jour de la passion de ces bienheureux martyrs. Après avoir entendu ce messager, elle retourna sur ses pas par une autre rue, jeta ses bijoux à terre et se réfugia dans la basilique de l'évêque saint Médard, pensant se mettre en sûreté sous la protection du bienheureux confesseur. Des serviteurs, envoyés par le roi pour se saisir des biens de Rauchingue, tirèrent de ses trésors plus de richesses qu'on n'en aurait pu trouver dans les coffres publics et les apportèrent au roi.

§ 36. — MORT DE GONTRAN-BOSON.

(*Grég. de Tours*, IX, 10.)

Cependant Childebert et Gontran s'étant réunis dans une entrevue, Gontran-Boson comparut devant eux. Il fut jugé coupable de diverses trahisons et condamné à mort. A cette nouvelle, il courut à la

demeure de l'évêque Magnéric, ferma les portes, et, rassemblant autour de lui les clercs et les serviteurs, il leur dit : « Je sais, ô saint évêque, que le fils du roi t'a pour père spirituel, et je n'ignore pas que tu peux obtenir ce que tu lui demanderas; il ne refusera à ta sainteté rien de ce que tu solliciteras de lui; obtiens donc mon pardon, ou nous allons mourir ensemble. » Et, en disant ces paroles, il montrait une épée nue, qu'il tenait à la main. L'évêque, effrayé, répondit : « Que puis-je faire, si tu me retiens ici? Laisse-moi sortir pour que j'aille implorer la miséricorde des rois, et peut-être auront-ils pitié de toi. – Non vraiment, reprit Gontran, envoie tes abbés ou tes familiers, pour qu'ils rendent compte de ce que je t'ai dit. » L'évêque envoya des messagers au roi, et, lorsqu'ils lui eurent raconté ce qui se passait, le roi Gontran dit : « Mettez le feu à la maison, et, si l'évêque ne veut pas sortir, qu'ils brûlent ensemble. » Alors les clercs brisèrent la porte et entraînèrent l'évêque dehors. Quant à l'infortuné Gontran-Boson, se voyant de toutes parts entouré de flammes, il ceignit son épée et sortit. Mais, au moment où il mettait le pied sur le seuil, un trait qui lui fut lancé par un des hommes de la foule le frappa au milieu du front. Étourdi de ce coup et presque privé de sentiment, comme il tâchait de faire sortir son épée hors du fourreau, il fut frappé de tant de lances que, les pointes étant fichées dans ses flancs et le bois des lances le soutenant, il ne put tomber à terre. On tua aussi le petit nombre de ceux qui l'avaient accompagné, et leurs corps furent exposés dans les champs avec le sien; à grand'peine put-on obtenir des princes la permission de les recouvrir de terre. On trouva dans ses coffres une immense quantité d'or, d'ar-

gent, de joyaux divers, et ceux qu'il avait cachés en terre, poussé par le sentiment de ses iniquités, ne demeurèrent pas ignorés.

§ 37. — TRAITÉ D'ANDELOT (587).

(*Grég. de Tours*, IX, 11.)

Le roi Gontran confirma son alliance avec son neveu et avec la reine. Ils se firent mutuellement des présents, et, après avoir réglé les affaires publiques, se donnèrent aussi des festins. Le roi Gontran louait Dieu en disant : « Je te rends des grâces infinies, Dieu puissant, qui as permis que je visse les fils de mon fils Childebert ! Je ne me crois pas abandonné de ta céleste majesté, puisque tu m'as accordé de voir les fils de mon fils. » Le roi Gontran remit Cahors à la reine Brunehaut ; puis les deux rois, rentrés en paix et en joie, ne cessant d'offrir leurs grâces à Dieu, après avoir signé les traités, s'être fait des présents et s'être embrassés, retournèrent chacun dans leur cité.

TEXTE DU TRAITÉ.

« Au nom du Christ, les très excellents seigneurs rois Gontran et Childebert, et la très glorieuse dame la reine Brunehaut, réunis à Andelot, afin de terminer, par une mûre délibération, tout ce qui pourrait engendrer des différends entre eux, ont arrêté ce qui suit ; aussi longtemps que le Dieu tout-puissant les voudra maintenir dans la vie de ce monde, ils se conserveront une foi et une amitié pure et sincère.

« La partie que le seigneur Sigebert, par un traité, avait obtenue du royaume de Caribert, savoir le tiers

de la cité de Paris, avec son territoire et le peuple qu'elle contient, ainsi que les châteaux de Châteaudun, de Vendôme et tout ce que ledit roi avait possédé dans les pays d'Étampes et de Chartres, leurs territoires et le peuple qu'ils contiennent, demeurera à perpétuité sous la puissance et domination du seigneur Gontran. De son côté, le seigneur roi Childebert retient, à compter de ce jour, en sa puissance, les cités de Meaux, deux portions de celles de Senlis, Tours, Poitiers, Avranches, Aire, Conserans, Bayonne, Albi, avec leurs territoires.

« Il est établi que celui de ces rois qui, par la volonté de Dieu, survivra à l'autre, héritera du royaume de celui qui sortira de la lumière du monde sans laisser de fils, en jouira en entier à perpétuité, et le transmettra, avec l'aide de Dieu, à ses enfants.

« Le seigneur roi Gontran promet que, si par un effet de l'instabilité des choses humaines, ce que veuille ne pas permettre la miséricorde divine et ce qu'il ne désire pas, il arrivait que le roi Childebert quittât la lumière de ce monde, lui encore vivant, il prendrait comme un bon père sous sa tutelle et défense ses fils les rois Théodebert et Thierry, ainsi que les autres que Dieu voudra lui accorder ; en sorte qu'ils pussent posséder en toute sûreté le royaume de leur père ; il prendra de même sous sa défense et protection la mère du seigneur Childebert, la dame reine Brunehaut, sa fille Clodosinde, sœur du roi Childebert, aussi longtemps qu'elles demeureront dans le pays des Francs, et la reine Faileube, les maintenant en honneur et dignité, avec tous leurs biens. Quant aux cités de Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn et Bigorre, que Galsuinthe, sœur de la dame Brunehaut, a acquises en venant en France,



tant en qualité de dot que de *morgengabe*, et que, par un jugement du très glorieux seigneur roi Gontran et des Francs, les rois Chilpéric et Sigebert encore vivants, la dame Brunehaut est reconnue avoir acquises, il est convenu, que, à compter de ce jour, la dame Brunehaut recevra en propriété la cité de Cahors avec son territoire et le peuple qu'elle renferme. Les autres cités comprises dans le nombre de celles qui ont été énumérées ci-dessus seront possédées par le seigneur Gontran de son vivant, et après sa mort retourneront sous la domination de la dame Brunehaut et de ses héritiers, pour être possédées par eux dans leur intégrité. Il est également convenu que le seigneur Childebert possédera dans son entier la cité de Senlis, et que le tiers qui en revient au seigneur Gontran sera compensé à son égard par le tiers appartenant au seigneur Childebert dans le pays de Resson.

« Il est également convenu que, conformément au traité qui a été conclu entre le seigneur Gontran et le seigneur Sigebert de glorieuse mémoire, ceux des leudes qui, après la mort du seigneur Clotaire, ont prêté d'abord serment au roi Gontran, et qui seront convaincus d'avoir passé dans un autre parti, seront renvoyés des lieux qu'ils sont venus habiter; et ceux qui, après la mort du roi Clotaire, ont prêté d'abord serment au seigneur Sigebert et se sont ensuite transportés dans un autre parti, seront renvoyés de la même manière. Il est également convenu de maintenir les dons faits par lesdits rois à l'Église ou à leurs fidèles, ou ce que, avec l'aide de Dieu, ils voudraient encore leur conférer légitimement. Il est également convenu qu'aucun des deux rois ne cherchera à attirer à soi les leudes de l'autre

et ne les recevra, quand ils viendront le trouver, que si l'un de ces leudes, pour quelque tort, croit devoir se réfugier dans l'autre royaume, il sera rendu à son roi en obtenant des garanties de sûreté proportionnées à la nature de la faute. Ces choses ainsi arrêtées, les parties jurent, au nom du Dieu tout-puissant, de la Trinité indivisible et de toutes les choses divines, ainsi que du redoutable jour du jugement, d'observer inviolablement tout ce qui a été écrit ci-dessus, sans aucune méchante tromperie ou artifice frauduleux. Convenu le quatrième jour des calendes de décembre, l'an 26e du règne du seigneur roi Gontran, et le 12e de celui du roi Childebert [1]. »

§ 38. — VENGEANCE DE CHILDEBERT CONTRE URSION ET BERTFRIED.

(*Grég. de Tours*, IX, 12.)

Childebert dirigea son armée vers le lieu où étaient enfermés Ursion et Bertfried. C'était une ville du pays de Vœvre [2], dominée par une montagne escarpée ; sur la cime de cette montagne, on avait construit une basilique en l'honneur du bienheureux Martin. On disait qu'il y avait eu aussi là, autrefois un château ; mais les fortifications des homme avaient fait place à celles de la nature seulement. Ursion et Bertfried se renfermèrent dans cette basilique avec leurs effets, leurs femmes et leurs serviteurs. L'armée du roi Childebert se dirigea de ce côté, et, en arrivant au lieu de leur retraite, elle

1. 28 novembre 587.
2. Saint-Vulfroy.



gravit la montagne et entoura la basilique les armes à la main. Son chef était Godégésile. Ne pouvant tirer de la basilique ceux qui y étaient enfermés, ils s'efforcèrent d'y mettre le feu. Alors Ursion ceignit son épée et sortit, faisant un tel carnage des assiégeants qu'il ne resta en vie aucun de ceux qui se présentèrent à sa vue. Mais, tandis qu'Ursion accablait ainsi ses ennemis, frappé soudainement à la cuisse, il tomba à terre ; tous se précipitèrent sur lui, et il fut tué. A cette vue, Godégésile s'écria : « Que maintenant la paix soit faite; voilà que le plus grand ennemi de notre maître est tombé; laissez la vie à Bertfried. » Comme il disait ces paroles, et que ses gens s'occupaient surtout de piller les trésors de la basilique, Bertfried monta à cheval et s'enfuit du côté de la ville de Verdun. Là, il se réfugia dans une chapelle de la maison épiscopale, s'y croyant en sûreté, d'autant plus que c'était l'évêque Ágéric qui habitait cette maison. Mais lorsqu'on eut annoncé au roi Childebert que Bertfried s'était enfui, plein de colère, il s'écria : « Si ce misérable a échappé à la mort, ma main ne manquera pas Godégésile. » Le roi ne savait pas que Bertfried se fût réfugié dans la maison épiscopale et croyait qu'il s'était enfui dans un autre pays. Godégésile, épouvanté, fit de nouveau marcher son armée et cerna la maison de l'évêque. Le pontife refusa de rendre Bertfried et s'efforça de le défendre. Alors les gens de Godégésile montèrent sur le toit, et, en arrachant les tuiles et les matériaux, tuèrent Bertfried avec trois de ses serviteurs.

§ 39. — LE ROI DES VISIGOTHS RECCARED NÉGOCIE LA PAIX AVEC CHILDEBERT (587).

(*Grég. de Tours*, IX, 16.)

Reccared, s'étant converti au catholicisme, envoya à Gontran et à Childebert une ambassade pour faire la paix avec eux, offrant, comme il affirmait s'être réuni avec eux dans une même foi, de s'unir également à eux par l'affection ; mais le roi Gontran repoussa les ambassadeurs, disant : « Comment pourrais-je les croire, quand ils ont réduit en captivité ma nièce Ingonde et quand, par leurs pièges, son mari a été mis à mort et qu'elle-même a péri dans son voyage ? Je ne recevrai point d'ambassade de Reccared jusqu'à ce que Dieu permette que j'aie tiré vengeance de ces ennemis. » Les envoyés, après avoir reçu cette réponse, se rendirent auprès du roi Childebert, qui les reçut avec des sentiments de paix ; ils lui dirent : « Ton frère Reccared, notre maître, veut se disculper du crime qu'on lui impute, d'avoir été complice de la mort de votre sœur ; il prouvera son innocence, si tu veux, par serment ou de quelque autre manière qu'il te plaira ; puis il donnera à Ta Grâce dix mille sous d'or, et il désire obtenir ainsi ton amitié. Lorsqu'ils eurent ainsi parlé, le roi Childebert et sa mère promirent de garder avec Reccared une paix et une amitié constantes. Après avoir reçu et fait des présents, les envoyés ajoutèrent : « Notre maître nous a aussi ordonné de glisser à vos oreilles quelques paroles sur votre fille et sœur Clodosinde, afin qu'elle lui soit donnée en mariage, ce qui rendra plus solide la paix promise entre vous. » Le roi et la reine répondirent : « Nous vous donnerons, sur ce

point, la réponse qui conviendra ; mais nous n'osons faire la chose sans le consentement de notre oncle, le roi Gontran ; car nous lui avons promis de ne traiter aucune grande affaire sans prendre son avis. » Les députés s'en allèrent avec cette réponse.

§ 40. — CHILDEBERT CONSULTE GONTRAN SUR LE PROJET DE MARIAGE DE CLODOSINDE ET DE RECCARED (588).

(*Grég. de Tours*, IX, 20.)

Grégoire de Tours est envoyé en ambassade par Childebert pour obtenir le consentement de son oncle au mariage de Clodosinde. Gontran ne s'y montre point favorable.

« Il n'est pas convenable, dit-il, que ma nièce aille dans le pays où l'on a fait périr sa sœur, et nous ne saurions souffrir que la mort de ma nièce Ingonde demeure sans vengeance. » Les envoyés reprirent : Ils désirent s'en justifier par des serments ou de toute autre façon qu'on voudra leur imposer. Donnez seulement votre consentement à ce que Clodosinde soit fiancée à Reccared, ainsi que celui-ci vous en sollicite. » Le roi dit : « Si mon neveu accomplit toutes les conditions du traité qu'il a signé, je ferai là-dessus ce qui lui plaira. » Il nous invita ensuite à un banquet qui ne fut pas moins abondamment servi que joyeux. Le roi ramenait toujours l'entretien sur Dieu, la construction des églises, la défense des pauvres. Il riait aussi, car il aimait la gaieté et le bon mot; sur la fin du repas, il nous dit : « Pourvu que mon neveu garde toutes les promesses qu'il m'a faites, ce que je possède est à lui; qu'il ne se scanda-

lise pas de ce que je reçois les envoyés de mon neveu Clotaire, car, si je cherche à me ménager entre eux, c'est pour qu'il ne s'engendre pas de discorde. Je sais qu'il vaut mieux y couper court que les laisser traîner en longueur. Je donnerai à Clotaire, si je le reconnais pour mon neveu, deux ou trois cités dans quelque partie de mon royaume, afin qu'il ne paraisse pas déshérité, pour ne point préparer d'embarras à ceux qui m'auront succédé. » Après avoir dit ces choses, il nous renvoya avec d'affectueuses caresses et chargés de présents.

§ 41. — EXPÉDITIONS ENTREPRISES PAR CHILDEBERT CONTRE LES LOMBARDS (588-590).

(*Grég. de Tours*, IX, 15, 19; X, 3.)

Le roi Childebert avait promis, sur la demande des Lombards, dont il avait reçu des présents, de donner sa sœur pour femme à leur roi; mais les envoyés des Goths, étant venus ensuite, reçurent à leur tour la même promesse. Childebert adressa alors une ambassade à l'empereur pour convenir qu'il enverrait des troupes contre les Lombards, et que de concert avec lui il les chasserait d'Italie. Il fit donc partir son armée, et les chefs, s'étant mis en marche, livrèrent combat; mais les nôtres furent battus, et il y en eut beaucoup de tués, plusieurs de pris; d'autres, échappés par la fuite, revinrent à grand'peine dans leur pays. Il se fit dans cette occasion un tel carnage de l'armée des Francs, que de mémoire d'homme il n'y en avait pas eu de semblable. Pour venger ce désastre, le roi Childebert leva une armée et se prépara à passer avec elle en Italie. Les Lom-

bards, instruits de ses préparatifs, envoyèrent des ambassadeurs avec des présents, lui disant : « Qu'il y ait amitié entre nous, pour que nous ne périssions pas; nous te payerons fidèlement un tribut, et nous ne manquerons pas de te donner secours contre tes ennemis toutes les fois que tu en auras besoin. » Le roi Childebert, après avoir entendu ces paroles, adressa des envoyés au roi Gontran pour lui donner connaissance de ces offres. Celui-ci ne s'opposa point à cet accord et conseilla de ratifier la paix. Le roi Childebert donna ordre à son armée de s'arrêter et fit partir des envoyés pour aller trouver les Lombards, avec ordre de ramener l'armée s'ils confirmaient ce qui avait été promis; mais cela n'eut point de suite.

En effet, en l'année 590, Childebert ayant contracté une alliance avec l'empereur d'Orient Maurice, il ordonna de faire marcher une armée en Italie, et envoya vingt ducs faire la guerre à la nation des Lombards. Ils parcoururent l'Italie pendant plus de trois mois sans y rien gagner et sans pouvoir nuire à leurs ennemis, qui se renfermaient dans des lieux très forts. Ils ne purent non plus prendre le roi, qui s'était mis en sûreté dans les murs de Pavie[1], et n'eurent aucun moyen d'en tirer vengeance. En s'en retournant, les Francs furent tellement tourmentés par la faim que, avant de revenir aux lieux de leur naissance, ils vendirent leurs armes et leurs vêtements, pour acheter des vivres.

1. Autharis, qui régna de 584 à 591. Les Lombards, peuple d'origine scandinave, après avoir campé dans diverses parties de la Germanie, avaient envahi et conquis l'Italie du nord et quelques pays du centre et du sud sous le roi Alboin en 568,

§ 42. — MÉSINTELLIGENCE ENTRE GONTRAN ET CHILDEBERT. — THÉODEBERT COURONNÉ ROI DE SOISSONS (589).

(*Grég. de Tours*, IX, 32, 36.)

L'entente entre Childebert et Gontran ne fut pas de longue durée. Le roi d'Orléans voyait d'un mauvais œil le mariage projeté entre le roi d'Espagne et sa nièce Clodosinde.

A ceci s'ajoutait encore une autre cause d'aigreur : Childebert songeait à envoyer à Soissons son fils aîné, Théodebert; ce qui donnait des soupçons au roi Gontran, car il disait : « Mon neveu envoie son fils à Soissons pour le faire entrer dans Paris, parce qu'il veut m'enlever mon royaume. » Gontran parlait aussi en termes outrageants de la reine Brunehaut, disant que son fils agissait par son conseil, et ajoutant qu'elle avait invité le fils de Gondoald à venir s'unir à elle en mariage.

Or bientôt, Childebert étant avec sa femme et sa mère dans le territoire de la ville de Strasbourg, les principaux de Soissons et de Melun vinrent le trouver et lui dirent : « Donne-nous un de tes fils, afin que nous le servions et que, ayant à notre tête quelqu'un de ta race, nous puissions mieux résister à tes ennemis et défendre ta ville. » Joyeux de cette demande, il résolut de leur envoyer Théodebert, son fils aîné, et le fit partir avec des comtes, des domestiques, des intendants, des gouverneurs et tous ceux qui étaient nécessaires au service royal, se conformant ainsi au désir de ceux qui lui avaient demandé de le leur envoyer. Le peuple accueillit ce jeune prince avec allégresse demandant à la miséricorde

divine de lui accorder, ainsi qu'à son père, une vie plus longue que celle de son aïeul.

§ 43. — NOUVELLES FUREURS DE FRÉDÉGONDE. — TENTATIVE DE MEURTRE SUR SA FILLE RIGONTHE (589).

(*Grég. de Tours*, IX, 34.)

Rigonthe, fille de Chilpéric, maltraitait souvent en paroles sa mère Frédégonde, disant qu'elle était la maîtresse et que sa mère devait la servir, en sorte qu'elles en venaient souvent aux coups de poing et aux soufflets. Sa mère lui dit un jour : « Pourquoi es-tu si mauvaise pour moi, ma fille? Voilà les biens de ton père que je garde; prends-les, et fais-en ce qu'il te plaira. » Et, étant entrée dans la chambre du trésor, elle ouvrit un coffre rempli de colliers et de joyaux précieux, et, après en avoir tiré pendant longtemps des objets qu'elle tendait à sa fille, elle lui dit : « Je suis lasse ; mets la main dans le coffre, et tire-en ce que tu trouveras. » Celle-ci ayant plongé son bras dans le coffre pour en tirer des objets précieux, sa mère prit le couvercle et lui appuya sur la tête ; puis, le pressant de toutes ses forces, elle lui serrait la gorge contre la paroi inférieure, de telle sorte que les yeux lui sortaient de la tête. Une servante, qui était dans le cabinet, se mit à crier en disant : « Au secours, je vous prie, au secours ; voilà ma maîtresse que sa mère étrangle. » Aussitôt ceux qui étaient restés devant la porte à les attendre se précipitèrent et, sauvant Rigonthe d'un péril imminent, la conduisirent dehors. De tout cela, il s'engendra entre elles de violentes inimitiés, et il y avait sans cesse entre elles des querelles et des coups.

§ 44. — JUSTICE EXPÉDITIVE DE FRÉDÉGONDE. — GONTRAN PARRAIN DE CLOTAIRE (591).

(*Grég. de Tours*, X, 27, 28.)

Il s'éleva une grande discorde parmi les Francs de Tournai, parce que le fils de l'un d'entre eux reprenait souvent avec colère le fils d'un autre, qui avait reçu sa sœur en mariage et qu'il avait délaissée. Ils en vinrent à ce point que le jeune homme se jeta sur son beau-frère et le tua, avec l'aide des siens; lui-même fut tué par les gens avec lesquels était venu son adversaire, et des deux troupes il ne resta qu'un seul homme, parce qu'il n'y avait pas eu de main pour le frapper. Les parents des deux côtés s'élevèrent alors les uns contre les autres. Frédégonde, ne pouvant les apaiser par des paroles de douceur, réprima ces désordres avec la hache. Ayant invité un grand nombre de gens à un festin, elle plaça les trois adversaires sur un même banc. Le repas se prolongea longtemps, et, comme la nuit obscurcissait la terre, les tables emportées selon la coutume des Francs, les convives demeurèrent sur le banc où ils avaient été placés. On avait bu tant de vin et tout le monde s'était tellement enivré, que les serviteurs eux-mêmes étaient tombés et s'étaient endormis dans tous les coins de la maison; alors Frédégonde ordonna à trois hommes de venir avec des haches derrière les trois convives, et, pendant que ceux-ci parlaient entre eux, ils les frappèrent en un même moment et, pour ainsi dire, d'un seul coup. Tous trois furent tués, et le festin finit. Ils s'appelaient Charivald, Leudovald et Waldin. Leurs parents, instruits de ce qui s'était passé, gardèrent étroitement Frédégonde et envoyèrent des

messagers au roi Childebert pour qu'on se saisît d'elle et qu'on la mît à mort. Pendant ces démarches, elle souleva le peuple de Champagne et se fit enlever par ses partisans.

Alors elle envoya dire au roi Gontran par le messager : « Que le roi, mon seigneur, vienne jusqu'à Paris; qu'il y mande mon fils, son neveu, pour le faire consacrer par la grâce du baptême, et qu'il daigne, après l'avoir tenu sur les fonts sacrés, le traiter comme son propre fils. » Le roi, sur ce message, fit partir Æthérius, évêque de Lyon; Syagrius, évêque d'Autun; Flavius, évêque de Châlon, d'autres encore, et leur ordonna de se rendre à Paris, leur faisant savoir qu'il était prêt à les suivre. Il vint également à cette assemblée beaucoup de gens de son royaume, tant domestiques que comtes, pour faire les préparatifs nécessaires à la dépense de la maison royale. Le roi, au moment de partir, conformément à sa décision, en fut empêché par un mal au pied. Quand il fut guéri, il se rendit à Paris, et de là à la villa de Rueil, où il fit venir l'enfant et ordonna de préparer le baptistère dans le bourg de Nanterre. Pendant qu'on exécutait ses ordres, des envoyés du roi Childebert vinrent le trouver et lui dirent : « Ce n'est pas ce que tu avais récemment promis au roi Childebert, ton neveu, de te lier d'amitié avec ses ennemis. Nous voyons bien que tu ne gardes pas ta parole ; au contraire, tu transgresses tes promesses, en plaçant cet enfant sur le siège royal de la ville de Paris. Dieu te jugera, parce que tu oublies ce que tu as promis librement. » Lorsqu'ils eurent ainsi parlé, le roi répondit : « Je ne viole point la promesse que j'ai faite à mon neveu, le roi Childebert; il ne doit point se scandaliser si je tiens sur les fonts sacrés son cousin, fils de mon frère, car

c'est une demande qu'aucun chrétien ne doit repousser. Je désire donc le faire, comme Dieu le sait très certainement, sans aucune fraude et dans la simplicité d'un cœur pur, parce que je crains d'encourir la colère de la divinité. Ce n'est point humilier notre race que de tenir cet enfant sur les fonts sacrés; et, si les maîtres y présentent même leurs serviteurs, comment ne me serait-il pas permis de tenir un proche parent et d'en faire mon fils spirituel par la grâce du baptême? Allez donc, et rapportez mes paroles à votre maître : « Lorsqu'il eut ainsi parlé, les envoyés se retirèrent, et le roi, s'étant rendu aux fonts sacrés, présenta l'enfant au baptême; il voulut le nommer Clotaire, et dit : « Que cet enfant croisse, qu'il soit digne de ce nom, et qu'il parvienne à la même puissance que celui qui l'a autrefois porté. » Le mystère célébré, il invita l'enfant à un festin et le combla de présents. Invité à son tour par son neveu, le roi le quitta, après en avoir reçu aussi de nombreux présents.

§ 45. — MORT DE GONTRAN (28 mars 593).
(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 8.)

Après que le roi Gontran eut régné trente-trois ans et son royaume noblement gouverné, il laissa le règne transitoire et trépassa (si comme on cuide) au règne perpétuel : car il fut homme bien morigéné, de bonne conscience, et bon aumônier. En sépulture fut mis en l'abbaye S. Marcel delèz Chalons, qu'il avait fondée au bourg de la cité : larges aumônes fit vers les prélats et vers les ministres de sainte Église; humble et doux fut vers ses propres gens de bonne vo-

lonté et aux étrangers paisible. Pour ce que il resplendit de telles vertus, maintes étranges nations magnifièrent son nom et sa louange. Son royaume laissa au roi Childebert son neveu, ainsi comme il lui avait promis.

IV

LES ROIS FRANCS. LES GUERRES CIVILES, DE LA MORT DE GONTRAN AU SUPPLICE DE BRUNEHAUT, 593-612.

§ 1. — PRISE D'ARMES DE CHILDEBERT CONTRE CLOTAIRE. — STRATAGÈME DE LANDRI. — VICTOIRE DES TROUPES DE FRÉDÉGONDE A DROISSY (593).

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 8.)

Moult fut le roi Childebert puissant, quand il fut en possession des deux royaumes. Lors se pourpensa comment il pourrait venger la mort de son père et de son oncle, qui avaient été occis par Frédégonde. Les oz de ses deux royaumes rassembla, Witrice et Gondoald fit chevetains, et leur commanda que ils entrassent au royaume que Frédégonde tenait pour la raison de son fils Clotaire; que ils ardissent villes et prissent proie, et le peuple menassent en chétivoison. A tant se partirent de Champagne la Raincienne; en la contrée de Soissons s'enfuirent pour tout le pays gâter et détruire. Mais Frédégonde, qui tant eut de malice, se pourchassa d'autre part; elle manda tous les barons du royaume de son fils, et Landri, que le roi Gontran avait fait devant tuteur de son



fils, pour ce que il était encore en enfance. Quand tous furent assemblés, elle les araisonna par telles paroles, l'enfant entre ses bras : « Seigneurs nobles princes du royaume de France, vous ne devez pas avoir en dépit votre seigneur et votre roi pour ce qu'il est petit ; si ne devez pas souffrir le noble royaume de France dégâter à ses ennemis ni aux vôtres. Si vous souvienne que vous me promîtes jà que vous ne le despiriez mie comme enfant, ains lui porteriez honneur comme roi. Si devez nourrir l'amour que vous lui devez en enfance jusques à tant que il soit en droit âge. Sachez bien que je serai en si haut lieu, que je surveillerai la bataille, témoin de ce que chacun fera pour mon fils en prouesse ou mauvestié ; et ainsi guerre donnerai à chacun pour mon fils ce que il fera. » Quand Frédégonde eut ainsi les barons admonesté, et rendu plus fervents et plus courageux à la bataille, elle leur dit en dernier lieu : « Seigneurs, ne vous épouvantez pas de la multitude de vos ennemis, si vous combattez eux front à front ; car je ai pourpensé un barat par quoi vous aurez victoire et eux honte et confusion. Je m'en irai devant, et vous me suivrez et ferez ce que vous verrez ce que Landri fera. »

La sentence de la reine plut à tous : elle chevaucha devant, le petit enfant entre ses bras ; les batailles des chevaliers armés allaient après tout ordonnées. Quand la nuit fut venue, Landri le connétable les mena en une forêt qui d'eux n'était pas loin ; il coupa un arbre, un rainsel long et feuillu, au col de son cheval pendit un clarain, comme l'on en attache au cou de ces bêtes qui vont en pâture des bocages ; à ses compagnons commanda que ils fissent tout comme il faisait. Ils descendirent communément, et firent tout aussi comme il avait fait ; puis remontèrent sur

les chevaux, et chevauchèrent tout en telle manière jusques auprès des herberges de leurs ennemis. La reine Frédégonde allait tout devant, le petit roi entre ses bras jusques au lieu de la bataille. Pitié contraignait les barons à ce qu'ils eussent compassion de l'enfant, qui d'état de roi descendrait prisonnier s'ils étaient vaincus. Ceux qui dans l'ost de leurs ennemis devaient eschargueter virent ceux-là venir ainsi atournés; bien matin était encore, signe petit paraissait encore de clarté du jour; celui qui le guet conduisait demanda à l'un de ses compagnons ce que ce pouvait être. « Hier soir, dit-il, à la vesprée, ne paraissaient là où je vois cette forêt, ni haies, ni buissons, ni branches. » Lors répondit un de ses compagnons : « Encore routes-tu la viande que tu mangeas hier soir; si n'es pas bien encore désenivré du vin que tu bus : tu as tout oublié ce que tu fis hier. Dont ne vois-tu pas que ce est un bois où nous avons trouvé pâture cette nuit à nos chevaux? dont n'ouïs-tu les clairains et tympanes des bêtes qui vont paissant parmi cette forêt? » Car coutume était aux Francs au temps de lors et mêmement à ceux du pays dont ils étaient, que ils pendaient volontiers tels clairains au col de leurs chevaux, quand ils les chassaient en pâture des forêts, pour ce que ils ne se perdissent par le bois, et que on les trouvât par le son des tympanes. Tandis comme ceux-ci parlaient entre eux en telle manière, les autres jetèrent les rainceaux que ils portaient, et ce qui premier semblait bois à leurs ennemis lors apparut bataille de chevaliers armée de claires armes et resplendissantes. Moult furent esbahis, quand ils virent leurs ennemis tout appareillés de combattre; mais ceux-là ne furent mie esbahis qui sur eux venaient. Les oz de leurs ennemis étaient en tel

point, que tous dormaient ou gisaient en leurs lits, las et travaillés de la journée que ils avaient faite le jour devant, ni pas ne cuidaient que leurs ennemis les osassent assaillir en telle manière, et les autres se férirent ès herberges de plein eslc, assez en occirent et prirent; plusieurs en échappèrent par fuite. Les ducs et les grands seigneurs de l'ost montèrent sur leurs chevaux et échappèrent à quelque peine. Landri, qui chevetain était de l'ost de Frédégonde, enchauça Wintrio, mais prendre ne le put; car il était sur un isnel cheval et tout désarmé. Ainsi eurent victoire de leurs ennemis par la malice et par le sens de la reine, et gagnèrent les tentes et les dépouilles de leurs ennemis. Pas ne se tinrent à tant, ains entrèrent en la Champagne Raincienne, les gens occirent, le pays robèrent, par nuit ardaient; tous ceux qui étaient convenables à bataille étaient occis; les autres étaient menés en servitude. Quand tout le pays eurent mis en tel point, Frédégonde et son ost retournèrent à Soissons. Ces choses furent faites en Soissonnais en un lieu qui est appelé Truec (Droissy).

§ 2. — MORT DE CHILDEBERT, PARTAGE DE SES ÉTATS ENTRE SES FILS. — L'OSTRASIE. — LETTRE DU PAPE SAINT GRÉGOIRE (596).

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 10.)

Le roi Childebert trépassa de son règne au vingt et cinquième an de son âge, au 23e de son règne; car il n'avait que deux ans quand le règne lui fut livré; et au quart an du règne de Bourgogne. Lui et sa femme moururent tout ensemble : si cuidèrent aucuns qu'ils fussent empoisonnés. Ce roi Childebert fut fils du roi Sigebert et fut appelé le jeune Childebert, pour ce que il y en eut un autre devant lui; deux

fils eut, qui encore étaient jeunes et petits ; ils demeurèrent en la garde de Brunehaut leur aïeule. L'un eut nom Théodebert, et le second né Théoderic ou Thierry. Le règne partirent en telle manière que Théodebert l'aîné eut le règne d'Ostrasie, que leur père tenait par son droit héritage, et Théoderic le moins né eut le règne de Bourgogne, que le roi Gontran avait donné à leur père. Mais pour ce que tous ne savent pas en quelle partie siet le règne d'Ostrasie, nous disons, selon ce que on en peut savoir par l'histoire, que ce règne commence dès Champagne la Raincïenne jusques outre la Lorraine, et d'autre part jusques bien avant en Allemagne ; le siège en était dès lors en la cité de Metz. Ainsi fut appelé pour le nom d'un prince qui au pays régna jadis, qui avait nom Austrases, selon l'opinion d'aucuns, ou pour le nom d'un vent qui de ces parties vient, qui a nom Auster, si comme aucuns le veulent dire [1].

A ces deux frères et à Brunehaut leur aïeule envoya saint Grégoire[2] une épître pour recommander saint Augustin que il envoyait en Angleterre pour le peuple convertir. En cette lettre fait mention comment il envoye à cette reine Brunehaut des reliques de saint Pierre et de saint Paul, que elle lui avait requise. En ce temps issirent les Huns de Pannonie, et firent moult de griéves batailles contre Francs en Lorraine. Mais à la parfin les fit retourner en leur pays la reine Bru-

1. On sait que le mot Austrasie ou plutôt Ostrasie n'a pas d'autre sens que celui de pays de l'Est.

2. Un des plus grands papes du moyen âge, 590-604, fondateur de l'unité catholique en Occident par la conversion des Lombards, des Anglo-Saxons, des Visigoths ariens.



Fig. 7. — Tombe de Frédégonde.

nehaut et ses petits-fils par avoir que ils leur donnèrent. Cette manière de gent qui lors étaient appelés Huns habitait en la terre de Pannonie qui orendroit est nommée Esclavonie, et les peuples Esclavons.

§ 3. — BATAILLE DE LAFAU OU LATOFAO (596). MORT DE FRÉDÉGONDE (597).

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 10.)

En cette année que le roi Childebert mourut, la reine Frédégonde, qui moult s'était enorgueillie de la victoire qu'elle avait eue contre lui en la manière que nous avons dite, assembla ses oz et ce que elle put avoir de gent d'armes de Paris et des autres cités du royaume de Clotaire son fils : sur les deux frères Théodebert et Théoderic coururent, qui d'autre part avaient leurs oz assemblées. Griève bataille y eut et longue, les gens de Frédégonde firent grande occision de leurs ennemis; ceux qui de l'occision s'échappèrent s'enfuirent.

Au second an du règne de Théodebert et Théoderic, mourut la reine Frédégonde, ancienne et pleine de jours; ensépulturée fut en l'abbaye Saint-Vincent [1] delèz Paris, en laquelle le roi Chilpéric son sire gît.

§ 4. — BRUNEHAUT, CHASSÉE DU ROYAUME DE THÉODEBERT, TROUVE UN ASILE AUPRÈS DE THÉODERIC (599).

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 10.)

Le roi Théodebert et les barons du royaume boutèrent hors de la terre Brunehaut pour les homicides que elle faisait et pour ses déloyautés. Un pauvre

1. Saint-Germain-des Prés.



homme la trouva toute seule et tout égarée; elle le pria que il la conduisît jusques chez son autre petit fils le roi Théoderic. Quand à lui fut venue, il la reçut comme son aïeule, car il lui semblait que il était tenu à l'honorer. Avec lui demeura tant qu'il vécut; au pauvre homme qui l'avait amenée, fit donner l'évêché d'Auxerre en guerredon de son service.

§ 5. — NOUVELLE BATAILLE ENTRE THÉODEBERT, THÉODERIC ET CLOTAIRE A DORMEILLE, PRÈS D'ÉTAMPES. — TRAITÉ DE PAIX.

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 11.)

Les deux frères le roi Théodebert et le roi Théoderic découvrirent à la parfin la haine que ils avaient conçue encontre le roi Clotaire : sur lui vinrent à grans oz par l'enhortement de Brunehaut; et ils se combattirent sur une eau qui a nom Araune [1]. Là y eut si grande occision que l'eau ne put courre contreval son chenal, pour la grande occision dont elle était si pleine des charognes, et surtout des gens du roi Clotaire. En cette bataille fut vu un ange qui tenait un glaive tout sanglant. Mais quand le roi Clotaire vit l'occision de sa gent, qui si grande était, il se mit à la fuite; à Melun s'en vint fuyant, et de là à Paris. Les deux rois le chassèrent adès ; grande partie de son règne gâtèrent, et soumirent les citoyens en leur subjection. Par force convint que le roi Clotaire pacifiât à eux tout à leur volonté. La manière de la paix fut telle, que le roi Théodebert tiendrait toute la terre qui siet entre Loire et Seine, si comme elle se comporte, jusque à la mer de la petite Bretagne, et

1. Arrou, Arro, est un vieux mot d'origine gauloise qui a le sens de cours d'eau.

le roi Théoderic celle qui siet entre la Seine et l'Oise jusque au rivage de la mer, et diverses contrées qui sont près de l'Oise demeureraient au roi Clotaire.

§ 6. — LE MAIRE DU PALAIS PROTHADIUS.

(*Chron. de Saint-Denis*, V, 12.)

En ce temps était Berthoald comte du palais de Théoderic, sage homme et cauteleux, fort en bataille, et loyal envers son seigneur en ce que il lui livrait en garde; bien se conformait aux mœurs et à la manière du roi. Un autre était en la cour, Prothadies avait nom, Romain était de nation; moult était familier et accointé à Brunehaut; pour ce fit tant qu'il fut d'une duchée duc, que le duc Dalmore avait devant tenue. En si grande présomption et en si grande hardiesse monta Brunehaut, que elle pria Théoderic, son petit-fils, que il commandât que Berthoald fût occis, et que Prothadies fût maître du palais; Berthoald ayant été occis près d'Orléans en une bataille contre Landri, maire du palais de Clotaire, au dizième an du règne du roi Théoderic, ce Prothadies fut maire du palais par le commandement du roi, selon la volonté de Brunehaut : sage homme était et de grand conseil; mais était convoiteux sur toutes choses; pour les trésors du roi emplir, et pour soi-même enrichir, grevait le peuple et les riches hommes, mêmement tous les plus nobles hommes et les plus hauts de Bourgogne grevait, toutes leurs choses prenait et ravissait à force et sans raison : tous les voulait mettre si bas, que nul ne le pût grever ni ôter de l'état où il était. Pour ce ne pouvait nul puissant homme trouver, qui à lui voulût parler débonnairement,

ni avoir amour à lui, ni familiarité. Mais la déloyale Brunehaut, qui pas n'avait encore oublié que son autre petit-fils le roi Théodebert l'avait chassée d'entour lui et bannie de son royaume, se pourpensa en quelle manière elle se pourrait venger. Elle conseilla au roi Théoderic que il demandât au roi Théodebert son frère les trésors de son père que il avait gardés ; Prothadies lui conseillait d'autre part que il ouvrât au conseil de Brunehaut son aïeule. Le roi Théoderic, qui à la parfin se consentit à leur malice, émut ses oz contre son frère; à une ville qui est appelée Kiersy, fit tendre ses herberges. Lendemain proposa à combattre le roi Théodebert, qui pas n'était loin, atout grant compagnie de bons chevaliers de son règne. Les barons et les hauts hommes de son ost lui conseillèrent que il pacifiât à son frère, et que il ne brisât pas la beauté de l'honneur fraternel pour la convoitise mauvaise. Mais Prothadies était contraire à la sentence de tous ceux qui la paix pourchassaient. Tous les barons virent bien que il était tout seul contraire à leurs conseils et au profit du royaume; lors commencèrent à dire entre eux que moindre chose serait que il mourût tout seul, que tout l'ost fût mis en péril. Le roi, qui issit hors de sa tente pour visiter son ost, entendit par aucunes nouvelles que les barons voulaient occire Prothadies. En ce que il se voulut mettre avant pour réfréner leur maltalent et pour défendre que on ne lui fît nulle vilenie, ses gens le retinrent aussi comme à force. Lors appela un chevalier et lui dit qu'il allât aux barons et leur commandât et défendît que ils ne missent main à Prothadies pour lui mal faire. Ce chevalier à qui il avait commandé ce message, qui Uncelin avait nom, alla aux barons

et tourna la parole en autre sentence. Tous étaient là pour le fait faire entour la tente du roi, où Prothadies séait et jouait aux tables avec un physicien qui avait nom Pierre. Lors leur dit Uncelin : « Ce commande le roi que Prothadies soit occis, qui est contraire à toute paix. » Après ces paroles, ils saillirent tous au pavillon et occirent l'ennemi de paix et de concorde. Après allèrent au roi et lui apaisèrent son cœur, et le menèrent à ce que il s'accorda à paix; puis départirent leur ost, et retourna chacun en sa contrée.

Après Prothadies, fut maire du palais un autre qui Romain était de nation aussi, comme son devancier; Claudies avait nom, sage homme et loyal et de belles paroles était, joyeux et aimable à tous, mais moult gras et pesant; sa paix gardait envers chacun. Au douzième an du règne de Théoderic (607), Uncelin, qui avait été cause de la mort de Prothadies, se garda mal des agais de Brunehaut : car elle fit tant que il eut un des pieds coupé et lui tollit-on tout ce que il avait, si que il fut en grande pauvreté. Volsus, un autre riche homme, fut occis par le commandement du roi par l'incitement de Brunehaut, pour ce que il s'était assenti à la mort de Prothadies.

§ 7. — THÉODERIC ÉPOUSE ET RÉPUDIE LA FILLE DU ROI D'ESPAGNE WITTERICH. — COALITION CONTRE THÉODERIC (607).

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 14.)

En ce temps envoya le roi Théoderic ses messagers à Witterich, le roi d'Espagne; par eux il manda que il lui envoyât sa fille et bien prît, s'il voulait, le serment des messagers que elle serait reine clamée (reconnue) tous les jours de sa vie. Le roi Witterich

fut moult liès de cette chose, sa fille livra aux messagers; d'avoir et de joyaux les chargea assez. Le roi Théoderic la reçut moult volontiers, et moult en fut liès; une pièce de temps l'aima moult. Mais la déloyale Brunehaut fit tant par ses sorcelleries, que il la repoussa bientôt, puis fit tant le diable que elle le mena à ce que il lui tollit tout son trésor et ses joyaux, et la renvoya en Espagne. La dame avait nom Ermemberge. Moult fut le roi Witterich courroucé de ce que il avait refusé sa fille. Pour ce manda au roi Clotaire que, si il avait talent de venger les vilenies que le roi Théoderic lui avait faites, volontiers s'allierait à lui pour prendre vengeance de la honte que il avait faite à sa fille. Le roi Clotaire s'accorda volontiers à cette chose; puis envoya ses mêmes messagers au roi Théodebert pour savoir si il s'accompagnerait à eux en cette besogne. Il répondit aux messagers que volontiers il le ferait.

§ 8. — BRUNEHAUT ET SAINT COLOMBAN (609).

(*Chron. de Saint-Denis,* IV, 15.)

En l'an quatorzième du règne de Théoderic et de Théodebert issit d'une île de mer, qui est appelée Irlande, saint Colomban; au règne de Théodebert arriva, qui moult volontiers le reçut. Mais quand la vie et la bonté du saint homme furent connues au pays, tant vint à lui de peuple de toutes parts, qu'il ne voulut plus là demeurer : car il désirait sur toutes choses mener solitaire vie. Pour ce partit de ce pays et s'en vint au règne de Théoderic et habita en un lieu qui est appelé *Leu berbis*, *Luxeuil*, *Luxovium*, par la volonté du roi. Le roi même descendait souvent à lui pour le

visiter; souvent le blâmait le saint homme de ce que il avait guerpi sa femme épousée; oïait le roi volontiers ses chastoiements et ses saintes paroles. Brunehaut, qui fut moult emflambée des admonestements du diable qui en elle était, conçut grande envie et indignation contre lui. Saint Colomban vint un jour à elle pour son ire reprendre en une villa qui est appelée Bourcheresse[1]; mais toutefois alla-t-elle encontre lui, quand elle le vit venir, ses deux neveux devant elle. Ainsi le pria que il leur donnât sa bénédiction; car il était de royale lignée. Et il lui répondit que ils ne tiendraient jà le sceptre royal, pour ce qu'ils étaient bâtards. Moult durement fut enflée de cette parole que il avait dite; elle commanda aux enfants que ils s'en allassent; elle-même s'en alla aussitôt après eux. Saint Colomban s'en retourna à tant; en ce que il issait de la salle, un estroiz chaït soudainement si grand que il sembla que tout le palais croulait; mais onques pour ce le serpentin cœur de la reine n'en fut épouvanté, ains en fut éprise de grande ire et de plus grande indignation vers le saint homme. Elle ne pouvait souffrir que le roi se mariât; car s'il prenait une haute dame, fille de roi, elle avait peur que elle ne fût abaissée de tout honneur et jetée hors du royaume. Elle défendit à saint Colomban et à ses disciples qui avec lui demeuraient que ils issisent hors de leur moustier. Après commanda aux chevaliers et aux gens qui près d'eux demeuraient que ils ne les reçussent en leur ostex. Saint Colomban alla un jour à elle derechef pour la prier qu'elle rappelât son commandement que elle avait fait pour le grever. En ce jour que il vint là à une ville qui a nom Époisse, il advint

1. Brucaricia villa, entre Châlons et Autun

d'aventure que le roi était avec elle; il lui fut dit que le saint homme était dehors des portes et que il ne voulait dedans entrer. Lors eut le roi grande peur du courroux de Notre Seigneur, et commanda que on lui appareillât à manger, et que on lui administrât quanques mestier lui serait; tôt fut fait quand il l'eut commandé. Les sergents du palais lui apportèrent assez de viandes pour lui et pour ses compagnons; mais quand le saint homme les vit, il leur répondit et dit : « Si comme l'Écriture témoigne que les dons des félons ne sont pas agréables à Dieu, pour ce ne doivent ses sergents recevoir les dons de ceux que ils savent que il hait. » Quand il eut ce dit, le vessel, en quoi les sergents avaient viande apporté, chaït en pièces, et le vessel aussi en quoi le vin était fut frait et brisé, et le vin par terre espandu. Les sergents furent fortement épouvantés, au roi retournèrent et lui racontèrent ce que ils avaient vu. Le roi, qui moult eut grand peur, vint au saint homme parler, avec lui son aïeule Brunehaut; il lui requit pardon de ses péchés, c'est-à-dire, que il priât à Notre Seigneur que il lui pardonnât, et il lui promit que il amenderait sa vie désormais. Le saint homme apaisa son courage par les promesses que le roi lui fit d'amender sa vie. A tant retourna arrière en son moustier, mais la promesse que le roi fit ne fit nul fruit; ni le cœur de la déloyale Brunehaut, nourri et endurci de malice, ne se refréna onques pour la sainte correction : car elle fit tant que il fut envoyé en exil en un chastel, bien loin de son pays, puis le fit rappeler pour pis avoir et convoyer en la Grande Bretagne, pour ce que quand il aurait la mer passé il ne retournât plus en France. Le saint homme, qui avait proposé que jamais en son pays ne rentrerait, pour ce ne voulut pas aller en An-

gleterre, ains s'en alla par le royaume de Théodebert en Lombardie. Là fonda une abbaye qui est appelée Bobbio, et peu de temps après trépassa de cette mortelle vie en la céleste joie, vieux et plein de jours [1].

§ 9. — PAIX BOITEUSE ENTRE THÉODEBERT ET THIERRY (610).
(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 16.)

Le roi Théodebert, qui cuida aucune chose acquerre et conquester sur le roi Théoderic son frère, émut ses oz contre lui au quinzième an de son règne; mais, par le conseil d'aucuns prudhommes qui de la paix pourchasser entre les frères se peinèrent, fut pris un jour de paix en un lieu qui est appelé Saloise : là fut ordonné que ils viendraient au jour à peu de compagnie, et amèneraient de leurs plus grands barons et des plus sages pour plus tôt corder ensemble. Le roi Théoderic amena dix mille tant seulement; mais le roi Théodebert amena trop plus grande compagnie de barons et d'autres gens en propos de troubler la paix, si son frère ne lui octroyait sa volonté. Le roi Théoderic eut grant peur, quand il vit que il avait amené si grant planté de gens; pour ce s'accorda à la paix telle comme il la voulut tailler. Mais ce ne fut pas de

1. Le continuateur de Grégoire de Tours, Frédégaire, dit : « Ainsi chassé du royaume de Thierry, le saint se disposa à retourner en Irlande. Mais, comme nul prêtre ne doit prendre une route ou une autre qu'avec la permission du Seigneur, saint Colomban alla en Italie. » Ceci fait allusion à une tempête qui repoussa vers les côtes de Bretagne le vaisseau sur lequel saint Colomban s'était embarqué pour retourner en Irlande, tempête qui fut regardée comme un signe de la volonté de Dieu.

bonne volonté. L'accord fut en telle manière ordonné que le roi Théodebert aurait la comtée de Touraine et de Champagne et les tiendrait toujours. A tant s'en départirent et s'entrecommandèrent à Dieu en grâce et en amour par semblant; mais le cœur ni les volontés ne s'y accordaient pas.

§ 10. — THÉODEBERT FAIT PÉRIR SA FEMME.

(*Chron. de Saint-Denis,* IV, 16.)

En cette année occit le roi Théodebert sa femme, qui avait nom Blichilde. Celle qui la lui avait fait épouser était Brunehaut, qui l'avait achetée de marchands, pource que elle était trop belle. Une autre en épousa après, qui avait nom Teutéchilde.

§ 11. — THIERRY TRAITE AVEC CLOTAIRE POUR SE VENGER DE SON FRÈRE THÉODEBERT. — DÉFAITE DE THÉODEBERT A TOLBIAC (612).

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 16.)

Moult fut le roi Théoderic désireux de prendre vengeance de son frère, qui sa terre lui avait ainsi tolue : pour ce se conseilla avec sa gent comment il le pourrait grever. Par le conseil donque de ses barons manda au roi Clotaire telles paroles : « Je bée à prendre vengeance de mon frère des injures et des torts que il m'a faits, si je étais sûr que tu ne lui dusses aider; pour laquelle chose je te prie que tu te tiennes en paix, et que tu me promettes que tu ne lui feras nul secours contre moi : et si je puis avoir victoire, et que je lui puisse tollir la vie et le royaume, je te promets loyalement que je te rendrai la duchée

de Dentelin que il t'a tolue à force. » Le roi Clotaire s'accorda volontiers à cette chose par la condition devant dite. Lors assembla ses oz le roi Théoderic à une ville qui est appelée Langres; tous les meilleurs chevaliers que il put avoir et toute la fleur de son royaume, puis mut en Osthanie contre son frère. Par la cité de Verdun passa, de là s'en alla droit à la cité de Toul. Là vint d'autre part le roi Théodebert à moult grant ost et à tout l'effort du royaume d'Ostrasie. Lors assemblèrent à bataille; fort estour et pesant yeut, et grande occision d'une part et d'autre. Mais, à la parfin, fut l'ost du roi Théodebert déconfite; quand il vit le meschief, il se mit à la fuite, la cité de Metz trespassa et les landes des Vosges; si vint à refuge en la cité de Cologne. Le roi Théoderic se hâta tant comme il put de l'ensuivre. En ce que il chassait ainsi son frère, il encontra saint Éleusin, évêque de Mâcon : le saint homme le prêcha tant que il se retira et retourna, parmi Ardennes passa, puis vint à une ville qui est appelée Tolbiac.

En ces entrefaites, le roi Théodebert, qui à Cologne s'en fut fui, rappareilla sa force de tout ce qu'il put; les Sennes et les autres nations d'Allemagne la supérieure appela à son aide, puis vint à bataille contre son frère au devant dit chastel de Tolbiac; aigrement et longuement se combattirent. Le roi Théodebert se tint tant comme il put; la bataille soutenait à grand meschief, jaçoit que ses ennemis tronçonnassent ses gens comme brebis. Mais quand il vit que fortune lui fut contraire, et que le dommage engrégeait si durement sur lui, et vit bien que il ne pourrait longuement souffrir le faix de la bataille qui sur lui descendait, il fuit et donna lieu à fortune et à ses ennemis; tous les siens se mirent à la fuite après lui, car gent concueillie de diverses nations est tôt dé-

confite et mêmement quand ils n'ont point de chef.

La plus grande partie en fut occise en fuyant; le remanent s'enfuit à Cologne avec le roi. Ès premières venues de cette bataille, fut l'estour si âpre et si fort d'une part et d'autre, et si hardiment s'entrenvahirent, que les occis demeuraient sur les chevaux aussi comme tout vifs, ni choir ne pouvaient pour les vivants qui se pressaient autour d'eux; ainsi étaient boutés de çà et de là, ainsi comme la bataille les démenait. Mais quand la partie de Théodebert se prit à déconfire, et la presse à se relâcher, les morts chaïrent à terre à si grand planté que les voies, les champs et les bois étaient couverts de morts [1].

§ 12. — MORT TRAGIQUE DE THÉODEBERT ET DE SON FILS MÉROVÉE.

(*Chron. de St-Denis*, IV, 17.)

Quand le roi Théoderic sut que son frère fut échappé, il proposa que il le suivrait, pour ce que il pensait bien que il aurait la guerre et les batailles finies si un aussi grand prince était occis; il se prit donc lui et les siens à l'enchaucier, en la contrée de Ripuairie entra, tout ardit, gâta devant lui. Ceux de cette terre lui vinrent au devant et le prièrent qu'il épargnât le pays et que il ne le détruisît mie pour la coulpe d'un seul homme; car eux et la terre étaient toute sienne et à son commandement, comme à celui qui l'avait conquise par droit de bataille. Le roi répondit et dit ainsi : « Vous ne veux-je pas occire, mais Théodebert mon frère, et si vous voulez avoir ma grâce, et que je épargne le pays, il convient que

1. Cf. Frédégaire. 38.

vous m'apportiez son chief, ou que vous me le rendiez pris. » Ceux-ci vinrent à Cologne et entrèrent au palais, au roi Théodebert parlèrent en telle manière : « Ce te mande le roi Théoderic ton frère que, si tu lui veux rendre la partie des trésors de son père que tu as saisie, il retournera à tout en son pays et déguerpira cette contrée. Pour ce, nous te prions que tu lui rendes telle part comme il en doit avoir, et que tu ne souffres pas que ce pays soit détruit par ochoison de cette chose. » Le roi s'assentit à eux certainement et cuida que ils lui dirent vérité, au trésor où les grandes richesses étaient les mena. Tandis que il pensait quel don il leur donnerait en manière que il n'en fût trop adommagé, l'un de ceux qui entour lui étaient sacha l'épée et lui coupa le chief, après le jeta hors par-dessus les murs de la cité. Le roi Théoderic, qui bien aperçut cette chose, entra maintenant en la ville et prit toutes les richesses qui ès trésors étaient de longtemps amassées, après fit venir devant lui tous les hauts hommes de la cité en l'église Saint-Gérion pour les hommages recevoir; à ce les contraignit que ils lui firent tous hommage. Quand il eut les choses ordonnées ainsi comme il lui plut, il s'en partit à tout chargé de grandes dépouilles, ses neveux les fils de son frère emmena, et une leur serour, qui moult était belle; à Metz vint; là trouva Brunehaut son aïeule, qui lui était à l'encontre venue. Elle prit ses neveux les enfants du roi Théodebert et les occit tout maintenant; Mérovée, le plus jeune de tous, qui encore était en aubes [1], férit si rudement à un pilier, que elle lui fit la cervelle voler.

1. *In albis*, dans les vêtements blancs de celui qui vient de recevoir le baptême.

§ 13. — THIERRY RÉCLAME A CLOTAIRE LE DUCHÉ QU'IL LUI A CÉDÉ.

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 18.)

Le roi Théoderic rendit au roi Clotaire la duchée devant dite [1], selon ce que il avait été convenu, pour que il ne fît nul secours à son frère contre lui. Mais après ce quand il vit qu'il était sire de deux royaumes, et que tous les barons du royaume qui à son frère avait été obéissaient à lui volontiers, il lui remanda que il lui rendît la duchée que il lui avait donnée; et si ce ne voulait faire, bien sût-il que il le grèverait prochainement en toutes les manières qu'il pourrait.

§ 14. — THIERRY EMPOISONNÉ PAR BRUNEHAUT.

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 18.)

Tandis comme le roi Théoderic demeurait en la cité de Metz, il fut surpris de l'amour de sa nièce que il avait amenée de Cologne; épouser la voulut; mais Brunehaut le lui défendit; et, quand il lui demanda quelle offense et quel mal ce serait si il la prenait par mariage, elle répondit que il ne devait pas épouser sa nièce, fille de son frère. Quand le roi entendit cette parole, il fut merveilleusement courroucé et dit ainsi : « O toi déloyale, haïe de Dieu et du monde, et contraire à tout bien, ne m'avais-tu donques fait entendre qu'il n'était pas mon frère et qu'il était fils d'un courtilier? Pourquoi m'as-tu mis en tel péché que je

1. Le duché de Dentelin.

l'ai occis et suis par toi homicide de mon frère? » Quand il eut ce dit, il sacha l'épée et il courut sus pour l'occire; mais ceux qui entour elle étaient se mirent au devant et l'emmenèrent en dehors de la salle. Ainsi échappa du péril de mort.

D'illec en avant se pourpensa la déloyale Brunehaut comment elle pourrait venger cette honte et comment elle le pourrait faire mourir. Elle résolut de ce faire, une heure que le roi se baignait; aux ministres d'entour lui, que elle avait déçus par promesses et par dons, bailla poisons et leur commanda que ils les tendissent au roi pour boire, quand il devrait issir du bain. Le roi but le venin que ceux-ci lui tendirent; tantôt fut mort sans confession et sans repentance des grands péchés qu'il avait faits tout le temps de sa vie.

§ 15. — BRUNEHAUT VEUT FAIRE RÉGNER SON ARRIÈRE-PETIT-FILS SIGEBERT. — ELLE CHERCHE A SE DÉBARRASSER DU MAIRE WARNACHAIRE.

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 19.)

Quand tous les rois qui de la lignée du fort roi Clovis furent descendus, furent ainsi morts et occis, tous les quatre royaumes revinrent en la main du roi Clotaire, qui fut le fils du roi Chilpéric et père du bon roi Dagobert, qui puis fonda l'église de Saint-Denis en France. Plus n'y avait demeuré de droits hoirs qui dussent estre héritiers; pour ce convenait par droit que toute la monarchie revînt à lui. Mais Brunehaut pensait moult comment Sigebert le fils de Théoderic, qui bâtard était, pourrait avoir le règne d'Ostrasie, dont le siège est à Metz; car ce Théoderic

eut quatre fils de femmes qui pas n'étaient ses épouses, Sigebert, Corbe, Childebert et Mérovée, et pour ce que ils n'étaient pas nobles n'étaient-ils pas dignes de royaume gouverner. Autre raison y avait pour quoi il ne pouvait régner : car on pensait bien que Brunehaut en avait un élu, pour que il portât seulement le nom de roi sans nul autre pouvoir, et que elle fût par-dessus pour le royaume gouverner, et les besognes ordonner, et que elle eût la cure par-dessus tous. Ni les barons du pays ne voulaient pas être si longuement au gouvernement d'une telle femme, et pour telles raisons ne pouvait pas parvenir Brunehaut à ce que elle tendait.

En ces entrefaites Arnoul et Pépin, qui étaient les deux plus puissants barons ostrasiens, firent savoir au roi Clotaire que il vînt à l'encontre d'eux au chastel de Cathoniac. Quand Brunehaut, qui était en un autre chastel qui avait nom Guermat, sut que le roi Clotaire venait en ces parties, elle lui manda et conjura que il issît du royaume du roi Théoderic que il avait laissé à ses fils. Le roi Clotaire lui remanda que elle devait assembler le parlement des barons et se devait avec eux conseiller comment elle devrait ouvrer des choses communes du royaume, et que il était tenu d'obéir à leur commandement et à leur ordonnance. Brunehaut s'aperçut bien que elle était déçue par parole et que elle avait sa cause perdue; aussi elle s'attendait à ce. Pour ce envoya en Thuringe outre le Rhin Sigebert, l'aîné fils du roi Théoderic, et Garnier[1] le maire du palais, et Alboin l'un des plus grands maîtres des Ostrasiens, pour allier à lui les gens du pays contre le roi Clotaire. Elle eut en

1. Warnachaire.

soupçon Garnier, le maire du palais, qu'il n'eût trahison pourpensée contre elle et qu'il ne se tournât devers le roi Clotaire. Pour ce manda par ses lettres à Alboin que il fît tantôt occire Garnier. Quand il eut les lettres lues, il les déchira et jeta les morceaux à terre. L'un des amis de Garnier les recueillit et les assembla, et écrivit le sens en ses tables, puis lui dit privément le mandement de Brunehaut. Garnier pensa bien que sa vie était en péril.

§ 16. — WARNACHAIRE SOULÈVE LA THURINGE ET L'OSTRASIE CONTRE BRUNEHAUT.

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 19.)

Quand il eut cette chose ouï, lors se commença à pourpenser comment le fils de Théoderic serait occis et comment il se rendrait sûrement au roi Clotaire. Quand ils furent venus à cette gent où ils étaient envoyés pour avoir secours et aide, il fit tout le contraire de la besogne : car il leur tollit les cœurs et les volontés par ses paroles que ils ne s'alliassent à Brunehaut ni à ses neveux. Quand il fut de là retourné, il vint en Bourgogne avec Brunehaut et avec son neveu Sigebert, là tourna à son accord tous les barons et les prélats privément par telles paroles que il avait les Thuringiens convertis. Et pour ce mêmement que il avait Brunehaut en haine pour sa cruauté et pour son orgueil, lui promirent-ils plus volontiers que ils étaient tout prêts à faire sa volonté.

Quand Garnier eut ainsi sa besogne arée, il manda au roi Clotaire que si il le voulait assurer loyalement que il ne perdrait ni honneur ni vie, vint hardiment, et il lui rendrait les deux royaumes. Lors vinrent

Sigebert et les Bourguignons en Champagne, près de la cité de Châlons, sur une rivière qui est appelée Marne. Le roi Clotaire vint d'autre part à tous ses Nestrasiens : si eut jà grande partie des barons du règne d'Ostrasie en sa compagnie, qui à lui s'étaient tournés, qui ainsi étaient nommés Arethées, Ruques, Sigoals et Eulones. Tous étaient ducs et les plus grands seigneurs de leur pays ; furent les batailles ordonnées d'une part et d'autre. En ce point que ils durent assembler, Garnier montra un signe à ceux qui de son accord étaient, si comme il les en avait devant avertis. A tant se départit du champ avant que la bataille fût commencée ; tout aussi firent ceux qui pas n'avaient plus grant talent de combattre que il avait. Le roi Clotaire alla après tout bellement, qui nul mal ne leur béait à faire, pour ce qu'il pensait bien que ils seraient encore siens. Ainsi allèrent avant et lui après jusques à une rivière qui est appelée Saône. Là furent pris trois des fils de Théoderic, Sigebert, Corbe, Merovée. Mais Childebert le quart s'enfuit et échappa par l'inesleté du cheval; ains puis ne sut-on ce que il devint. Au roi Clotaire fut à eux présentée Brunehaut et Théodeline, qui avait été sœur du roi Théoderic, que Garnier et ceux qui de son accord étaient avaient prises. Lors fit le roi occire en sa présence Sigebert et Corbe, les neveux de Brunehaut.

§ 17. — SUPPLICE DE BRUNEHAUT (612).

(*Chron. de Saint-Denis*, IV, 20.)

Le roi commanda que Brunehaut fût devant lui amenée en la présence de toute la baronnie qui là était assemblée de France, de Bourgogne et d'Os-

trasie. Lors eut-il raison et ochoison de découvrir la grande haine que il avait de pieça contre elle conçue. Par quatre fois la fit battre et tourmenter; après la fit mettre sur un chamel et la fit ainsi fustiger parmi toute l'ost. Avant que elle fût détruite, lui reprocha, voyant toute la baronnie, les cruautés et les très grandes déloyautés que elle avait faites, et parla en telle maniere : « O toi, femme, mal coite entre toutes autres femmes, subtile et engigneuse à controuver art et enging pour le monde décevoir; comment purent onques entrer en ton cœur si grandes cruautés, ni si démesurées déloyautés, que tu n'as pas eu honte ni doutance d'occire, ni d'empoisonner, ni de murdrir si grands et si nobles générations des rois de France? Dix rois a fait mourir, dont les uns sont morts par ton conseil, et les autres par tes propres mains, les autres par poison que tu leur faisais donner, tous les autres comtes et ducs qui sont morts par ta malice. Tu dois périr pour donner exemple au monde, toi qui es coupable de si grandes félonies. Nous savons bien que le roi Sigebert, qui fut ton sire et mon oncle, se



Fig. 8. — Clotaire II.

releva par ton conseil contre son frère, pour laquelle chose il reçut mort. Mérovée, qui mon frère fut, eut la haine de son père par toi, dont il mourut de cruelle mort; le roi Chilpéric mon père fis tu occire en trahison par tes murdries. Je ne puis raconter la mort de mon cher père sans douleur et sans larmes, du confort et de l'aide de qui je demeurai veuf et orphelin. Je ai honte de raconter les luttes de frères, les batailles des prochains amis, et les mortelles haines que tu as semées ès cœurs des princes et des barons, comme tourments et tempêtes du palais et de tout le royaume; ne mis-tu pas la guerre entre tes neveux, si que l'un en fut occis? car Théoderic, qui tes paroles croyait, occit le roi Théodebert son frère pour ce que tu lui fis entendre que il était fils d'un courtilier et que il ne lui appartenait de rien. Son propre fils Mérovée occit-il aussi de ses propres mains par toi. Bien sait-on que l'aîné fils de Théodebert ton neveu fut par toi occis; le mainné, qui nouvellement était né et baptisé, heurtas-tu si durement à un pilier que tu lui fis les yeux de la tête voler; plus tard le roi Théoderic ton neveu, par qui tu étais à honneur, empoisonnas-tu nouvellement; les fils qui bâtards sont nés, et pas ne doivent être héritiers, as-tu émus contre moi à bataille, desquels les trois premiers sont jà péris par toi. Des autres occisions des ducs et des barons qui par toi sont avenues ne parlerai-je ore mie. »

Quand le roi eut toutes ces choses récité devant le peuple, il se tourna vers les barons et leur dit : « Seigneurs nobles princes de France, mes compagnons et mes chevaliers, jugez par quelle mort et par quels tourmens doit mourir femme qui tant de douleurs a faites! » Ils s'écrièrent tous que elle devait

périr par la plus cruelle mort que l'on pourrait pourpenser. Lors commanda le roi que elle fût liée parmi les bras et par les cheveux à la queue d'un jeune cheval qui onques n'eut été dompté, et traînée par toute l'ost. Ainsi comme le commanda le roi fut fait. Au premier coup que celui qui était sur le cheval férit des éperons, il lança si rudement que il lui fit la cervelle voler des deux pieds de derrière au premier coup. Le corps fut trainé parmi les buissons, par épines, par monts, par vallées, tant que elle fut toute déroutée par membres. Lors fut accomplie la prophétie de Sibylle, qui grand temps devant avait été dite, que Brunehaut viendrait d'Espagne, par qui moururent grande partie des rois de France, et serait déroutée des pieds de chevaux.

Ainsi finit la reine Brunehaut, femme exercitée et usée en la mort de ses prochains. Tantôt comme ils étaient occis, elle saisissait leurs trésors et leurs possessions. Le pouvoir et la prospérité des choses temporelles, dont elle usait à sa volonté, la mettaient en orgueil; par quoi elle était élevée sur toutes autres femmes. Mais toutefois ne fut-elle pas si défrenée de tout en tout, que elle n'eût en grande révérence les églises des saints et des saintes, que les rois et les prud'hommes avaient fondées. Elle-même fit fonder en son temps maintes abbayes et maintes églises; elle fonda l'abbaye de Saint-Vincent au dehors des murs de Laon, une autre en la cité d'Ostoum en l'honneur de saint Martin : car toujours se fiait plus en lui et plus le réclamait que nul des autres saints. Tant fonda d'églises et d'autres édifices qui encore sont au royaume de France, et en Bourgogne, que l'on ne croyait pas légèrement que une seule femme en eût tant édifié en son temps.

CONCLUSION

On vient de lire le récit du drame sanglant dans lequel périt Brunehaut. Si l'on prenait à la lettre les détails donnés par les écrivains ecclésiastiques, on se ferait une idée très fausse du rôle joué par cette femme si célèbre. Les chroniques du temps demandent ici un commentaire et même un redressement.

Brunehaut, femme de génie, esprit clairvoyant, intelligence cultivée, voit le danger qui menace la royauté dans l'ambition désordonnée des leudes. Elle passe sa vie à lutter contre eux avec un courage héroïque, les frappe avec énergie, réussit souvent à les dompter; mais attire sur elle les plus implacables inimitiés. Après avoir rendu à la société de son temps par son goût pour les choses de la civilisation, d'éclatants services, abandonnée, trahie, exilée, se redressant cependant avec vigueur, elle finit par succomber dans ce duel inégal et meurt victime de la plus atroce vengeance. Il faut reconnaître cependant qu'elle fut animée des passions violentes de la société de son temps, peu réglée dans les mœurs, insatiable de pouvoir et qu'il ne faudrait point exagérer à son égard l'injustice de l'histoire traditionnelle.

FIN

NOTICES

SUR LES AUTEURS ET LES OUVRAGES DONT LES EXTRAITS SONT TIRÉS

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE GRÉGOIRE DE TOURS

De tous les monuments relatifs à l'histoire des Francs au commencement du moyen âge, le plus important est à coup sûr l'*Histoire ecclésiastique des Francs* de Grégoire de Tours, né en Auvergne, le 30 novembre 539. — L'origine de Grégoire de Tours semblait le vouer à l'Église ; la famille de sa grand'mère Léocadie, l'une des plus considérables du Berry, avait donné au christianisme Vettius Epagatus, l'un des premiers et des plus illustres martyrs des Gaules ; son père Florentius et sa mère Armentaria descendaient l'un et l'autre de saint Grégoire, évêque de Langres; il avait pour grand-oncle saint Nicet, évêque de Lyon, et pour oncle saint Gall, évêque de Clermont. En 573, pendant un voyage qu'il fit à la cour de Sigebert, roi d'Ostrasie, auquel appartenait l'Auvergne, Euphronius, évêque de Tours, vint à mourir ; et, d'une voix unanime, le clergé et le peuple élurent à sa place Grégoire, absent et âgé seulement de trente-quatre ans. Des députés partirent aussitôt pour aller solliciter du roi Sigebert la confirmation de ce choix. Grégoire hésita, mais Sigebert et la reine Brunehaut joignirent leurs sollicitations à celles des députés ; il accepta, fut sacré par Ægidius (Gilles), évêque de Reims, le 22 août 573, et partit aussitôt pour son évêché. Il obtint constamment, dans le cours de son épiscopat, l'affection du peuple de Tours et la considération des rois barbares. Il fut vénéré comme un des plus savants évêques et admiré comme une des lumières de l'Église ; le 17 novembre 593, l'évêque de Tours mou-

rut, à cinquante-quatre ans, après vingt ans et quelques mois d'épiscopat, et fut élevé au nombre des saints. Il laissait, en mourant, de nombreux ouvrages dont il avait pris soin de dresser lui-même la liste et qui, à l'exception de quatre, sont parvenus jusqu'à nous ; en voici la liste et le sujet :

1° L'*Histoire ecclésiastique des Francs ;* — 2° Un traité *de la Gloire des martyrs*, recueil de légendes en cent sept chapitres, consacré au récit des miracles des martyrs ; — 3° Un traité *des Miracles de saint Julien*, martyr à Brioude en Auvergne, en cinquante chapitres ; — 4° Un traité *de la Gloire des confesseurs*, en cent douze chapitres ; — 5° Un traité *des Miracles de saint Martin de Tours*, en quatre livres ; — 6° Un recueil intitulé *Vies des Pères*, en vingt chapitres, et qui contient l'histoire de vingt-deux saints ou saintes de l'Église des Gaules ; — 7° Un traité *des Miracles de saint André*, sur l'authenticité duquel on a élevé quelques doutes.

Les ouvrages perdus sont :

1° Un *Commentaire sur les Psaumes ;* — 2° Un traité *sur les Offices de l'Église ;* — 3° Une préface que Grégoire de Tours avait mise en tête d'un *Traité des messes* de Sidoine Apollinaire ; — 4° Une traduction latine du martyre des sept Dormants.

De tous ces ouvrages, l'*Histoire ecclésiastique des Francs* est le seul qui ait pour nous une importance ; ce fut le dernier travail de l'auteur ; son récit s'étend jusqu'en 591, époque voisine de sa mort. Elle est divisée en dix livres. Le premier est un résumé absurde et confus de l'histoire ancienne et universelle du monde ; ce livre finit à la mort de saint Martin de Tours, en 307. Le second livre s'étend de la mort de saint Martin à celle de Clovis Ier, c'est-à-dire de l'an 397 à l'an 511 ; le troisième, de la mort de Clovis Ier à celle de Théodebert Ier, roi d'Ostrasie, de l'an 511 à l'an 547 ; le quatrième, de la mort de Théodebert Ier à celle de Sigebert Ier, roi d'Ostrasie, de l'an 547 à l'an 575 ; le cinquième comprend les cinq premières années du règne de Childe-

bert II, roi d'Ostrasie, de l'an 575 à l'an 580. Le sixième finit à la mort de Chilpéric, en 584. Le septième est consacré à l'année 585. Le huitième commence au voyage que fit le roi Gontran à Orléans, au mois de juillet 585, et finit à la mort de Leuvigild, roi d'Espagne, en 586. Le neuvième s'étend de l'an 586 à 589. Le dixième enfin s'arrête à la mort de saint Yrieix, abbé en Limousin, c'est-à-dire au mois d'août 591. L'ouvrage entier comprend ainsi, à partir de la mort de saint Martin, un espace de soixante-quatorze ans; les cinquante-deux dernières années sont celles auxquelles saint Grégoire avait assisté.

CHRONIQUES DE SAINT-DENIS.

De bonne heure, l'histoire a été écrite dans les couvents. La célèbre abbaye de Saint-Denis notamment a été un grand centre de recherches et de travaux relatifs aux anciennes annales de la France. On attribue au ministre du roi Louis VII, Suger, l'idée de réunir en un seul corps tous les récits et documents historiques antérieurs. De là la rédaction des Grandes Chroniques de Saint-Denis, qui ne sont à vrai dire jusqu'au XIIe siècle qu'une vaste et indigeste compilation d'ouvrages antérieurs. Les chapitres qu'on vient de lire ne sont autre chose que la traduction des commencements de l'histoire de France écrite en latin par le moine Aimoin, qui vivait à la fin du Xe siècle. Aimoin lui-même n'a fait que reproduire et fondre ensemble les ouvrages des historiens ses devanciers, tels que les premiers livres de Grégoire de Tours, la Chronique de Frédégaire, les Gestes des rois des Francs, ouvrages qui sont à peu près contemporains des évènements qu'ils racontent. En donnant ici des lectures tirées des Chroniques de Saint-Denis, nous avons dû faire certaines modifications d'orthographe et même des changements de mots, indispensables pour rendre plus facile l'intelligence de cet ancien texte; mais nous avons tenu à n'en point altérer le caractère général.

CHRONIQUE DE FRÉDÉGAIRE

Frédégaire, le continuateur de Grégoire de Tours, vivait vers le milieu du septième siècle. Sa Chronique s'arrête à l'an 641; cependant quelques passages indiquent qu'il a vécu jusqu'en 658.

Frédégaire était sans doute Bourguignon. Adrien de Valois s'est même flatté de découvrir la patrie de Frédégaire et l'a fait natif d'Avenches; la complaisance avec laquelle le chroniqueur parle de cette ville et donne, sur son histoire, quelques détails qu'on ne trouve point ailleurs, est le seul fondement de cette conjecture.

Il entreprit de recueillir et d'extraire toutes les chroniques, à lui connues, depuis l'origine du monde jusqu'au VIIe siècle. Jules l'Africain, Eusèbe, saint Jérôme, Idace, saint Isidore de Séville et Grégoire de Tours lui fournirent les matériaux du grand ouvrage historique et chronologique qu'il termina par le récit des événements de son temps. Cet ouvrage est divisé en cinq livres, et le cinquième est la chronique qui sert de continuation à Grégoire de Tours. Les quatre premiers ne contiennent rien qui ne se trouve dans les prédécesseurs de Frédégaire, si ce n'est des fables absurdes que plus tard les moines Aimoin et Roricon ont transportées dans leurs écrits et qui ont passé de là dans les chroniques de Saint-Denis.

Frédégaire est à peu près le seul historien contemporain que nous ait légué le VIIe siècle; quelque précieuse qu'elle soit, sa Chronique, comparée à l'Histoire ecclésiastique des Francs, prouve les rapides progrès de la barbarie. Dans Grégoire de Tours, malgré sa crédulité et son style parfois inculte, se rencontrent des souvenirs d'un temps meilleur; il a lu Salluste et Virgile; il s'émeut en racontant les calamités du pays. Dans Frédégaire, la crédulité, la confusion, l'ignorance sont beaucoup plus frappantes que chez son prédécesseur; aucun regret ne lui échappe; aucune dévastation, aucun désastre ne semble le toucher : on est en pleine barbarie.

EXPLICATION DES FIGURES

Fig. 1. — Gontran. Statue qui est située sous le portail de droite de la façade de Notre-Dame, à Paris. Elle a été restituée d'après la représentation donnée dans Montfaucon, *Les monuments de la monarchie française*. Le savant bénédictin établit que la figure originale provenait d'une église antérieure à a construction de Notre-Dame.

Fig. 2. — Sigebert. Statue de Saint-Médard de Soissons.

Fig. 3. — Sigebert. Figure gravée sur son tombeau à Saint-Médard de Soissons. Ces deux figures qui existaient du temps de Montfaucon ont été refaites d'après les fragments des monuments primitifs.

Fig. 4. — Chilpéric. Statue du portail de droite à Notre-Dame. Le violon que tient le prince paraît être une allusion à son goût pour la musique d'église.

Fig. 5. — Chilpéric, d'après son tombeau à Saint-Germain-des-Prés. Ce monument, qui est du XI[e] siècle, semble avoir été lui-même une reproduction du sarcophage primitif violé et mutilé par les Northmans ; il a été reproduit dans la basilique de Saint-Denis.

Fig. 6. — Frédégonde. Statue du portail de droite de Notre-Dame, conforme à la reproduction de Montfaucon.

Fig. 7. — La tombe de Frédégonde est formée d'une sorte de mosaïque, composée de matières vitreuses colorées de divers tons et réunies par un ciment très

dur. Des filets de cuivre formant des dessins variés enveloppent des morceaux de la même matière vitreuse qui simulent des pierreries. Ce travail est analogue aux émaux cloisonnés. Des fils de métal tracent un dessin dentelé autour du cadre de la tombe et sur la robe de la reine. Toute cette mosaïque est établie sur une pierre dure d'un grain très fin. Cet ouvrage date probablement du XIIe siècle.

Fig. 8. — Clotaire II, d'après une statue du portail de droite à Notre-Dame, conforme à la reproduction de Montfaucon [1].

1. Toutes nos figures sont extraites de l'ouvrage du célèbre bénédictin : *Les monuments de la monarchie française*. Les figures 1, 4, 6, 8, ont reçu de l'abbé Lebœuf et après lui de M. Viollet-Leduc une identification différente de celle que nous adoptons. D'après eux, il faudrait voir dans la figure 1, le roi Salomon ; dans la figure 4, David ; dans la figure 6, la Reine de Saba ; dans la figure 7, Bethsabée. Ce qui est certain, c'est que ces statues antérieures au XIe siècle ont été conçues et exécutées d'après le costume et la physionomie que l'on attribuait aux rois et aux reines de France.

LEXIQUE

DES MOTS DE LA VIEILLE LANGUE FRANÇAISE USITÉS DANS LE PRÉSENT VOLUME

A

Adoser, attaquer, latin *adoriri*.
Agais, acquit, condition d'un marché, piège.
Ainçois, **ains**, mais.
Aisément, facilité.
Alever, établir un impôt.
Apertement, ouvertement.
Ardoir, brûler.
Aresner, arraisonner, tenir un discours à quelqu'un.
Arse, brûlé.
Assentir, donner son assentiment.
Assouager, soulager.
Atout, avec tout.

B

Bailli, magistrat qui représente le roi dans une circonscription nommé bailliage.
Ban, signifie toute espèce de proclamation.
Barat, tromperie.
Barnage, réunion des barons.
Barreterre, trompeur.
Baude, hautain, fier, latin *validus*.
Béer, désirer.
Benoit, bénit, latin *benedictus*.
Besant, monnaie d'or, ainsi nommee de ce qu'elle commença à avoir cours à Byzance.
Blandir, flatter, latin *blandire*.
Boban, orgueil, faste.
Bouter, jeter.
Buisines, trompettes, latin *buccina*.
Buleter, blûter, séparer le son d'avec la farine.

C

Cachieux, chassieux.
Cautèle, ruse.
Cavilleux, rusé, chicaneur, latin *cavillosus*.
Celer, cacher.
Chamberlan, chambellan.
Chastoyement, action de réprimander, de châtier.
Chastoyer, gourmander.
Cheoir, **chaïr**, tomber.
Chétis, malheureux, latin *captivus*.
Chétivoison, captivité, malheur.
Chevetain, capitaine.
Chief, tête.
Clairain, sonnette.
Coi, tranquille.

Coiement, tranquillement, latin *quiete*.
Compain, compagnon, copain.
Concier, mettre en mauvais état, italien *conciare*.
Contenir (Se), avoir la contenance.
Contrester, résister, latin *contra resistere*.
Coulpe, faute, latin *culpa*.
Craventer, éventrer.
Cuer, cœur.
Cuider, penser.
Cure, soin, latin *cura*.

D

Dégabement, dégoût.
Déguerpir, abandonner.
Delès, delez, près.
Derechef, de nouveau.
Déroute, rompu, brisé, latin *deruptus*.
Dérué, hors de son sens.
Descroitre, diminuer.
Déseurer, séparer.
Desnorter, déconseiller.
Despendre, dépenser.
Despens, dépenses, frais.
Despire, mépriser.
Destrier, cheval de guerre.
Desvé, fâché.
Déveher, éloigner de.
Donnaour, qui donne, bienfaiteur.
Douler (se), se plaindre.

E

Embatir (S'), fondre sur, latin *immittere*.
Embler, prendre, dérober.
Embuchement, embuscade.
Enchaucier, poursuivre, chasser.
Endementres, pendant que.
Engieng, génie, latin *ingenium*.
Engréger, rendre plus coupable, latin *aggravare*.
Engrestie, méchanceté, malice, injustice.
Ens, dedans.
Entalenti, disposé à.
Erre, route, latin *iter*.
Es, dans.
Eschargueter, observer, épier.
Eschever, fuir, craindre, esquiver.
Esle, élan, bond.
Esmouvoir, esmu, mettre en branle, mettre en mauvaise disposition, état d'un homme irrité.
Espandre, répandre.
Estache, poteau, estacade.
Estorer, élever, édifier.
Estour, combat, joute, latin *exturbatio*
Estroiz, fracas, vacarme, par extension, l'objet qui produit ce bruit.

F

Féauté, fidélité.
Félonie, perfidie, trahison, latin *fallacia*.
Férir, frapper.
Fermer, conclure, signer, latin *firmare*.
Féru, frappé.
Filathière, reliquaire en forme de croix, latin *philacterium*.
Forligner, s'écarter de la ligne droite.
Fors, dehors, latin *foris*.
Foursenerie, état d'un forcené.
Frait, cassé, latin *fractus*.
Fraite, brèche.
Fust, bois, latin *fustis*.

G

Géhenne, torture.
Génie, habileté, latin *ingenium*.
Gésir, être couché.
Glouz, goulu.
Graindre, plus grand, plus âgé, bas latin *grandior*.
Gravelle, rivage, plaine.
Griés, griefs, mauvais traitements, violence, mal.
Guerredon, récompense; guerredonner, récompenser.
Guerpir, quitter.

H

Haste, lance, latin *hasta*.
Herberge, herbergier, lieu de repos, reposer.
Hoer, creuser, travailler avec la houe.
Hoir, héritier.
Huis, porte, latin *ostium*.

I

Illuec, là.
Impétrer, demander.
Ire, colère, latin *ira*.
Isnelement, vite, allemand *schnell*.
Issidu, sortir.

J

Jaçoit, quoique.

L

Lai, laïque.
Laidengier, injurier, outrager, latin *lædere*.
Laïens, en cet endroit.
Laisarte, lézard.
Leesche, gaieté, latin *lætitia*.
Légèrement, facilement.
Leu, lieu, endroit.
Liéement, gaiement.
Liès, latin *lætus*, gai.
Lignage. **lignée**, race.
Loer, conseiller.
Lorain, rêne, frein, latin *lorum*.

M

Maint, beaucoup.
Male, mauvais.
Maltalent, mécontentement.
Méchonnier, messager.
Meindre, plus petit, latin *minor*.
Merrain, bois de charpente.
Meschief, malheur, accident.
Mesnie, habitation, latin *mansio*.
Mesnié, huissier, crieur public, domestique à la tête d'une maison.
Mesproison, accident, revers.
Mestier, besoin.
Mie, quantité imperceptible; par suite, mie est adverve négatif et signifie point.
Moult, beaucoup.
Moustier, monastère.
Muablece, mobilité.
Muer, changer.
Murtrir, de l'allemand *mördern*, assassiner.

N

Navrer, blesser, faire périr.
Nef, bateau, latin *navis*.
Neveu, se prend dans le sens de petit-fils, latin *nepos*.
Noise, bruit, clameur.
Nului, personne.

O

Occire, tuer.
Ochoison, occasion, prétexte.
Oncques, jamais.
Orcel, vase.
Ore, à cette heure.
Orendroit, dorénavant.
Ostex, hôtel, logis.
Ouvrer, travailler.
Oz, ost, armée, latin *hostis*, ennemi.

P

Paleteis, combat, escarmouche, principalement celle qui se fait aux palissades d'une ville ou d'un château, du grec πάλλειν.
Pesme, le plus mauvais, latin *pessimus, a, um*.
Paour, peur, latin *pavor*.
Pieça, longtemps, de pièce, espace de temps.
Pis, doux, miséricordieux, latin *pius*.
Plai, querelle, discussion] juridique.

Planté, quantité.
Poigner, piquer, latin *pungere*.
Preudome, prudhomme, homme sage, latin *prudens homo*.

Q

Quérir, querre, chercher ; **quis**, cherche.

R

Raincienne, des environs de Rheims.
Rainsel, rameau.
Recorder, rappeler.
Regéhir, avouer.
Règne, royaume.
Releschier, réjouir, latin *lætitia*.
Remembrer, remémorer.
Repairer, avoir sa demeure.
Repentement, repentir, regret.
Repostement, en cachette.
Rescourre, secourir.
Robe, meubles.
Robeneur, qui dérobe.
Rober, voler, dérober.
Rout, route, rompu, latin *ruptus*.

S

Sacher, faire sortir, latin *excutere*.
Ségur, sûr, assuré, latin *securus*.
Semondre, convoquer.
Seoir, être assis.
Serjant, serviteur, valet, latin *serviens*.
Serour, sœur.
Serourge, beau-frère.
Solier, salle.
Soudoyer, hommes stipendiés, soldats.
Souler, avoir coutume, latin *solere*.

T

Tençon, contestation.
Tollir, enlever.
Torment, machine de guerre, latin *tormentum*.
Traire, tirer.
Tref, tente.
Trespasser, mourir, transgresser, enfreindre.
Treu, tribut.
Tronçonner, mettre en pièces.
Tympane, cloche, latin *tympana*.

V

Vertir, tourner, latin *vertere*.
Vessel, vase.
Voie, voyage.
Voir, vrai.
Vout, visage, latin *vultus*.

TABLE DES MATIÈRES

III. — Les rois francs, les guerres civiles, de la mort de Chilpéric a la mort de Gontran.

IV. — Les rois francs, les guerres civiles, de la mort de Gontran au supplice de Brunehaut (593-612).

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

Coulommiers. — Typog. PAUL BRODARD.





